U d'/of OTTAWA
39003000166693

57

19-5-31

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

JEUNESSE CHRÉTIENNE

APPROUVÉE

PAR Mgr L'ARCHEVÊQUE DE TOURS

—

2e SÉRIE IN-8°

PROPRIÉTÉ DES ÉDITEURS

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/benoitxitudesu00gaut

Le légat Nicolas de Prato se retourne fièrement
vers les Florentins,
et prend congé d'eux pour la dernière fois.

BENOIT XI

ÉTUDE SUR LA PAPAUTÉ

AU COMMENCEMENT DU XIVe SIÈCLE

PAR

LÉON GAUTIER

I
4A
2

—

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE ET CORRIGÉE

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
uOttawa
LIBRARY ANNEX

TOURS

ALFRED MAME ET FILS, ÉDITEURS

—

M DCCC LXXIV

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
BIBLIOTHECA
uOttawa
LIBRARY ANNEX

BX
1254
.D3
1874

INTRODUCTION

BONIFACE VIII

ÉTUDE SUR LA PAPAUTÉ A LA FIN DU XIIIe SIÈCLE [1]

I

Le premier regard jeté par un nouveau pape sur l'immense empire dont il devient le souverain tout puissant devant les hommes, mais responsable devant Dieu, ce premier regard, quel que soit le siècle, quel que soit le pape, doit être effrayant. Le monde tout entier, conjuré contre la vérité, se déroule aux yeux du nouveau roi; mais un second regard lui ouvre le ciel : il y voit Dieu, et se rassure. Il n'est guère de papes qui ne soient montés sur le trône de saint Pierre en des conjonctures difficiles, au milieu d'obstacles qui auraient étonné et abattu les plus fiers courages.

[1] Extrait de nos *Études et controverses historiques.*

Mais il n'est guère de papes qui n'aient facilement triomphé, par l'énergie de la grâce, de ce premier découragement de la nature. L'histoire des souverains pontifes, c'est par excellence l'histoire des âmes fortes et qui ne se découragent point.

Je ne sais pas toutefois si jamais plus de tristesse dut se peindre dans les yeux d'un successeur de Pierre, si jamais il fallut plus de force dans l'âme d'un pape pour résister à un concours plus dangereux de circonstances, à une tentation aussi légitime de découragement que lorsque le cardinal Benedetto Gaetani fut désigné par la voix du conclave comme le successeur de Célestin V, et qu'il promena ses yeux pour la première fois sur la chrétienté dont Dieu venait de lui confier la garde (24 décembre 1294). L'Europe était en feu. Si les yeux du pape s'arrêtaient sur le saint empire romain, ils y étaient attristés par la lutte d'Albert d'Autriche contre Adolphe de Nassau. Les interminables différends soulevés par la question de Sicile étaient loin d'être terminés. La France était en guerre avec l'Angleterre : guerre non moins funeste aux deux États qu'à la chrétienté tout entière, dont on oubliait la solidarité, dont on négligeait les intérêts. En Italie, c'étaient ces convulsions intérieures qui n'ont jamais laissé à ce pays qu'une paix momentanée; c'étaient les Guelfes et les Gibelins qui s'entre-déchiraient dans toutes les provinces, et même dans toutes les villes : Venise était en guerre avec Gênes, et Pise avec Florence. Le Nord ne consolait pas l'Église de ce désastreux spectacle offert par le Midi : le roi Éric de Danemark, huitième du

nom, agissait en persécuteur, et l'on ne prévoyait pas la fin de son démêlé avec l'archevêque de Lunden. Enfin et surtout, la Terre-Sainte était aux mains des infidèles, et lorsque la Papauté jetait un cri pour la croisade, on n'entendait plus mille voix généreuses s'écrier : *Dieu le veut!* on ne voyait plus mille barons entraîner cent mille hommes contre les ennemis du nom chrétien. On était occupé à se tuer le plus perfidement, le plus barbarement possible, à se tuer pour d'affreuses petites causes, à se tuer entre chrétiens, sans avoir à espérer ni honneur sur la terre ni gloire dans le ciel.

II

Le dernier pape, Célestin V, était un saint que l'enthousiasme populaire avait conduit sur le siége de Saint-Pierre. C'était le plus mortifié des anachorètes ; ce ne fut pas le plus prudent de tous les papes. Il ne connaissait pas le monde : pour le vaincre, il faut le connaître. Il transporta sa cellule dans le palais des souverains pontifes, et avec sa cellule, ses habitudes cellulaires. « On aurait dit un ange, dit avec raison l'abbé Christophe ; mais c'était un homme qu'il fallait [1]. » Ptolémée de Lucques, historien du temps, dit en termes moins ornés que l'expérience manquait complétement au successeur de Nicolas IV [2]. Le plus

[1] *Histoire de la Papauté au XIVe siècle*, par l'abbé Christophe, I, 73, 74.

[2] *Hic homo Dei*, dit un autre chroniqueur, *in rebus sæcularibus minus expertus*. (Bernardi Guidonis, *e floribus Chronicorum*, *Historiens de*

grand mal, c'est que Célestin ne faisait rien pour se guérir de cette inexpérience : bien loin de là, il s'éloignait à dessein du commerce des hommes : *Removebat se a turbis hominum,* et s'enfermait toujours dans sa cellule de bois pour s'y abandonner tout entier à la prière : *Fabricata intra palatium lignea camerula se concludebat*[1]. L'ancien ermite se trompait en prenant la papauté pour un nouvel ermitage ; il se trompait en croyant que la vie d'un pape peut être exclusivement contemplative. Non, non, le pape est un roi, et la vie d'un roi, c'est surtout la vie active. Pendant que Célestin se proposait ainsi d'être plus utile à l'Église par ses prières que par ses actes, les abus commençaient à foisonner dans la cour pontificale et ailleurs. Ptolémée de Lucques ne manque pas cette occasion de lancer une pointe contre les Guelfes : il parle des fraudes et des intrigues qui s'agitaient autour de la cellule du pape, et qui, de tout temps, dit le chroniqueur, ont été la spécialité des gens de cour[2]. En résumé, ajoute l'abbé Christophe, « tout était en confusion dans le gouvernement de l'Église[3]. »

Célestin comprit que sa force n'était pas proportionnée au poids des événements : il songea à se retirer. Il y songea de lui-même ; il en prit la résolution avec une liberté entière. L'abbé Christophe a facile-

France, XXI, 710.) — V. aussi *Chronique anonyme françoise finissant en* 1363. (*Historiens de France*, XXI, page 134.)

1 Maphæus Vegius *in Vita Celestini.* — V. *Histoire de la Papauté au XIVe siècle*, par l'abbé Christophe, I, 73, 74.

2 Ptolemeus Lucensis, *Hist. eccles.*, XXIX, c. XXXI.

3 *Histoire de la Papauté au XIVe siècle*, I, 74.

ment réfuté les calomnies des historiens gibelins sur la part que prit à cette détermination le cardinal Gaetani. Je crois, à ce propos, que rien n'a paru de plus menteur sur la terre que les chroniqueurs du parti des empereurs; Ferreti de Vicence et Villani luttent de bon vouloir pour noircir la mémoire des papes. Pas de rumeur, pas d'anecdote ramassée dans la boue populaire qui ne soit admise comme authentique par ces historiens d'une crédulité passionnée. C'est ainsi que Ferreti prend plaisir à nous dépeindre l'ambition du cardinal Gaetani, ambition qui l'aurait poussé à de singulières vilenies [1]. Désireux de succéder à l'impuissant Célestin, le rusé cardinal y aurait employé tous ses artifices : il aurait été jusqu'à se servir d'un porte-voix pour imiter une voix céleste, et cette voix aurait invité le pape à se démettre de sa charge. M. Henri Martin n'a pas négligé de se servir de cette anecdote [2].

La vérité est que Célestin consulta Gaetani comme le plus savant de ses cardinaux, et lui demanda si un pape avait le droit d'abdiquer, ainsi que les autres princes. Le futur Boniface, loin d'entraîner habilement Célestin dans cette voie, le dissuada noblement de ce projet. Nous avons là-dessus le témoignage de Gilles Colonna, qui, de son côté, en appelle à plusieurs témoins encore vivants : *Comprobari potuisset ex pluribus tunc viventibus dominum Bonifacium papam octavum persuasisse Celestino quod*

[1] Ferreti, IX, 966. — *Histoire de la Papauté au XIVe siècle*, par l'abbé Christophe, I, 390, 391.
[2] *Histoire de France*, IV, 409.

non renunciaret[1]. Je pense que Gilles Colonna vaut bien Ferreti de Vicence, même aux yeux de la plus sévère critique.

Cependant le cardinal Gaëtani voulut consulter d'autres cardinaux ; la chronique en vers du cardinal de Saint-Georges le dit expressément [2]. Il prit leurs avis ; mais il hésitait encore. Enfin, sur les instances réitérées de Célestin, après tant de précautions où éclataient le désintéressement et la prudence, Gaetani répondit : « Qu'un pape pouvait résigner la tiare, s'il avait des raisons suffisantes de le faire [3]. »

Quelques historiens, même catholiques, ont prétendu, d'après Villani et Benvenuto d'Imola, que Boniface dut son élection à l'influence de Charles II. L'abbé Christophe démontre solidement que le récit de Villani « n'est qu'une misérable et maladroite calomnie ». (I, 390, 391.) Il le démontre d'après deux

1 L'abbé Christophe, I, 77

2 . . . Vocat inde alium quo certius esset
Concilium. . . . . .
Attamen absconsi pandit secreta cubilis
Nonnullis procerum... consulta reponit.
(*Opus metricum Jacobi cardinalis S. Georgii ad Velum Aureum, coævi et in papatu familiaris.* Publié par les Bollandistes, XV, 437.

L'impartialité doit nous faire ajouter que le cardinal de Saint-Georges était parent de Boniface VIII.

Les Bollandistes ont montré, dans leur résumé sur Célestin V, que ce pape fut pressé d'abdiquer, non par Gaetani, mais par un certain nombre de cardinaux, qui étaient inquiets à juste titre des destinées de l'Église : « Hoc igitur percipientes, quidam de collegio jam incipiunt querulari et Ecclesiæ fluctuationem attendere, *et etiam eidem pontifici insinuare* sub prætextu suæ sanctitatis quantum sibi periculum immineret. » (*Acta Sanctorum maii*, XVe vol. de la collect., p. 427.)

3 L'abbé Christophe, *loc. cit.*, I, p. 77.

historiens contemporains, Ptolémée de Lucques [1] et le cardinal Stefaneschi. Le P. Tosti avait fait remarquer, non sans raison, que Charles le Boiteux ne pouvait que perdre en favorisant l'abdication d'un pape aussi facile que Célestin, et l'élection d'un pape aussi énergique que Boniface. C'est ainsi qu'un précieux auxiliaire vient ici au secours des témoignages historiques; et cet auxiliaire, c'est le bon sens.

Quoi qu'il en soit, Célestin réunit les cardinaux le 13 décembre 1294. « Dans ce consistoire il se dé-
« pouilla lui-même des insignes de la papauté, et,
« reprenant son habit d'ermite, il prit congé de l'as-
« semblée, qui l'accompagna en fondant en larmes
« et en recommandant à ses prières le veuvage de
« l'Église [2]. On raconte qu'au moment où il descendit
« du trône, il guérit un boîteux [3]. »

Le 24 décembre suivant, les cardinaux, préparés par le jeûne à la fête du lendemain et à l'événement du jour, donnèrent pour successeur à Célestin le cardinal Gaetani, qui prit le nom de Boniface VIII.

III

Le nouveau pape était né à Anagni, d'une famille originaire d'Espagne. Il avait été avocat consistorial

[1] L'histoire en sept livres de Ferreti, de Vicence, et l'*Histoire ecclésiastique*, en vingt-quatre livres, de Ptolémée de Lucques, se trouvent dans Muratori, *Script. italic.*, t. I et IX.

[2] *Jacobi card. S. Georgii opus metricum*, II, XVI.

[3] Rubeo, *Vita Bonifacii*, VIII, 17. — L'abbé Christophe, *loc. cit.*, I, 78.

et notaire apostolique. Le pape Martin IV l'avait créé cardinal-diacre le 12 avril 1281, et Nicolas IV cardinal-prêtre en décembre 1291. « Vieilli dans la ju-« risprudence et dans le droit, dit M. Henri Martin, « il conservait, à soixante-dix-sept ans, la vigueur « et l'activité de la jeunesse. Il avait le génie de Gré-« goire VII, *mais non pas ses mœurs ni peut-être « sa foi* [1]. » Nous voudrions des preuves de cette allégation doublement calomnieuse. Est-ce parmi les pamphlets de Nogaret que M. Martin ira les chercher? Baillet n'avait pas moins insolemment tracé le portrait du grand pape, et les mots de fourbe et d'orgueilleux ne sont pas les plus durs qu'ait prodigués à un vicaire de Jésus-Christ cet avocat des vainqueurs d'Anagni. Mais nous demanderons aussi, nous demanderons avec instance des preuves à Baillet.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les historiens ont jugé fort différemment le caractère de Boniface. Ils ne sont d'accord que sur son énergie : il en a, en effet, donné assez de preuves. Pétrarque a dit de lui que « les armes ne pouvaient aisément briser sa volonté, » « que les flatteries et la soumission même le trouvaient inflexible. » Il y a du vrai dans ces élégances de Pétrarque [2]. Boniface était fier, mais dans le plus noble sens de ce mot. Il était fier, mais non pas de sa science, qui cependant était célèbre dans toute la

1 *Histoire de France*, IV, p. 409.

2 Ita inexorabilem quem armis frangere difficillimum; humilitate et blanditiis flectere impossibile. (*Epistolæ familiares*, l. II, ep. III.) — V. aussi le portrait que trace de Boniface un des plus anciens commentateurs de Dante, Benvenuto d'Imola, *Antiquitates italicæ* de Muratori, I, 1075.

chrétienté ; car il passait pour le plus savant jurisconsulte de son temps. Il était fier, mais non pas de ses honneurs. Il était fier, parce qu'il se sentait le gardien de la vérité, et qu'il jugeait qu'une fierté modeste et inflexible devant le mal est nécessaire à ceux qui ont le dépôt du bien. La fierté de Boniface, ce fut le rempart qui protégea l'Église. On a beaucoup parlé aussi de la fierté de saint Grégoire VII. Sans ces fiertés-là, l'Église serait depuis longtemps parmi nous ce qu'elle est en Russie : elle serait gouvernée par quelque saint-synode, qui serait lui-même *dirigé* par quelque général de cavalerie en activité de service !

Voulez-vous voir à nu toute la haine de l'impiété? lisez ces lignes de M. Henri Martin : « Si l'on en « croyait les imputations de ses ennemis (et pourquoi « les croire?), Boniface eût été quelque chose d'in- « termédiaire, pour le caractère ainsi que pour le « temps, entre Grégoire VII et Alexandre VI (Borgia). « *Il eût joint aux prétentions du premier les vices* « *du second*[1]. » Encore une fois des preuves! des preuves! Si vous n'en avez pas d'autres que celles du procès, il faut vous taire. Écoutez à ce sujet cette belle page d'un véritable historien : « J'ai parlé, dit M. Boutaric[2], des accusations portées par Nogaret contre Boniface. La dignité de l'histoire serait souillée par le récit de ce qui se passa lors de ce procès, devant la cour pontificale à Avignon. On faisait de

[1] *Histoire de France*, IV, 409.
[2] *La France sous Philippe le Bel*, p. 138, 139.

Boniface un monstre plus odieux que Tibère à Caprée. Les crimes les plus atroces étaient imputés à un homme distingué, les plus odieuses débauches à un vieillard, les plus ignobles blasphèmes à un pontife. L'infamie des témoins n'inspire que du dégoût et du mépris pour ces dépositions invraisemblables et payées. Ajoutez à cela des ergoteries d'avocat, des chicanes de procureur. Enfin, on fit désister les accusateurs, et le procès n'ayant plus d'autre objet, le pape déclara la mémoire de Boniface pure et sainte. Nogaret fut absous. » Mais qui absoudra ces imitateurs de Nogaret, qui recueillent avec soin toute la boue de ses pamphlets pour la jeter de nouveau à la mémoire du pape Boniface, qui les absoudra? ce ne sera pas l'histoire.

En résumé, Boniface fut une grande âme [1], et l'on pourrait dire de lui ce que l'on a dit de saint Louis : « Jamais on ne vit de plus fier chrétien. » Si dans plusieurs occasions le fer de son caractère ne s'est pas assez assoupli, c'est que cette dureté était peut-être nécessaire dans la rigueur de son temps. Il a du moins l'éternel honneur d'être mort invincible et invaincu, sans avoir fait à l'erreur la plus légère concession. Rien, d'ailleurs, n'a égalé l'élévation de ses vues sur le rôle social de la papauté. Il a mis ses maximes en pratique avec une justice qui fut inexorable à l'obstination, mais toujours exorable au repentir des pécheurs. Tout son pontificat en est la preuve.

[1] *Cum erat corde magnanimus*, dit un historien qui le juge d'ailleurs avec sévérité (Bernardi Guidonis, *e floribus Chronicorum*, *Historiens de France*, XXI, 714).

IV

Rome avait accueilli avec enthousiasme le successeur de Célestin ; « elle l'avait accueilli comme une épouse accueille son époux qui revient de captivité. » Ce sont les expressions du cardinal de Saint-Georges, qui consacre tout un poëme à la description du couronnement de Boniface [1]. » Celui-ci ne se laissa point éblouir par l'éclat de tant de fêtes, et promena alors sur la chrétienté ce premier regard dont nous avons essayé de peindre les angoisses. Sa première pensée dut être, en effet, celle que signale le dernier de ses historiens [2] : « Le but avoué de Boniface était la conquête de la Terre-Sainte ; il voulait rétablir la paix entre les princes chrétiens et tourner leurs armes réunies contre les musulmans. Tous ceux qui troublaient la paix étaient à ses yeux des sacriléges qui versaient le sang des fidèles, et retardaient par leurs querelles l'avénement de la domination de l'Église dans le monde entier. »

Rien n'était à la fois plus noble et plus juste que cette persuasion de Boniface : notre historien la constate, mais ne la loue pas assez. Que serait devenue la chrétienté, si Rome n'avait pas sans cesse étendu sa main entre les rois et les peuples qui voulaient se dévorer ? Ah ! il y a longtemps qu'une vaste barbarie ou un vaste despotisme, ce qui est à peu près iden-

[1] *Acta Sanctorum maii*, loc. cit.
[2] Edg. Boutaric, *la France sous Philippe le Bel*, p. 94 et 95.

tique, se serait étendue sur toute l'Europe. Toute nationalité eût été absorbée, et au lieu de cette république chrétienne dont quelques vestiges frappent encore nos yeux, nous serions, en mettant les choses au mieux, nous serions un second Bas-Empire.

Mais, par malheur, il y avait alors une guerre en Europe qui occupait les princes même sur lesquels Boniface était en droit de fonder le plus d'espérances. Cette guerre, qui rendait toute croisade impossible, était celle de la France contre l'Angleterre et la Flandre. Le pape se proposa pour médiateur. Personne n'a mieux raconté que Raynaldi, continuateur de Baronius, tous les efforts que coûta au souverain pontife cette intervention pacifique [1]. Il faut lire les admirables lettres du successeur de Célestin à Adolphe de Nassau et au roi d'Angleterre. Tant d'éloquence fut longtemps inutile.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas un rêve. Il y a eu, il y a vraiment eu en Europe un roi qui avait pour mission et pour droit providentiel de se poser sans cesse comme le médiateur de tous les autres rois. Et ce roi, qui était en même temps un pontife et un vieillard, ce roi a été mille fois, cent mille fois écouté. Il y aurait à faire un beau livre sur les trêves et les traités de paix que les papes ont fait signer. Il sortirait de ce livre plus d'un enseignement profond. On y verrait combien de sang la papauté a conservé aux veines trop souvent appauvries de l'Europe. On y verrait combien de fois elle s'est occupée à enlacer les

[1] Raynaldi, p. 187, 188 (anno 1295).

mains des peuples et des rois. Sans doute elle n'a pu apaiser toutes les guerres, mais elle a adouci celles qu'elle ne pouvait empêcher. Ce Boniface VIII, qu'on nous a peint avec de si noires couleurs, ce rude vieillard n'aimait pas à voir couler le sang chrétien. Sang pour sang, il préférait qu'on allât chercher dans l'effusion du sang mahométan le salut de l'Occident, celui du monde.

Dieu, cependant, permit enfin que les efforts de son vicaire pour la conclusion de la paix fussent couronnés de quelque succès. De sa propre autorité, Boniface renouvela entre les rois de France et d'Angleterre la trêve qu'il avait fait conclure. Ils durent obéir et se soumettre à ne plus verser le sang de leurs sujets ; mais le roi de France profita de cette occasion pour engager sourdement la guerre avec le souverain pontife. Il refusa d'entendre lecture de la bulle avant d'avoir fait les protestations suivantes : « Que « le gouvernement temporel de son royaume lui ap- « partenait à lui seul ; qu'il ne reconnaissait en cette « matière aucun supérieur, qu'il ne se soumettrait « jamais à âme qui vive à cet égard, qu'il voulait « exercer sa juridiction dans ses fiefs, etc. etc. »

Philippe le Bel nous apparaît ici pour la première fois. Il entre bien en scène. Comme tous ceux qui ont tort, il commence par dénaturer, par déplacer la question. Le pape n'avait pas et n'eut jamais la prétention d'exercer la juridiction dans les pays du roi de France : il voulait uniquement remplir son rôle de médiateur. Mais le roi s'indigne ; il veut, lui, verser le sang en toute liberté et réclame le noble privilége

d'une guerre sans pacificateur. Ce sont les temps modernes qui commencent, car voici qu'on commence à nier les droits de Dieu ; la réponse de Philippe nous semble un des premiers bégayements de la révolution.

Toutefois le roi s'aperçut qu'il avait été trop dur à l'égard du chef de l'Église, à l'égard de cette première des majestés visibles : « Quant au spirituel, « ajouta-t-il, il était, à l'exemple de ses prédécesseurs, « disposé à recevoir humblement les avertissements « du Saint-Siége comme un vrai fils de l'Église. » La douceur même de ces derniers mots est perfide. Il n'est pas d'iniquité que les rois ne puissent commettre au préjudice de l'Église, « sans toucher au spirituel ; » ils peuvent ruiner le spirituel sans cesser de lui sembler soumis. C'est en protestant bruyamment d'une inaltérable soumission au spirituel que l'on a arraché tour à tour à l'Église sa légitime influence sur les rois, la libre réunion de ses conciles, la libre profession de ses règles monastiques, la libre correspondance de ses évêques avec leur chef, la liberté de ses sacrements, celle de son culte, celle de sa parole, et tant d'autres. Et après chacune de ces conquêtes, le pouvoir satisfait n'a jamais manqué de dire comme Philippe le Bel : « Quant au spirituel, je suis un vrai fils de l'Église. »

Enfin « le roi de France accepta la médiation de « Boniface, non comme pape, mais comme particu- « lier ». Subtilité indigne d'un roi. Dès lors, Boniface sut lire dans l'âme de celui qui allait être son plus mortel, son plus irréconciliable ennemi. Il découvrit au fond de cette âme une de ces haines im-

mortelles qui ne désarment jamais, même devant une tombe. Boniface put dès lors pressentir le drame sanglant d'Anagni.

Un des historiens de ce différend, M. Boutaric, montre ici le pape sous des traits que je ne crois pas ressemblants : « Cette conduite de Philippe le Bel « dut donner à réfléchir à Boniface et lui faire com- « prendre la nécessité de ménager un prince aussi « jaloux de son autorité et qui repoussait l'interven- « tion du successeur de saint Pierre, devant laquelle « les rois s'étaient jusqu'alors inclinés. *Il sut se faire « violence et se contenir pendant quelque temps ;* « mais les rapports entre le roi et le pape étaient « trop fréquents pour que *ces deux caractères altiers « et dominateurs* ne finissent pas par se choquer « violemment. » Voilà le ton de l'histoire naturaliste : c'est trop souvent, c'est presque toujours celui de l'historien moderne. Il se persuade qu'un pape est un souverain comme un autre, animé de petites passions, et songeant sans cesse à faire tomber le plus de rivaux possible dans le plus de piéges possible, le tout à l'instar de tant d'autres rois. Si quelques papes ne sont pas indignes de ces reproches, le plus grand nombre, sans jamais avoir été impeccables, ne méritent pas cette flétrissure que tant d'historiens leur infligent en les considérant comme de vulgaires diplomates dont quelques ruses ont réussi. Il faut qu'on le sache, les papes sont les chefs de la société chrétienne, et si Dieu ne refuse sa grâce à aucune de ses créatures intelligentes et libres, il doit à plus forte raison un secours tout particulier à ceux qu'il charge

du gouvernement de son Église. Oui, sur ces hauteurs, le souffle de la grâce est plus vif, plus pénétrant, plus irrésistible. L'homme, je le sais, y résiste encore, et le démon cherche toujours à provoquer ces résistances; mais le plus souvent l'homme obéit, la grâce triomphe, et les papes se conduisent en papes. Quand on n'a pas cette notion de la grâce et du surnaturel; quand on ne voit pas Jésus-Christ derrière le trône des papes, saint Pierre à leur côté, et la grâce autour d'eux comme une autre atmosphère; quand on n'est pas fortement chrétien, il n'est pas possible d'écrire avec une véritable impartialité l'histoire des pontifes romains. Qui n'aime pas l'Église n'en sera jamais l'historien.

V

Un des faits que la haine de ses contemporains a le plus souvent jetés comme un reproche à la face du grand pontife dont nous faisons ici l'apologie, c'est l'emprisonnement de son saint prédécesseur. Les gens de Philippe le Bel ont été hardiment jusqu'à accuser Boniface de la mort de Célestin. Rien ne nous surprend de la part des Nogaret; mais il est nécessaire de restituer son véritable caractère à un événement qu'ils ont si indignement dénaturé.

Rien n'égala d'abord le respect et les honneurs dont Boniface entoura la sainteté de Célestin. Mais un terrible danger ne tarda pas à troubler cette fête : l'œil clairvoyant du nouveau pape entrevit la possi-

bilité d'un schisme [1]. C'était un fait nouveau dans l'Église que l'abdication d'un pape, et les ennemis de Boniface ne manquèrent pas de combattre la validité de son élection. A leurs yeux, Célestin était toujours le vrai pape. Or Célestin était d'un caractère faible, dont il n'avait donné que trop de preuves sur le trône pontifical. On pouvait le circonvenir, et les habiles du parti pouvaient lui faire un cas de conscience de cette abdication, à laquelle il ne s'était résolu qu'après bien des scrupules. Il serait remonté par scrupule sur ce trône qu'il avait quitté par conscience, et il y aurait eu deux papes dans l'Église. C'était le grand schisme avancé de quatre-vingts ans, c'était la chrétienté dans le scandale, c'était l'Église dans les larmes, c'était l'humanité tout entière entravée dans sa marche vers le salut!

Boniface le comprit. Avec une douleur qui sans doute fut encore plus vive que la nôtre, il dut faire arrêter Célestin, qui s'était enfui de Rome pour retourner à ses chères solitudes. Il l'envoya sous bonne garde au château de Fumone, qui devint la prison du saint [2]. Les historiens qui sont hostiles à Boniface nous ont laissé des descriptions terribles de cette prison; mais les Bollandistes ont trouvé le ton impartial de l'histoire lorsqu'ils ont dit de Célestin qu'il fut détenu : *In custodia non quidem libera, honesta*

1 Les historiens contemporains sont à peu près unanimes sur cette imminence d'un schisme. V. *Chronique anonyme françoise finissant en* 1303; *Historiens de France*, XXI, 134; Bernardi Guidonis *e floribus Chronicorum, ibid.*, 710; Ptolémée de Lucques, XXIV, c. xxxv, etc.

2 Voir dans les *Acta Sanctorum*, XV, 19 maii, la *Vie de saint Pierre Célestin*, par le cardinal d'Ailly. Elle est contraire à Boniface.

tamen[1]. Marini, dont les Bollandistes ont imprimé la vie de saint Pierre Célestin à la suite de celle du cardinal de Saint-George, Marini a, suivant nous, rencontré de plus près la vérité, lorsqu'il a dit que si la prison de Fumone fut étroite, *ce fut à la demande expresse de Célestin*. Girard de Frachet, reproduit par Guillaume de Nangis, dit avec beaucoup plus d'autorité que Boniface fit garder Célestin en un lieu très-sûr, mais avec tous les égards dus à son rang : *honorifice fecit custodiri*[2]. Célestin, qui avait vécu dans une cellule au milieu du palais des papes, réclama, au château de Fumone, une cellule toute semblable à celle qu'il avait à Murrone. Il y mourut le 19 mai 1296, après avoir fait durant toute sa vie de nombreux et éclatants miracles avec une étonnante humilité. C'est ainsi que, grâce à la rigueur de Boniface, rigueur malheureusement trop nécessaire et cependant regrettable, l'Église échappa encore une fois au scandale et aux désastres d'un schisme.

VI

Les premières relations de Boniface avec le roi de France furent bien loin de remplir la première année de ce pontificat difficile. L'année d'un pape est plus occupée. Dès 1295, Boniface fit de généreux efforts pour pacifier les villes d'Italie. Ce n'était pas chose

[1] XV, 428.
[2] *Histoire de France*, XXI, 12.

facile que d'apaiser tant de haines et de passions que le temps avait envenimées. Cependant les Vénitiens et les Génois prêtèrent l'oreille à la voix du pontife [1]. D'un autre côté, Charles II, roi de Naples, et Jacques d'Aragon acceptaient déjà la médiation du pape [2]. Une véritable popularité récompensa Boniface de cette heureuse politique : des documents publiés par Petrini attestent que Florence, Bologne et Orvieto élevèrent des statues à celui qui, sur le siége de Pierre, sut, comme tant d'autres, être à la fois un grand Italien et un grand pape. C'est ainsi qu'il était aimé, ce pontife contre lequel s'était soulevée la rage des ennemis de l'Église, ce pontife qu'on a coutume de représenter comme un monstre de violence et d'orgueil. Il était réservé à un roi de France de renverser tant de popularité et d'amour, et de livrer, pieds et poings liés, un grand pape aux insultes d'une ignorante et injuste postérité.

Boniface ne s'occupait que de l'Italie, et la chaleur de son zèle se faisait sentir jusqu'aux extrémités du monde chrétien. En cette même année, il frappa d'anathème le roi Éric de Danemark, qui, fort respectueux sans doute pour l'autorité spirituelle de l'Église, avait néanmoins emprisonné l'archevêque de Lunden. Le pape lui écrivit une lettre où respirait la fierté légitime d'un père offensé : « Vous avez, lui « disait-il, insulté à la majesté divine, méprisé le

[1] V. Raynaldi, IV, 185-187.

[2] Voyez, pour tout ce qui concerne les affaires de Sicile, Raynaldi, IV, 174-185. On trouvera dans ces quelques pages plusieurs lettres de Boniface qui peignent bien sa grande âme.

« Saint-Siége et blessé la liberté ecclésiastique. C'est « pourquoi nous vous prions et vous ordonnons de « mettre en liberté l'archevêque. Nous voulons aussi « que vous nous envoyiez au plus tôt des ambassa- « deurs qui puissent nous instruire pleinement de « l'état de votre royaume, afin que nous puissions « travailler efficacement à y établir la paix. » (Anagni, le 23 août 1295.)

Telles furent les nobles occupations de Boniface durant la première année de son règne ; elles étaient loin, malgré toute l'énergie du pontife, d'assurer à l'Église un pacifique avenir. Les réconciliations en Italie sont aussi peu durables que les haines sont profondes ; il restait partout des ferments de discorde. En Sicile, les prétendants n'avaient pas déposé les armes. Philippe le Bel, enfin, s'était assez démasqué pour que l'on pût deviner que sa plus chère pensée était l'humiliation de l'Église. En résumé, on peut dire avec un écrivain allemand [1] « que la première année du « pontificat de Boniface ressemblait à ces lourdes « journées d'été où l'on voit vers midi de sombres « orages se réunir de tous les côtés de l'horizon ».

VII

Si, pour le commun des hommes, l'insomnie est la plus intolérable des souffrances, qui pourra jamais dire ce que peut être l'insomnie d'un pape, alors que

[1] Hausle, *Encyclopédie théologique* des docteurs Welte et Wetzer, art. *Boniface VIII.*

l'image de tout le monde catholique, ensanglanté par tant de guerres, déshonoré par tant de passions, menacé de tant de désastres, alors que cette image vient obstinément s'offrir aux regards épuisés du vicaire de Jésus-Christ? Boniface VIII avoue dans plusieurs de ses lettres que les insomnies l'assiégeaient souvent, et il ajoute que la pensée de la France était la cause la plus ordinaire de ces angoisses nocturnes : « Que de « nuits sans sommeil, dit ce grand pape au roi Phi- « lippe, nous avons passées à la poursuite de ton « salut et du salut de ton peuple [1] ! »

Mais, au commencement de 1296, il n'y avait pas que la France qui enlevât à Boniface tout repos durant la nuit, toute consolation durant le jour. C'était, parmi les peuples chrétiens, à qui attristerait le plus cruellement la grande âme de ce souverain pontife, qu'on a le plus accusé d'aimer la lutte, et qui, en réalité, a eu pour la paix le plus actif et le plus persévérant de tous les amours. Cet édifice de la paix, que les mains du pape avaient construit avec une si courageuse espérance durant la première année de son pontificat, cet édifice s'écroula de toutes parts dès les premiers jours de la deuxième année. L'Italie se ralluma, comme un feu mal éteint, et se ralluma de dix côtés à la fois. Les Romagnes, la Marche d'Ancône, le patriarcat d'Aquilée, le Bolonais, le Ferrarais, le Trévisan, la Vénétie, apparurent tout embrasés, et cela en même temps. Un tel mal attestait d'ailleurs la nécessité d'un pape énergique. Qu'eût

[1] Bulle *Ineffabilis*. Raynaldi, IV, 211.

fait le saint ermite de Murrone, le pieux Célestin, devant un semblable incendie?

Boniface se recueille; il regarde autour de lui. Parmi ses cardinaux, il en choisit un dont la force et le calme lui inspirent confiance : c'est le cardinal Pierre, du titre de Santa-Maria-Novella. Le pape le nomme paciaire, *paciarius*, titre vraiment incomparable, mot dont la latinité pourra choquer les puristes, mais qui retentira délicieusement à toutes les oreilles chrétiennes. *Paciaire* ! hélas ! nous en avons besoin en 1873, autant que l'Italie en 1296; mais qui écoutérait aujourd'hui les pacificateurs, envoyés par Rome, qui viendraient les mains chargées de branches d'oliviers au milieu de nos discordes plus que civiles : *plus quam civilia bella* ?

Le cardinal Pierre fut en outre nommé légat dans les Romagnes, dans la Toscane et dans tous les pays où les vieilles dissensions s'étaient ranimées aux premiers soleils du printemps de 1296 : « Nous te donnons plein pouvoir, dit le pape à son légat, pour « rétablir et consolider la paix, contre tous ceux qui « en sont les ennemis [1]. » La lettre est du 27 avril.

L'Émilie était plus malade que les autres provinces : le pape y envoie un légat spécial, l'évêque de Pavie, et le charge de réunir les représentants de tous les ordres, afin d'asseoir la paix sur des bases solides [2]. Il me semble que voilà une mesure assez libérale... pour un pape. Les Pisans jugèrent sans doute

[1] Lettre du Pape au cardinal Pierre (27 avril 1296). Raynaldi, IV, 198.

[2] *Ibid.*

Boniface comme nous l'avons jugé ; car, vers la même époque, ils lui confièrent l'administration de leur ville.

Les Gibelins n'avaient pas alors de capitaine plus achevé que Gui de Montefeltro. Boniface lui avait écrit dès le mois de janvier et l'avait sommé de se rendre à Rome, « afin qu'informé par lui de l'état réel des pro- « vinces en danger, il pût prendre les déterminations « les plus utiles au rétablissement de la paix [1]. » Ainsi le grand pontife, le grand roi, n'oubliait rien : il envoyait partout ses députés et plaçait dans leur bouche toutes les paroles de conciliation et de paix qui montaient à ses propres lèvres, du fond de son très-noble cœur ; il s'entourait d'informations, il faisait appel à tous les ordres ; enfin, contre la possibilité d'une résistance armée à toutes ces propositions de paix, il s'assurait le concours d'un homme de guerre, d'un stratégiste distingué, auquel il se proposait sans doute de confier le drapeau de l'Église, qui était alors, comme toujours, le drapeau de la justice. Rien ne manque à la sagesse de ces plans. Boniface n'avait plus qu'à remettre entre les mains de Dieu les événements qu'il avait prévus avec tant de justesse et dirigés avec tant de prudence.

Mais la Providence ne permet pas à ses papes d'attendre dans l'inaction ; elle allait fournir à Boniface de terribles occupations. Pendant que le nord de l'Italie commençait à s'apaiser, d'affreux orages éclataient dans le Midi ; le pape ne recula point. Il n'a jamais

[1] Lettre du 26 janvier 1296. Raynaldi, IV, 199.

reculé, même à Anagni devant le drapeau du « fleur-delysé » porté par les gens de Nogaret.

VII

En 1295, un traité avait été signé par lequel Jacques d'Aragon cédait au pape la possession de la Sicile [1]. Rien de plus loyal que ce traité, rien de plus conforme aux intérêts de ce malheureux pays, qui, après tant d'agitations, passait ainsi sous la houlette du seul roi d'alors qui fût véritablement le pasteur de ses peuples. Mais les têtes siciliennes s'échauffèrent (elles s'échauffent aisément), et il fut décidé qu'on repousserait les avances du vicaire de Jésus-Christ, qui tendait généreusement ses bras paternels à ses nouveaux sujets. Des ambassadeurs furent envoyés de Sicile à Jacques d'Aragon; dès la première entrevue qu'ils eurent avec ce prince, il se passa une scène théâtrale qui me semble avoir été combinée d'avance. Les députés supplièrent Jacques de rompre le traité de l'année précédente et de reprendre la couronne. Il se fit

[1] Si l'on veut connaître en détail le traité entre Jacques d'Aragon d'une part, et Boniface VIII et Charles II de l'autre part, il faut lire la bulle *Splendor gloriæ*, du 22 août 1295 (Raynaldi, IV, 177). Par ce traité, Jacques reconnaît qu'il tient injustement la Sicile. *L'île sera restituée à l'Église romaine*, et les seules terres « en deçà du Phare » seront rendues à Charles II : *Sicilia cum omnibus terris et castris, casalibus, fortalitiis, insula Malthæ aliisque omnibus insulis eidem insulæ Siciliæ adjacentibus per eumdem Jacobum Romanæ restitueretur Ecclesiæ.* Ce texte est fort important à connaître, à cause de tous les faits qui vont suivre. Les derniers articles du traité portaient que l'interdit jeté sur la Sicile serait immédiatement levé; enfin, l'on annonçait le double mariage de Jacques d'Aragon avec Blanche, fille de Charles, et de Robert, fils aîné de Charles, avec Yolande, sœur de Jacques.

prier ; et nos Siciliens alors de pousser de grands cris et de déchirer leurs vêtements. L'Aragonais est attendri, — il y avait de quoi, — et imagine un biais : « Bons Siciliens, dit-il, je ne puis être votre roi, mais « j'ai un frère ; nommez Frédéric. » Les Siciliens sont charmés de ce subterfuge ; ils élisent Frédéric d'Aragon, et se persuadent que Boniface est joué [1].

Le pape cependant apprend la représentation et le succès de cette comédie. Il ne s'irrite pas ; il a pitié de ce pauvre peuple qui prend plaisir à prolonger le danger de ses convulsions. Boniface écrit aux Siciliens une lettre où l'amour le plus vrai trouve son expression la plus naturelle. Non, je ne pense pas que jamais souverain ait écrit semblables lettres : « Choi- « sissez pour gouverneur celui de nos cardinaux que « vous voudrez, » dit le Pontife avec douceur, et il ajoute, non sans quelque fermeté : « Nous sommes « résolu à vous retenir entre nos mains, entre celles « de l'Église, et à pourvoir pacifiquement et efficace- « ment au bon état de vos âmes et à la sécurité de vos « corps [2]. » *Statui animarum et corporum securitati providere :* ces quelques mots sont tout le programme, ils sont la définition même du gouvernement chrétien. La seconde partie de cette admirable définition suffisait aux païens, elle suffit encore à nos libéraux ; mais ce sera l'éternelle gloire du christianisme d'avoir affirmé d'une voix forte que le gouvernement consiste, comme le dit Boniface, à pourvoir

[1] Raynaldi, IV, 199, 200.
[2] Lettre de Boniface aux Siciliens, dans Raynaldi, IV, 200.

au salut des âmes *avant tout*, et *ensuite* à la sécurité des corps.

La lettre de Boniface aux Siciliens est du 2 janvier. Le même jour, le pape écrivit à Frédéric et s'efforça de l'amener à une détermination pacifique. Le nouveau roi de Sicile, alors qu'il n'était que prince d'Aragon, avait entamé des négociations de mariage avec Catherine de Constantinople ; mais la princesse avait fièrement répondu qu'elle ne le prendrait jamais pour mari tant qu'il n'aurait pas quelque royaume, ou tout au moins quelque principauté au soleil : « Que Fré-« déric s'empare de la Grèce, ajoutait-elle, et la « chose pourra se faire. » Boniface dirige de ce côté l'ambition du jeune prince. « Je suis prêt, dit-il, à « envoyer en Orient de nouveaux députés pour l'af-« faire de votre mariage... Mais ne vous avancez pas « davantage en Sicile et n'allez point mépriser les « avis du Saint-Siége [1]. » Cette seconde lettre ne suffit pas à Boniface; il écrit encore à la mère de Frédéric, Constance d'Aragon, la priant d'user de toute son influence maternelle pour fléchir le caractère belliqueux de son fils [2].

Cependant les envoyés du pape sortent de Rome et se dirigent vers la Sicile. C'est ici qu'on peut voir jusqu'où va la générosité de Boniface. Il adresse aux Siciliens des feuilles de parchemin toutes blanches, portant seulement la bulle de plomb, qui est le signe authentique des actes émanés de la cour pontificale : « Écrivez sur ces parchemins, dit-il, toutes les li-

1 Lettre de Boniface. Raynaldi, IV, 201.
2 *Ibid.*

« bertés, immunités, priviléges et coutumes que « vous désirerez. Je suis prêt à vous les accorder [1]. » Connaissez-vous dans l'histoire beaucoup de rois qui envoient à leurs sujets de pareils parchemins? Imaginez aujourd'hui un souverain qui use de ce procédé aussi dangereux que délicat; imaginez aussi ce que pourraient écrire en notre temps les sujets de cet étonnant souverain. Ah! je lis déjà, sur cette charte heureusement imaginaire, toutes les libertés qu'on demanderait pour le mal et toutes les chaînes qu'on réclamerait contre le bien : il y aurait un mélange agréable d'immunités et de priviléges qui débarrasseraient l'Église de toute immunité et de tout privilége. Heureux encore si le premier article de cette constitution n'était pas celui-ci : « L'Église catholique sera « supprimée... et la royauté aussi. » Au reste, cela s'est vu : Louis XVI, avec un autre caractère et dans d'autres circonstances que Boniface, a aussi adressé de ces blancs seings à ses sujets; nous savons, hélas! ce qu'on y a écrit.

Les Siciliens ne se montrèrent pas moins ingrats. L'un d'eux, plus lettré que les autres, répondit avec emphase aux représentants du Saint-Siége qui arrivaient les mains chargées de dons : *Timeo Danaos et dona ferentes*. Vous voyez qu'au XIIIe siècle on savait son Virgile. Un autre baron fit une réponse aussi dramatique et aussi insolente : « Ce n'est pas avec des parchemins, c'est avec le glaive que les Siciliens veulent conquérir la paix; ils vous prient de sortir immédiatement de la Sicile, sinon vous mourrez. » Les

[1] Lettre de Boniface. Raynaldi, IV, 201.

députés se retirèrent comme ils étaient venus, et un chapitre notable fut ajouté par là à la trop longue histoire de l'ingratitude et de l'imprévoyance humaines [1].

Mais Boniface, qui connaissait le cœur des Siciliens, parce qu'il connaissait toutes les misères de l'homme, ne s'émut pas de cette résistance aussi injuste que ridicule. Il manda Jacques d'Aragon à Rome : « A la même époque Charles, votre gendre, « y viendra, et vous aurez ensemble, je l'espère, « d'utiles entretiens sur l'état actuel de la chrétienté, « et en particulier sur celui de la Terre-Sainte [2]. » En attendant, le cardinal Landolphe fut envoyé dans le royaume de Naples et en Sicile pour tenter un dernier effort sur l'esprit des rebelles. Mais le pape prévoyait déjà que cette rébellion était indomptable : cependant, quelle qu'ait été « la perfidie des Siciliens, « qu'aucune de nos promesses, aucun de nos témoi- « gnages d'amour n'ont pu fléchir, nous sommes dis- « posé à tout leur pardonner pour éviter la guerre [3] ». Les Siciliens ne comprirent pas la beauté de ce langage. Comme nos historiens rationalistes, ils y virent l'astuce d'un profond politique ; mais, en vérité, ils se trompaient ; c'était le cœur d'un père qui parlait.

On fut sourd à cette dernière invitation du légitime souverain, « et, le jour de Pâques, Frédéric franchit « le dernier obstacle et se fit couronner [4]. » Oui, il

[1] Raynaldi, IV, 202.
[2] La lettre est du 5 février ; Raynaldi, IV, 202.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, IV, 203, d'après plusieurs manuscrits.

choisit audacieusement la solennité pascale pour désobéir publiquement à la voix de celui qui est ici-bas le représentant du divin Ressuscité. Il eut le triste courage de mêler à l'alleluia de ce grand jour la protestation de sa révolte.

Mais Boniface apprit le couronnement de Frédéric sans désespérer encore de l'avenir de sa cause. Il comprit seulement que le temps de la clémence était passé et qu'il fallait frapper le grand coup. Il voulut répondre en un jour de fête à cette injustice qui s'était consommée en un jour de fête, et, le jeudi de l'Ascension, il émit la bulle solennelle qui condamnait les Siciliens. Il y défendait à Frédéric de prendre le titre de roi, lui donnait jusqu'à l'octave des saints Pierre et Paul pour venir à résipiscence, et suspendait sur sa tête le glaive toujours redoutable de l'excommunication. De plus, il interdisait à tous les princes chrétiens de s'allier avec ce rebelle, et supprimait tous les priviléges qui avaient été trop libéralement octroyés aux Siciliens [1]. Puis, après avoir ainsi lancé la foudre, Boniface rentra dans son repos. Au plus fort de l'action il n'avait pas perdu le calme : ce grand pape agissait, il ne s'agitait pas.

Telle fut, dans tous ses détails, cette affaire de Sicile qui, durant la première moitié de l'année 1296, fut pour le Saint-Siége le sujet d'une si légitime et si douloureuse préoccupation. Nous n'avons pas reculé devant ce récit, parce qu'il servira à faire mieux connaître le cœur de Boniface. Il nous apparaît, dans

[1] Raynaldi, IV, 203, 204.

tout ce différend, comme le gardien sévère de tous les principes de la justice. Il est l'auteur d'un juste traité qu'il veut faire observer justement.

Que si quelques chrétiens se scandalisent de voir chez un vicaire de Jésus-Christ un trop grand souci pour les accroissements de son royaume temporel, ces chrétiens ont la vue courte en histoire : ils sont myopes. La possession de la Sicile par tel ou tel souverain n'était pas, au XIIIe siècle, si indifférente qu'on peut le croire aux destinées de la vérité. La Sicile est voisine, très-voisine du royaume de Naples, qui, entre les mains d'un prince de mauvaise volonté, serait une menace incessante contre les États de l'Église. Ce n'est pas en vain que l'empire d'Allemagne avait dans ce même siècle convoité avec tant d'ardeur la possession de la Sicile, et ce n'est pas en vain que le Saint-Siége avait tout fait pour empêcher un Frédéric II de se mettre sur le front ces deux couronnes à la fois. Devenu, par un traité en bonne forme, souverain légitime de cette île tumultueuse, Boniface eut raison de défendre son droit, dans le seul intérêt de la vérité et du salut des âmes, auxquels est si nécessaire l'indépendance temporelle de l'Église. Il eut raison de dire fièrement, devant une bonne cause, ces mots : *Je maintiendrai,* dont l'Angleterre s'est tant servie au profit de ses iniquités, mais qui peuvent être aussi la devise de l'Église *mainteneuse* du droit et de la vérité !

IX

Pendant que les Siciliens méprisaient les dernières menaces du souverain pontife et que Charles le Boiteux, énergiquement soutenu par les subsides du Saint-Siége [1], faisait contre eux les préparatifs d'une guerre désormais inévitable, Philippe de France et Édouard d'Angleterre déchiraient par leurs luttes les entrailles de la chrétienté [2]. Le comte de Flandre se révoltait contre Philippe, le roi d'Écosse contre Édouard ; de là de nouvelles et sanglantes complications. Jean Baliol avait fièrement déclaré la guerre aux Anglais, mais sa témérité le perdit; il fut fait prisonnier, et dut, pour éviter la mort, céder son royaume au roi d'Angleterre. L'acte est du 8 avril. L'année suivante, l'ancien roi d'Écosse remit à son heureux vainqueur le trône, le sceptre et la couronne, tous les insignes d'une royauté qu'il avait si rapidement et si imprudemment perdue.

Gui de Flandre succombait de son côté ; mais, plus malheureux que le roi d'Écosse, il ne succombait pas sur un champ de bataille, couvert de l'armure de fer, après quelques beaux coups d'épée ; non, il était misérablement enlacé dans les filets d'un piége vulgaire. Irrité du mariage qui se préparait entre la fille de Gui et le fils d'Édouard, Philippe attire mielleusement à Paris le comte de Flandre et sa fille ; ils ont la

[1] Raynaldi, IV, 204.
[2] *Ibid.*, IV, 205.

confiance de se rendre à cet appel; à peine arrivés, ils sont jetés en prison. La jeune fille y meurt, mais Gui s'échappe, et, comme un lion en furie, parcourt tous ses États en excitant ses peuples à la révolte : ses appels ressemblent à des rugissements. Philippe apprend bientôt l'alliance du comte de Flandre avec l'Empereur; et Gui, fou de colère, lui envoie dire qu'il ne tient plus rien en fief du roi de France, rien, absolument rien. Une guerre affreuse s'allume[1].

Tous ces événements arrivent aux oreilles de Boniface. Voilà ce grand pape, ce généreux ami de la paix universelle, qui se trouve placé entre le conflit de Sicile et le conflit de France, entre deux horribles mêlées, où des torrents de sang chrétien vont couler sans profit pour les âmes, sans gloire pour le Christ. Le souverain pontife prend l'alarme; il envoie en France les deux cardinaux-évêques d'Albano et de Palestrina, et leur donne ses instructions écrites. Elles sont navrantes : l'état du monde chrétien y est peint avec de belles et tristes couleurs : « Partout ce « sont des carnages de peuples, et de peuples chré- « tiens; partout les biens ecclésiastiques sont deve- « nus la proie des puissances séculières. En Syrie, le « nom chrétien est dans l'oubli... Le pape ne peut « lui-même se rendre en France; mais si les rois « veulent lui envoyer des ambassadeurs, il étudiera « leurs affaires; en attendant, il charge ses légats de « publier une trêve au nom du Siége apostolique[1]. »

[1] Raynaldi, IV, 206.

[1] Raynaldi, IV, 207. La trêve fut prononcée le jour des ides d'août (le 13).

Boniface ne craignait pas moins les violences d'Adolphe de Nassau. Il écrit aux archevêques de Mayence, de Cologne, de Trèves et à l'évêque de Metz : il les prie d'interposer leur influence et de détourner l'Empereur de la guerre. Enfin le pape écrit à Adolphe lui-même. Quelle lettre, et quelle joie pour un écrivain chrétien d'avoir à traduire cette éloquence d'un grand pape ! « Nous avons, dit-il, cher-
« ché volontairement les plus dures fatigues, afin
« de rétablir la paix entre vous et nos très-chers fils
« dans le Christ, Philippe de France et Édouard d'An-
« gleterre, afin de rendre en même temps une heu-
« reuse tranquillité à tout le peuple chrétien ; car
« voilà que les chrétiens tirent contre leurs frères ces
« glaives qui ne devraient être tournés que contre les
« infidèles pour le recouvrement de la Terre-Sainte.
« Ah ! nous vous en supplions, nous vous l'enjoi-
« gnons par l'aspersion du sang de Jésus-Christ ; que
« votre âme royale condescende et s'incline à la
« paix. Rappelez-vous que les chefs du saint-empire
« romain ne sont élevés sur le faîte d'une pareille
« dignité que pour être les avoués, les défenseurs
« tout particuliers de l'Église, pour écraser les enne-
« mis de Dieu, pour soumettre au joug de la foi les
« nations barbares, pour assurer enfin à tout jamais
« la paix de ce Siége apostolique et celle de tous les
« fidèles [1]. »

[1] Romani imperatores ad tantæ fastigium dignitatis specialiter assumuntur ut sint advocati Ecclesiæ ac præcipui defensores, et ut hostes fidei conterant, et subdant fidei barbaras nationes ad nostram et fidelium pacem perpetuam. (Raynaldi, IV, 208.)

C'est une grande doctrine que celle de Boniface dans cette admirable lettre qui est trop peu connue : « L'Empereur doit être l'*avoué,* le défenseur de l'Église. » Les rois et les riches barons devaient, dans le même sens, être les *avoués* des églises, des abbayes de leurs fiefs. Lorsque le système féodal commença laborieusement à s'organiser dans le monde occidental, les établissements religieux furent de toutes parts menacés par de puissants voisins; ils crurent se sauver en s'adressant à de plus redoutables seigneurs et en les constituant leurs *advocati.* Ceux-ci consentirent; mais leurs services, on l'entend bien, ne furent pas gratuits. Il y a plus : la vue des biens ecclésiastiques les mit en appétit, et l'on voit partout, aux IXe et Xe siècles, un désolant spectacle : toutes les abbayes sont ruinées, et la plupart ruinées par leurs *avoués.* Voilà une petite histoire de l'*avouerie* qui ne sera point sans intérêt aux yeux de ceux qui étudient les rapports entre les deux puissances.

Les empereurs ne parvinrent pas, il est vrai, à ruiner l'Église romaine; mais, s'ils n'y réussirent pas, il faut convenir qu'il n'y eut point de leur faute; les historiens des papes savent bien que, si la papauté était périssable, elle n'eût pas survécu aux coups de ses « défenseurs », notamment aux IXe et Xe siècles. C'est pourquoi Boniface, qui savait l'histoire de ses prédécesseurs, rappelle à Adolphe les devoirs de sa charge. Hélas! le saint-empire romain n'a pas compris longtemps l'élévation de ces devoirs et la nécessité de leur pratique; il ne s'est pas souvenu long-

temps de Charlemagne et de la grande scène qui s'était passée à Rome le jour de Noël de l'an 800, quand l'Empire avait jailli du sol que le pied d'un pape avait frappé. L'Empereur était destiné par Dieu à se jenir aux côtés du Vicaire de Jésus-Christ, comme la justice armée au service de la justice sans armes ; il devait accompagner partout la vérité sur la terre en frappant vigoureusement ses ennemis, en les terrassant, et en s'avançant ainsi jusqu'aux extrémités du monde, pendant que la vérité pacifique ouvrait de sa douce main les yeux de tous les infidèles et faisait, par la connaissance de Jésus-Christ, arriver tous les hommes à la possession de l'éternelle béatitude. Les empereurs allemands n'ont pas trouvé que ce rôle fût assez beau ; ils ont rêvé celui des empereurs païens aspirant à la tyrannie universelle, adversaires obliques et cruels de toute vérité et de tout bien. Sur leur liste trop peu glorieuse, il y en a un certain nombre qu'on pourrait comparer, de près ou de loin, à Henri IV ou à Frédéric II ; il y en a bien peu qui ressemblent à Charlemagne ou à saint Henri.

X

Les rois de France et d'Angleterre, sur le point de se précipiter l'un contre l'autre, cherchèrent les moyens de s'exterminer mutuellement. Mais la richesse de ces princes n'était pas à la hauteur de leur bonne volonté. Ils étaient pauvres, et quand leurs yeux se promenaient sur leurs royaumes, ils ne

voyaient pas sans une envie profonde, inguérissable, les riches propriétés de l'Église qui s'étalaient à côté de leurs domaines. Presque en même temps Philippe et Édouard se jetèrent sur cette proie, et c'est ce qui explique les douloureuses paroles du souverain pontife dans sa lettre aux évêques d'Albano et de Palestrina : « Les biens ecclésiastiques, disait-il, sont « devenus la proie des puissances séculières. » C'était la constatation d'un fait accompli; mais la doctrine du fait accompli n'était pas plus admise par Boniface VIII qu'elle n'est reçue par Pie IX. Le Saint-Siége protesta.

Nous n'avons pas encore trouvé un historien du XIIIe ou XIVe siècle qui n'ait sévèrement protesté, de son côté, contre les exactions du roi de France; car on écrivait l'histoire, en ce temps-là, avec une noble liberté. Le continuateur de Girard de Frachet raconte ainsi les commencements de « cette exaction, *inouïe* « *en France*, qu'on appela maltôte, *malam toltam*. « On exigea d'abord le centième, puis le cinquan- « tième de tous les biens; on commença par le ré- « clamer aux marchands, mais ensuite on l'exigea de « tous les laïques et de tous les clercs, et cela dans « tout le royaume [1]. » C'est dans les mêmes termes que s'expriment les autres chroniqueurs, et Sismondi les a heureusement résumés lorsqu'il a dit : « Les « officiers du roi demandèrent d'abord le centième « denier aux contribuables, puis le cinquantième; « mais l'arbitraire des taxations et la violence des

[1] *Historiens de France, Continuatio Girardide Fracheto*, XXI, 14.

« saisies rendaient la maltôte plus onéreuse encore « que la quotité de l'impôt ne semblait le compor- « ter [1]. » Ces derniers détails sont tirés de Nangis [2]. Ils montrent la plaie au vif. Ainsi le fisc était d'une exigence inique; mais ses officiers achevaient, par leur insolence incomparable, de révolter ceux-là mêmes qui se laissaient dépouiller sans se plaindre. Les subalternes de ce temps-là ressemblaient à ceux de tous les pays et de tous les temps : ils faisaient du zèle [3].

Le nouvel historien de Philippe le Bel, M. Boutaric, parle des plaintes qu'une « partie du clergé de France porte au Saint-Siége *contre ce qu'il appelait les exactions* de Philippe le Bel [4] ». Je me vois dans la nécessité de relever ces derniers mots. Non, ce n'est pas le clergé, c'est le peuple qui a donné le nom d'exactions aux avidités de Philippe; c'est le peuple qui a infligé à ces nouveaux impôts le sobriquet terrible de *maltôte*, et au roi qui les levait le surnom de *maltôtier*. « Les plaintes du clergé, continue « M. Boutaric, furent d'autant plus favorablement « accueillies à Rome, qu'il en arrivait de semblables « d'Angleterre, où Édouard employait, pour obte- « nir des subsides, des moyens autrement *énergiques* « que ceux de son rival [5]. L'occasion était belle pour « Boniface, il ne la manqua pas. La bulle *Clericis* « *laicos*, qui excommuniait à la fois ceux qui le-

[1] Sismondi, *Histoire des Français*, VIII, 516.
[2] 1296, 16.
[3] Voir aussi Raynaldi, IV, 209.
[4] *La France sous Philippe le Bel*, 95, 96.
[5] Kervyn, *Recherches*, p. 15.

« vaient des impôts sur le clergé et les ecclésias-
« tiques qui les payaient, fut commune au monde
« chrétien (1296, avant le 18 août). Cette bulle,
« *donnée dans un moment d'irritation, était trop*
« *exagérée pour être exécutable* [1]. »

Nous voici donc arrivés à cette bulle qui, selon Sismondi, « est devenue célèbre par sa violence [2], » et qui n'est pas mieux traitée, comme on vient de le voir, par le nouvel historien du différend. Il n'en a pas donné un résumé très-exact, et surtout il a oublié une clause fort importante à nos yeux. Boniface y défend à tous prélats, clercs et religieux de payer aucune taille ou collecte, la dîme, le vingtième ou le centième, à quelque titre et sous quelque nom que ce soit, *sans l'autorisation du Saint-Siége* [3]. Pourquoi avoir passé ces derniers mots?

Nous ne pouvons voir dans cette bulle ainsi analysée une décision *prise dans un moment d'irritation* et *trop exagérée pour être exécutable*. La cour de Rome n'a guère de moments d'irritation, et ce qu'on a été le plus souvent tenté de lui reprocher, c'est sa lenteur, que les catholiques appellent de la prudence. La doctrine de Boniface VIII n'était pas nouvelle, et Cantù a dit avec raison : « On fait un grand grief à
« Boniface VIII de la bulle *Clericis laicos*, et pour-
« tant elle ne contient que le sens précis du 44e ca-
« non du IVe concile de Latran, et la *doctrine géné-*
« *ralement adoptée dans le droit canonique d'alors.* »

1 *La France sous Philippe le Bel*, loc. cit.
2 *Histoire des Français*, VIII, 516.
3 Raynaldi, IV, 209.

L'abbé Rohrbacher, dans quelques pages réellement fort remarquables, va plus loin que Cantù et démontre aisément que l'*exagération* de Boniface se retrouve dans plusieurs décrétales d'Innocent III et d'Honorius III; et, remontant le cours des siècles, l'illustre historien la retrouve encore dans le sixième concile de Rome, tenu en 504, sous le pape Symmaque, qui a frappé d'un perpétuel anathème « tous « ceux qui oseraient confisquer, envahir ou retenir « les biens de l'Église ». Et le même concile avait conclu « que la disposition des biens ecclésiastiques « a été incontestablement commise par Dieu aux « prêtres seuls [1] ». Mais les Pères de ce concile de 504 étaient sans doute *dans un moment d'irritation...*

XI

Maintenant, quel est le sens exact de la bulle *Clericis laicos,* telle qu'elle a été commentée et éclaircie par le Souverain Pontife dans la bulle *Ineffabilis,* telle aussi qu'elle peut être commentée et éclaircie à l'aide d'autres documents qui sont émanés de la chancellerie pontificale pendant le règne de Boniface VIII? c'est ce qu'il faut examiner.

Lorsqu'en 1297 le pape céda à Jacques d'Aragon, à titre de fief de l'Église, les royaumes de Sardaigne et de Corse, il exigea du nouveau souverain un cer-

[1] *Histoire universelle de l'Église,* XIX, 416-449.

tain nombre de promesses solennelles, dont nous aurons lieu de faire plus tard l'énumération et d'apprécier l'opportunité. Les serments de l'Aragonais sont énoncés dans la bulle *Ad honorem*[1]; et il y a, dans cet acte célèbre, certaines prescriptions du pape qui sont relatives aux impôts et aux tailles sur le clergé. Ces prescriptions ne peuvent-elles pas être rapprochées de la bulle *Clericis laicos?* Ne peuvent-elles pas servir à l'expliquer? Nous ne pensons pas que jusqu'ici on ait encore eu l'idée de cet utile rapprochement.

Écoutons Boniface, qui dans sa lettre à Jacques d'Aragon, trouve l'occasion de développer sur les impôts ecclésiastiques toutes les idées dont nous trouvons l'expression trop abrégée dans ses lettres à Philippe le Bel : « Vous n'imposerez pas de taille, dit le « pape au nouveau roi, ni sur les églises, ni sur les « monastères, ni sur les clercs et personnes ecclé- « siastiques. Vous n'aurez pas la régale sur les églises « vacantes. » C'est le langage de la bulle *Clericis;* mais entendez la suite : « Sauf, ajoute Boniface, sauf « la garde des églises : ce droit de garde doit rester « intact, pourvu que les canons soient observés. » Et le pape va plus loin : « Sauf aussi, dit-il, ce qui « vous revient à titre de roi et de souverain tempo- « rel, d'après des priviléges légitimes et d'antiques « coutumes, pourvu toutefois que le droit divin et « canonique ne s'y oppose point[2]... D'après de rai- « sonnables et antiques coutumes, avait dit Boni-

1 Raynaldi, bulle *Ad honorem*, IV, 217-221.
2 Raynaldi, IV, 220.

« face quelques lignes plus haut, certaines églises « tiennent du roi une certaine partie de leur tempo- « rel : il est juste, il faut qu'elles prêtent le serment « de fidélité et qu'elles s'acquittent de tous leurs « services féodaux, en ayant soin toutefois de se « conformer aux canons[1]. »

Je ne pense pas qu'on puisse trouver un langage plus modéré, et en même temps plus noble et plus prudent. Si l'on veut le résumer en deux ou trois propositions d'une transparente netteté, on trouvera que le pape interdit sévèrement tout impôt extraordinaire sur le clergé sans l'autorisation du Saint-Siége, qui doit toujours être sous-entendue. Quant aux redevances ordinaires, quant aux obligations purement féodales, si le clergé est entré dans la hiérarchie temporelle, il en doit porter les charges comme il en perçoit les bénéfices. Tout ce qu'il a reçu, tout ce qu'il tient des seigneurs temporels, est soumis au droit féodal, pourvu, bien entendu, que ce droit ne soit pas en opposition avec le droit canonique[2].

Ceux qui nous objectent aigrement qu'il faut que le clergé supporte, lui aussi, les charges de l'État, ceux-là ont autant d'ignorance que de haine ; voici ce que leur répond l'auteur de *la France sous Philippe le Bel :* « On croit qu'au moyen âge le clergé ne contribuait pas aux charges de l'État et que ses biens étaient exempts d'impôts ; rien n'est plus contraire à la vérité. L'histoire du règne de Philippe le Bel en fournit la preuve la plus irrécusable ; car elle montre

[1] Raynaldi, IV, 220.
[2] Raynaldi, bulle *Ad honorem.*

l'Église de France ruinée par la part qu'elle dut prendre aux contributions publiques. — Il faut distinguer, ajoute notre auteur (et c'est ici le point le plus important de notre discussion), il faut distinguer les biens de l'Église de ceux qui formaient le patrimoine des ecclésiastiques. Les mêmes règles ne s'appliquaient pas aux uns et aux autres. Les clercs étaient affranchis des tailles personnelles... ; mais ils participaient aux impôts en raison de leur fortune personnelle, tout comme les laïques, pour les besoins de l'État et pour ceux des communes auxquelles ils appartenaient [1]. » Il n'y a pas dans la bulle *Clericis laicos* une seule clause, un seul mot qui s'applique *aux biens qui formaient le patrimoine des ecclésiastiques;* il n'y a pas une seule clause, un seul mot qui s'applique *aux redevances ordinaires des églises qui tenaient directement leur temporel du roi ou des seigneurs laïques.* Cette bulle n'est relative qu'*aux tailles ou contributions extraordinaires, vingtièmes, centièmes ou décimes,* dont les rois de France avaient tant abusé depuis le commencement du XIIIe siècle [2].

Au reste, dans la bulle *Romana mater Ecclesia,* qui est du 26 janvier 1297, Boniface a donné lui-même, au sujet de la bulle *Clericis laicos,* l'explication que nous venons de donner. Nous terminons par ce document qui est véritablement décisif : « Il est

1 *La France sous Philippe le Bel,* 177, 178.

2 « De 1247 à 1274, dit M. Boutaric, l'Église de France avait payé vingt et un décimes. » (*La France sous Philippe le Bel,* p. 279.) On lira avec intérêt tous les chapitres de ce beau livre qui sont relatifs aux finances; ce sont les plus remarquables de toute l'œuvre.

« bien entendu, dit le souverain pontife, que notre « bulle ne s'applique pas aux fiefs que les évêques et « personnes ecclésiastiques tiennent de vous [1]. »

Ainsi, *le roi ne pourra lever sur son clergé aucun impôt extraordinaire qu'avec l'autorisation du pape :* voilà le résumé le plus exact, le plus impartial de la bulle *Clericis laicos*. Aux yeux d'un juge impartial, la question n'est donc autre que celle-ci : *Le pape est-il, oui ou non, l'administrateur suprême de tous les biens de l'Église ?* Si l'on accorde qu'il est cet administrateur, et il paraît difficile de ne pas l'accorder, on justifie complétement le grand pape dont nous résumons l'histoire. Un administrateur doit veiller à ce qu'on ne diminue pas les biens qu'il administre; Boniface n'a pas fait autre chose en promulguant la bulle *Clericis laicos*. La question est des plus simples.

XII

Cette explication n'a pas suffi à M. Michelet. Il voit dans les exactions de Philippe une leçon juste infligée à l'opulence de l'Église. « En effet, dit-il, entre ce « roi affamé (Philippe le Bel) et ce peuple étriqué il « y avait alors quelqu'un de riche : ce quelqu'un, « c'était l'Église. Archevêques, évêques, chanoines « et moines, moines anciens de Saint-Benoît et moi- « nes nouveaux dits mendiants, tous étaient riches

[1] Raynaldi, IV, 237.

« et brillaient d'opulence. Tout ce monde tonsuré « croissait *des* bénédictions du ciel et *de la* graisse « de la terre. C'était un petit peuple heureux, obèse « et reluisant au milieu du grand peuple affamé, qui « commençait à le regarder de travers[1]. »

La morale de tout ceci, c'est que Boniface a vraiment eu tort de ne pas venir en aide aux princes qu'affligeait l'obésité de l'Église, et qui ont si heureusement réussi à la faire maigrir. Hélas! l'Église n'est plus aujourd'hui « ce petit peuple obèse et reluisant » dont parle M. Michelet; mais « le grand peuple » est-il moins affamé? Le pain est-il beaucoup moins cher aujourd'hui qu'en 1296? Ce qu'il y a de certain, c'est que les pauvres ne trouvent plus à la porte des églises et des abbayes ces prêtres et ces religieux qui leur distribuaient le nécessaire et quelquefois le superflu. M. Michelet ajoute naïvement et sans transition, mais à la décharge de l'Église, qu'en 1822 l'archevêque de Tolède distribuait chaque jour 10,000 soupes, et celui de Séville 6,000[2]. L'Église faisait aussi de ces distributions en 1296; elle en faisait bien davantage, et, quand les rois lui volaient ses biens, c'était le pain des pauvres qu'ils volaient en même temps. Les papes ont eu raison, pleinement raison, de défendre ce bien doublement sacré, et, en résumé, la bulle *Clericis laicos* me paraît un des actes qui font le plus d'honneur à l'intelligence et à la charité de l'Église.

1 *Histoire de France*, III, 49.
2 *Ibid.*, III, 50.

XIII

La bulle *Clericis laicos* fit grand bruit dans toute la chrétienté. L'empereur d'Allemagne, les rois d'Angleterre et de France s'étonnèrent à la fois, mais non pas au même degré, de la fermeté de ce coup qui leur était particulièrement destiné. Quelques historiens ont cru que Philippe le Bel n'avait pas encore mérité et qu'il ne put regarder comme s'adressant à lui l'équitable rudesse de Boniface. C'est une grave erreur, et qui est savamment relevée par l'auteur de *la France sous Philippe le Bel*. Dès 1294, le roi de France avait fait voter par tout le clergé « un double décime pendant deux années à partir de la Toussaint 1294... Quelques protestations s'élevèrent. Plusieurs ecclésiastiques de la province de Reims en appelèrent à Boniface[1]. » Mais Philippe s'inquiétait peu de ces protestations : « Le clergé n'était point libre de refuser; les ecclésiastiques qui ne voulurent pas contribuer furent exposés à la vengeance du roi, qui fit mettre sous sa main leur temporel. Les abbés de l'ordre de Cîteaux, du diocèse de Carcassonne, invoquèrent les immunités dont ils jouissaient; le sénéchal saisit leurs biens et ne les leur rendit qu'après qu'ils se furent exécutés[2]. » En 1296, nouvelles de-

[1] *La France sous Philippe le Bel*, p. 281, 282. V. aussi, dans les *Historiens de France*, XXI, 525, l'*Inventaire* de Robert Mignon.

[2] *La France sous Philippe le Bel*, p. 282, 283. M. Boutaric cite à l'appui un ordre au sénéchal de Beaucaire de donner main-levée des biens de

mandes de décimes, et les évêques de se réunir à Paris le 27 mai. « Ils accordèrent, *en réservant l'approbation du pape*, deux autres décimes, l'un payable à la prochaine fête de la Pentecôte, l'autre le 29 septembre suivant, *à condition qu'ils seraient levés par le clergé, sans l'intervention de l'autorité laïque*[1]. » On redoutait les officiers du fisc. « Si l'Église éprouvait quelques vexations de la part du roi, la levée du subside devait cesser[2]. » Telles furent les concessions un peu trop étendues des évêques de France, qui subissaient l'ascendant d'un roi aussi puissant que rusé. Mais l'ordre de Cîteaux, qui avait déjà résisté avec énergie à la levée des décimes de 1294 et 1295, se souleva avec une indépendance unanime contre les nouvelles exactions du roi de France. C'est ce qui a fait dire à M. Boutaric que les cisterciens *ameutèrent* le clergé contre Philippe. *Ameuter* est un vilain mot : les cisterciens ne le méritaient pas. On ne peut se refuser à voir dans la protestation, qu'ils adressèrent au pape[4], un beau trait de courage civil; car enfin ils étaient plus près du roi que du pape, et Philippe les pouvait facilement châtier de leur incorrigible résistance. Quoi qu'il en soit, « ce fut leur plainte qui amena de la part de Boniface VIII la bulle *Clericis laicos*. » M. Boutaric eût pu ajouter que cette plainte ne fut pas la seule, et c'est par tous ces

l'ordre de Citeaux, les abbayes de cet ordre ayant fini par promettre un subside. (Juin 1295; Bibl. nat., Baluze, 10,312, A, fol. 70.)

1 *La France sous Philippe le Bel*, p. 283, 284.

2 *Ibid.*, p. 284.

3 Voir Kervyn, *Recherches*, p. 16, 17. *La France sous Philippe le Bel*, p. 284.

faits accumulés que l'on peut répondre victorieusement aux exagérations gallicanes des partisans de Philippe. En résumé, la bulle de Boniface ne s'adressait pas qu'au roi de France, mais *elle s'adressait à lui*, et l'histoire nous montre qu'elle ne fut pas provoquée par les seules exactions et les seules violences du roi d'Angleterre. Lequel, de Philippe ou d'Édouard, a regardé les biens de l'Église avec le plus de convoitise et les a accaparés avec le plus d'astuce et d'iniquité? c'est ce qu'on ne peut aisément décider, *et adhuc sub judice lis est.*

XIV

La rapacité du roi de France était d'autant plus odieuse que jamais les secours pécuniaires du Saint-Siége n'avaient été refusés à la détresse de la France. Si nous prenons seulement le règne de Boniface VIII, de ce souverain pontife qu'on a si faussement représenté comme un ennemi de la France, nous serons étonnés de l'indulgence du pape en matière de finances, particulièrement après la bulle *Clericis laicos*. Il semble que, par des concessions multiples, il ait voulu donner vingt preuves de son bon vouloir pour la France; il accorde tous les décimes, toutes les tailles que le roi demande au clergé. Il est aussi doux, aussi bienveillant dans la pratique, qu'il s'est montré inflexible sur le point de droit. C'est la marque d'une grande âme.

Dans les *Comptes* que MM. Guigniaut et Natalis de Wailly ont publiés dans le dernier volume des *Historiens de France*, nous avons relevé avec soin les indications, encore peu complètes, de tous les décimes dont le pape Boniface a autorisé la levée en France. Ces collections commencèrent en 1297, et se terminèrent *en* 1307 *seulement*, trois ans après le crime d'Anagni [1]!

Pour mettre le comble à ses bienfaits, Boniface, dans une bulle célèbre qui est datée du 27 juillet 1297, accorda au roi de France la licence, en cas de danger pressant, *si periculosa necessitas imminerret*, de lever sans l'agrément du Saint-Siége un décime sur tout le clergé de son royaume. Une seule condition était exigée par le pape : le roi devait être âgé de vingt ans, au moins. S'il était mineur, c'était aux états de délibérer sur l'urgence et la levée de la taille [2]. Il est difficile de pousser plus loin la générosité et la confiance, et c'est le cas de s'écrier avec M. Michelet : « Aucun pontife n'avait

1 Compoti annualium a papa Bonifacio concessorum regi Philippo Pulchro, levatorum a vigilia sancti Laurentii 1297 usque ad eumdem annum MCCC... (*Tabula* Roberti Mignon anno circiter 1325 confecta, *Historiens de France*, XXI, 523.)

Compoti duplicis decimæ biennis, quarum prima concessa fuit regi Philippo Pulchro a papa Bonifacio VIII ad requisitionem prælatorum; secunda imposita per eumdem regem virtute privilegii obtenti a papa pro subsidio regni, levatæ in quatuor terminis (1297 et 1298). (*Tabula* Roberti Mignon, *ibid.*, XXI, 525.)

Dîmes octroyées... premièrement du pape Boniface, l'an 1297, et durèrent jusqu'à Noël 1307. (*Mémoire d'un conseiller à la Chambre des Comptes*, 1307-1314, *ibid.*, XXI, 529.)

Voyez aussi Jean de Saint-Victor, *ibid.*, XXI, 634; et la *Chronique anonyme françoise* finissant en 1308, *ibid.*, 134.

2 *Histoire de France*, III, 53.

« été jusque-là plus partial pour nos rois que Boni-
« face[1]. »

XV

Édouard et Philippe, à la réception de la bulle *Clericis laicos*, trahirent chacun leur caractère; le premier éclata, le second se contint; l'un fut emporté, l'autre disssimulé. Mais l'Église n'eut pas moins à souffrir du machiavélisme du roi de France que des brutalités de l'Anglais.

Édouard devint furieux dès la première lecture de l'acte pontifical, et sa fureur s'étendit à tout le clergé d'Angleterre. Mais il fallait que cette fureur fût d'un bon rapport pour le fisc royal : le roi imposa immédiatement un impôt du cinquième sur tous les revenus ecclésiastiques. Les officiers royaux dépassèrent, comme toujours, les intentions de leur maître; le roi avait été inique, ils furent barbares. Tous les biens meubles et immeubles des clercs furent provisoirement saisis. Les personnes ecclésiastiques n'osaient plus s'aventurer sur les routes, où les chevaliers avaient reçu du roi l'autorisation de les attaquer et d'attenter à leur vie : on peut croire qu'ils usaient et abusaient de cette autorisation[2].

Philippe fut plus adroit. Il rendit une ordonnance par laquelle, sous le spécieux prétexte des besoins

[1] Raynaldi, IV, 238.
[2] *Westmonasteriensis Flor. Hist.*, 1296. Raynaldi, IV, 209, 210. Sismondi raconte un peu différemment cette histoire, VIII, 515.

de l'État, il interdisait sévèrement à tous ses sujets d'exporter du royaume l'or, l'argent, les pierres fines, les chevaux et les armes, « à moins, dit Sismondi, qui traduit l'ordonnance, d'être porteur d'une permission expresse du roi[1]. » « C'était, dit M. Henri Martin, c'était couper les vivres à la cour de Rome, qui tirait annuellement, sous divers prétextes, des subsides si considérables de la France et de tous les pays chrétiens. Philippe, vers le même temps, défendit aux étrangers de s'établir dans le royaume et d'y exercer le commerce. C'étaient encore les hommes du pape, ses banquiers, ses agents, que Philippe poursuivait dans les négociants italiens[2]. » Nous ne perdrons pas notre temps à relever l'aigreur de tout ce langage; mais nous pensons que M. Henri Martin méritait de comprendre et qu'il a bien compris les intentions perfides du roi de France. Il a vu nettement que l'ordonnance prohibitive de Philippe n'a été qu'un acte de représailles et la réponse à la bulle *Clericis laicos*[3]. C'est, d'ailleurs, l'opinion de Raynaldi et de beaucoup d'autres historiens.

Mais il y a une difficulté : « L'ordonnance du roi, « dit Sismondi, était-elle une représaille? Elle est « de la veille de la bulle *Clericis laicos*[4]. » M. Bou-

1 *Histoire des Français*, VIII, 518. Le texte de l'ordonnance est dans Dupuy, p. 13.

2 *Histoire de France*, IV, 412.

3 Ad repungendum Bonifacium, *subducendasque curiæ Romanæ opes quæ ex Galliis confluebant*. Raynaldi, IV, 211.

4 *Histoire de France*, VIII, 518. Cette assertion de Sismondi est contraire à la vérité, et M. Boutaric a eu raison d'établir que la bulle *Clericis laicos* n'est pas du 18 août.

taric va plus loin dans ce sens : « Cet édit, ajoute-« t-il, qu'on représente *unanimement* comme une « réponse de Philippe à la bulle *Clericis laicos*, « n'était pas dirigé contre le pape; car il fut rendu « au mois d'avril [1], peu de jours après la rédaction de « cette bulle et avant qu'elle eût eu le temps d'être « connue du roi de France [2]. « Ainsi, d'après Sismondi, l'édit royal est « de la veille de la bulle »; selon M. Boutaric, il fut rendu plusieurs jours après : le désaccord est flagrant. Mais, de toute manière, suivant nous, l'objection n'est pas irréfutable. Philippe avait évidemmeut des espions à Rome, et il dut être informé de la teneur de l'acte pontifical assez longtemps avant la promulgation de la lettre apostolique. Son habileté consista précisément à devancer la bulle et à se venger la veille de la leçon du lendemain. En résumé, et comme conclusion définitive, on peut affirmer avec l'unanimité des historiens (moins Sismondi et le nouvel historien du différend) que le dessein véritable du roi de France était, suivant l'expression bourgeoise de M. Henri Martin, « de couper les vivres à la cour de Rome. » Ah! que de fois on a coupé ces vivres-là! Mais la cour de Rome vit encore et vivra toujours.

[1] C'est sans doute *août* que M. Boutaric a voulu écrire. L'acte est du 17 *août*. Dupuy, p. 13.

[2] *La France sous Philippe le Bel*, p. 76.

XVI

Boniface, d'ailleurs, comprit comme nous la comprenons l'ordonnance de Philippe. C'est une raison qui peut dispenser de beaucoup d'autres; car il est difficile de croire qu'un pape de cette trempe ait commis une telle erreur, ou qu'il ait feint de voir dans l'acte du roi de France une perfidie qui en aurait été absente. Les âmes telles que celle de Boniface sont trop intelligentes pour être aussi aveugles; elles ont trop d'élévation pour avoir tant de mauvaise foi.

La bulle *Clericis laicos* n'avait été que l'éclair avant-coureur de la foudre; la bulle *Ineffabilis* fut le coup de tonnerre qui répondit terriblement aux nouvelles iniquités du roi de France. Ce coup retentit dans toute l'Europe, et saisit d'un juste effroi tous les accapareurs des biens d'Église. Nous ne comprenons pas que le nouvel historien de Philippe le Bel ait dit de cette bulle : *Elle corrigera ce que la précédente avait de trop absolu*[1]. L'acte du 25 octobre 1296 n'est pas un correctif, mais un augmentatif, si je puis ainsi parler, de la constitution *Clericis laicos*. Il sera facile de le démontrer.

En trois lignes on peut résumer cette bulle. Premier point : Philippe est un ingrat; il a oublié tous les bienfaits du Saint-Siége. Second point : Philippe est un maladroit; c'est au moment où il est menacé de toutes parts qu'il ébranle encore le plus solide

[1] *La France sous Philippe le Bel*, p. 95, 96.

appui de son trône, l'Église romaine. Enfin, dans une troisième et dernière partie, Boniface déclare que, loin de vouloir la ruine de la France, la cour de Rome est, malgré tout, décidée à se sacrifier pour le salut de ce peuple véritablement privilégié.

Mais il ne suffit pas de résumer de tels documents, surtout en France, où la langue et l'éloquence des papes ne sont connues de personne; il faut ouvrir le Bullaire, il faut mettre en lumière l'éclatante beauté de cette littérature ignorée, il faut que les catholiques sachent comment parle, comment écrit un pape. Écoutez l'exorde de Boniface; il n'en est pas de pareil dans Tite-Live.

« Sainte mère l'Église, unie à son époux, qui est « le Christ, dans la douceur d'un ineffable amour, a « reçu de lui, comme dot, les grâces les plus éten- « dues, les plus fécondes; mais parmi ces grâces, il « n'en est pas de plus précieuse que le bienfait de la « liberté. Le Christ a voulu que cette très-aimable « épouse exerçât en toute liberté le gouvernement des « peuples fidèles, de telle sorte que, comme une « vraie mère, elle eût sur ces peuples le même em- « pire que sur de véritables fils, de telle sorte aussi « que tous ces peuples l'honorassent filialement « comme la mère et la maîtresse de l'univers en- « tier [1]. »

Tel est le commencement de cet acte, que M. Henri Martin veut bien appeler « une bulle hautaine et me- « naçante [2] ». Et Boniface poursuit, en parlant de

[1] Bulle *Ineffabilis*. Raynaldi, IV, 210.
[2] *Histoire de France*, IV, 412.

ses insomnies pleines d'angoisses, dont le roi de France est l'auteur : « C'est pour vous, lui dit-il, « c'est pour le salut de votre royaume et pour le « nôtre que nous avons subi tant de nuits sans som- « meil et tant d'intolérables douleurs depuis que la « Providence nous a appelé sur ce faîte de l'aposto- « lat. » Et le pape se laisse aller, dans sa légitime indignation, à rappeler à l'ingrat Philippe tous les bienfaits du Saint-Siége. Il s'étonne de ce que le roi de France ait choisi, pour insulter et navrer l'Église, le moment même où Boniface s'occupe à instruire le procès de canonisation de Louis IX. « Ce n'est pas « seulement à la dignité de vos prédécesseurs, dit- « il, c'est à leurs vertus qu'il faut succéder [1].

« Si, ce qu'à Dieu ne plaise, votre intention a été « que votre ordonnance s'appliquât à nous, à nos « frères les évêques, aux personnes ecclésiastiques, « aux églises elles-mêmes et à leurs biens, où qu'ils « soient, ce ne serait pas seulement de l'imprudence, « mais de la folie, d'oser ainsi porter vos mains té- « méraires sur ce qui est tout à fait indépendant de « votre puissance et de celle de tous les princes sé- « culiers; et vous tomberiez par là sous le coup de « l'excommunication.

« Levez les yeux, promenez-les autour de vous; « voyez comment les Allemands, les Anglais et les « Espagnols cernent votre royaume; considérez la « puissance, le nombre, la bravoure de tous ces en- « nemis, et vous reconnaîtrez clairement que ce n'é-

1 « Succede virtutibus, quæsumus, qui succedis et regno. »

« tait pas le moment de provoquer l'Église par de « telles blessures ; et vous ne mettrez plus en doute « que si nous vous retirions notre secours et celui « de l'Église, vous seriez réduits, vous et les vôtres, « à un tel degré d'affaiblissement que vous ne pour- « riez plus soutenir le choc d'une pareille adver- « sité [1]. » Voilà le passage de l'acte pontifical qui a le plus révolté les historiens modernes ; c'est cependant la simple et éloquente constatation de faits qui ne sont pas contestables. Nos adversaires allègueront que la leçon n'était pas opportune ; en général, ils trouvent inopportuns tous les actes de l'Église qu'ils ne peuvent trouver injustes. Mais la sévérité de Boniface a été véritablement aussi opportune qu'équitable, et l'on peut dire qu'elle a préservé l'Église, au moins pour quelque temps, de désastres encore plus regrettables, et en particulier d'un pillage encore plus ruineux. Le langage du Saint-Siége fit réfléchir Philippe ; en réalité, il promena les yeux autour de lui et constata que la situation de la France n'avait pas été assombrie par le souverain pontife. De là, évidemment, cet ajournement de ses projets contre l'Église romaine ; de là cette réconciliation avec Boniface, qui bientôt allait réjouir dans la chrétienté tous les amis sincères de la religion et de la paix.

Certains historiens n'ont pas attaqué moins vivement la partie de la bulle où Boniface oppose à Philippe les prétentions d'Adolphe de Nassau à recouvrer les provinces de France qui avaient autrefois fait par-

[1] Bulle *Ineffabilis*. Raynaldi, IV, 211, 212.

tie de l'Empire, et notamment la Bourgogne. On va jusqu'à croire que l'Empereur ne réclamait ces provinces qu'à l'instigation de Boniface. Le vieux pontife, qu'on représente toujours, afin de l'abaisser davantage, comme le plus fin de tous les politiques et le plus fourbe de tous les diplomates, aurait éveillé cette vieille cause depuis longtemps assoupie, dans l'intention de montrer au roi de France toute l'étendue du mal que le Saint-Siége pouvait lui faire. Il n'y a point de preuves, il n'y en a pas une seule en faveur de cette interprétation des paroles de Boniface, et nous attendrons qu'on en apporte quelques-unes, et d'irréfutables, avant de prêter de telles roueries à un vicaire de Jésus-Christ. En attendant, nous croyons (et notre conviction là-dessus est très-profonde) que la question de la Bourgogne et des autres provinces ci-devant impériales était une question très-réellement et très-sérieusement pendante, qui avait été soulevée de nouveau, non par le souverain pontife, *mais par Adolphe lui-même, et par Adolphe seulement.* Nous sommes sur ce point de l'avis de M. Henri Martin, qui n'a jamais passé pour un avocat du Saint-Siége : « Les empiétements de Philippe sur les droits de l'Empire, dans l'ancien royaume d'Arles, avaient inquiété et irrité Adolphe. La maison de France, maîtresse de la Provence, allait encore absorber le comté de Bourgogne par le mariage du second fils du roi Philippe avec la petite Jeanne de Bourgogne, et le comte Othon livrait en ce moment ses places fortes à Philippe, sans l'aveu du chef de l'Empire. L'acquisition de Valenciennes par le roi de France n'avait pas

moins blessé les prérogatives impériales. Lyon, à son tour, était menacé par les intrigues de Philippe [1]. » Tant qu'on n'aura pas prouvé la fausseté de tous ces faits, nous persisterons à soutenir que les griefs d'Adolphe n'étaient que trop réels, et que le pape ne fut pas l'instigateur perfide des réclamations de l'Empereur. On sait, d'ailleurs, comment Boniface s'était épuisé en efforts de toute sorte pour rétablir solidement la paix entre tous les princes chrétiens; cinquante lettres de ce grand pape protestent contre cette nouvelle calomnie jetée à sa mémoire. Ses mains n'ont guère été occupées qu'à séparer les combattants et non pas à provoquer les combats.

Dans la dernière partie de la bulle *Ineffabilis*, Boniface explique la bulle *Clericis laicos;* il en établit l'opportunité, il en indique la portée, il en précise les limites, et c'est ici qu'il prononce ces magnifiques paroles où éclate, comme le dit M. Henri Martin, la vieille affection de la cour de Rome pour les Capétiens [2] : « Si votre royaume, dit ce pontife « qui avait le cœur véritablement français, si votre « royaume, ce qu'à Dieu ne plaise, était dans un « pressant danger, loin d'empêcher les évêques et les « clercs de France de vous accorder des subsides, le « Saint-Siége en viendrait, si la nécessité l'exigeait, à « sacrifier les calices, les croix, les vases sacrés, plu- « tôt que d'exposer un tel royaume, un si noble « royaume, un royaume si cher, que dis-je, le plus

1 *Histoire de France*, IV, 406.
2 *Ibid.*, IV, 412.

« cher au Saint-Siége, et qui depuis si longtemps a « été dévoué à l'Église romaine [1]. »

XVII

C'est sur ce ton que finit la bulle *Ineffabilis*, mélange de sévérité et de douceur paternelles, où la sévérité ne l'emporte pas sur la douceur. Mais, dit le nouvel historien de Philippe le Bel, « le roi et ses courtisans furent indignés *de la liberté que prenait le pape*. On résolut de repousser ces *remontrances hautaines* (?) *qui appartenaient à d'autres temps* (!) Dupuy a publié une réponse qui fut, dit-on, expédiée à Rome; mais l'indécence du ton qui règne dans cette pièce et la violence des déclamations qu'elle renferme suffisent pour démontrer qu'elle n'a jamais été envoyée. Ce n'est qu'un projet de mémoire qui fut présenté au roi par quelque courtisan et qui ne fut pas même terminé, ainsi que l'atteste le titre du seul exemplaire contemporain qu'on en connaisse, *titre que Dupuy a supprimé pour en substituer un autre de sa façon*. Le roi donna des explications satisfaisantes [2]. »

Ces observations sont aussi justes que le procédé de Dupuy est déshonnête : ce n'est pas peu dire. Mais, dans cette question, rien ne nous étonne de la part de Dupuy. Quant au pamphlet en question [3], c'est un

1 Bulle *Ineffabilis*. Raynaldi, IV, 210, 212.

2 *La France sous Philippe le Bel*, p. 97.

3 Le texte original se trouve dans le cartulaire n° 170 de la Biblioth. nat. *Licet non sit opus perfectum*, est-il écrit dans le titre.

composé malfaisant de théories ultragallicanes, dont la brutale franchise est le seul mérite. « Le pape, y est-il dit, défend dans sa bulle de payer le tribut à César... Tout sujet qui refuse d'aider le roi est un membre inutile, etc. etc. » Ce sont là des allégations calomnieuses ; mais rien n'égale la naïveté du début : « Avant qu'il y eût des clercs, le roi de France avait la garde de son royaume. » Le pamphlétaire ne s'était pas frotté d'histoire. O légiste de bonne volonté, tu aurais été surpris d'apprendre qu'il n'y a jamais eu de roi de France avant qu'il y eût des clercs. Rien cependant n'est plus incontestable. La France n'existe que *depuis* la cléricature ; elle n'existe que *par* la cléricature. On a dit qu'elle avait été enfantée par les évêques : c'est vrai. S'il n'y avait pas eu d'évêques, s'il n'y avait pas eu de clercs dans ce vieil empire romain qui s'écroulait de toutes parts, il n'y aurait pas eu de place sur la terre pour aucun royaume, pour aucune nationalité, pour aucune lumière. Une anarchie sauvage, celle des barbares, eût succédé à la tyrannie raffinée des empereurs romains. Mais, par bonheur, il y avait des clercs, il y avait des évêques qui gardaient en dépôt toutes les vérités, tous les secrets de la morale, du gouvernement, de la civilisation ; qui, ne pouvant sauver l'unité de l'empire, se donnèrent pour tâche de reconstruire autour d'eux d'autres unités, celles des nations modernes. Ils dirent, et la France fut.

Philippe le Bel s'imaginait sans doute, avec les historiens de son temps, qu'il descendait de Francion, fils d'Hector. Et voilà pourquoi il disait superbe-

ment : Avant qu'il y eût des clercs, il y avait des rois de France. Cet orgueil reçoit aujourd'hui l'humiliante leçon de l'histoire. On connaît maintenant l'heure exacte à laquelle est née la royauté française. On sait qu'elle est née dans un baptistère; on connaît aussi le nom de celle qui l'a engendrée et mise au jour : c'est l'Église, et le premier instant de son existence fut celui où tomba sur le front de Clovis le *Baptizo te* proféré par la voix de saint Remi, qui était un clerc.

XVIII

Le nouvel historien de Philippe le Bel, après avoir raconté avec impartialité [1] les démêlés de la famille Colonna avec le pape Boniface, ajoute ces mots, que nous n'avons pu lire sans une vive émotion : « Boniface, *dépassant toutes les limites de la haine*, étendit l'anathème sur tous ceux qui donneraient asile aux malheureux Colonna, et frappa d'interdit les lieux où ils chercheraient un refuge *contre son impitoyable colère* [2]. » Nous avons voulu approfondir cette question des Colonna, afin de savoir si véritablement le souverain pontife dont nous écrivons l'histoire a mérité tant d'injures. Après l'avoir approfondie, il nous reste l'intime conviction que

[1] Excepté, cependant, quand il dit que *Boniface laissa les Colonna à l'écart et ne les fit pas participer aux faveurs du nouveau règne.* Où est la preuve de cette assertion?

[2] *La France sous Philippe le Bel*, p. 98, 99.

Boniface a été sévère, mais équitablement sévère; qu'il *n'a pas dépassé toutes les limites de la haine*, et que *sa colère n'a pas été impitoyable*. Nous allons, à notre tour, présenter à nos lecteurs un récit simple et impartial de tout ce démêlé; nous espérons que leur jugement, après cette lecture, sera conforme au nôtre.

A six lieues de Rome, à deux lieues de Palestrina, est un bourg appelé Colonna. C'est de là que sortit une puissante et tumultueuse famille, dont les historiens de l'Église et ceux de l'Italie ont eu souvent à prononcer le nom. Quand les Guelfes et les Gibelins ensanglantèrent le sol italien de leurs déchirements, les Colonna prirent parti pour les Gibelins, tandis qu'au nombre des familles les plus dévouées à la cause de l'indépendance de l'Église, on comptait au XIIIe siècle celle des Gaetani, dont Boniface VIII fut le plus célèbre représentant. Les Colonna et les Gaetani avaient depuis longtemps entre eux toute la distance qui séparait à cette époque, et qui séparera toujours les adorateurs de César des adorateurs du vrai Dieu et des amis de son Église. Ces deux lignées sont immortelles sur la terre, et nous voyons aujourd'hui s'agiter sous nos yeux la même cause qui s'est débattue autrefois entre Henri IV et saint Grégoire VII, Frédéric II et Grégoire IX, Philippe le Bel et Boniface VIII. Espérons que Pie IX, qui continue cette grande lutte, ne mourra pas dans l'exil, comme saint Grégoire VII, « pour la justice et pour la vé-« rité. »

Plus d'une fois, avant l'avénement de Boniface, les

Colonna s'étaient tristement illustrés par leurs violences contre le siége de saint Pierre. Chose plus triste ! leurs violences étaient doublées d'ingratitude. Sous Grégoire IX, sous ce pape qui fut digne de connaître tant de saints, Jean de Colonna, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Praxède, et Ottone de Colonna, avaient prêté leur appui à l'oblique cruauté de Frédéric II [1]; car ce monstre avait trouvé des partisans jusque sur les marches du trône pontifical.

Sous Nicolas III, les Colonna avaient reçu de la papauté autant de bienfaits qu'en réalité ils méritaient de discrédit. Ce fut Nicolas qui, en 1278, éleva à la dignité cardinalice, malgré son peu de mérite, le célèbre Jacques de Colonna, dont nous aurons trop à parler. Ces nouvelles faveurs ne désarmèrent pas la haine de cette implacable famille. Elle ne cessait de conspirer avec tous les ennemis de l'Église romaine; pas de bon complot dont elle ne dirigeât tous les ressorts [2].

Ces conspirateurs infatigables ne cessaient pas cependant d'être l'objet de la bienveillance paternelle des souverains pontifes. Lors de l'élection de Boniface, ils étaient deux dans le sacré collége : Jacques, que nous venons de nommer, et Pierre de Colonna : l'un avait pour *titre* l'église de Sainte-Marie *in Via lata*, et l'autre celle de Saint-Eustache. Il ne nous reste pas de détails bien précis sur le rôle qu'ils

1 Bulle *Præteritorum*. Raynaldi, IV, 224.
2 *Ibid.* Raynaldi, IV, 225.
3 Bulle *Lapis abscissus*. Raynaldi, IV, 231.

jouèrent lors de l'abdication de Célestin. Il est facile de croire qu'ils s'arrangeaient de sa faiblesse ; mais Boniface déclare expressément, dans sa bulle *Lapis abscissus*, qu'ils lui donnèrent leurs voix dans le conclave : *qui nos in scrutinio elegerant et nominaverant eligendum in papam* [1]. Leurs acclamations se mêlèrent alors à celles des autres cardinaux. C'est ce que leur rappelle Boniface quand, dans la même bulle, il établit qu'après une élection véritablement canonique, il a été *reçu* par tous ses frères du sacré collége, et en particulier par les Colonna. Quand le nouveau Pape fut *consacré*, quand il fut *couronné*, on vit à ses côtés, en qualité d'assistants, Jacques et Pierre de Colonna, ceux-là même qui devaient un jour nier iniquement sa consécration et insulter à sa couronne [2].

« Pendant près de trois ans après notre élection, « ajoute le souverain pontife, ils n'ont pas cessé de « nous donner des preuves d'obéissance et de res- « pect comme au pape légitime. Ils ont participé en « même temps que nous au redoutable sacrement de « l'autel ; ils nous ont assisté dans les messes solen- « nelles comme ont coutume de le faire les cardi- « naux de la sainte Église romaine. Dans les provi- « sions des églises, dans les définitions que nous « avons eu lieu de faire, ils nous ont donné leurs « conseils. Leurs signatures se voient au bas des « bulles que nous avons promulguées [3]. »

1 Bulle *Lapis abscissus*. Raynaldi, IV, 231.
2 *Ibid.*
3 Même bulle, loc. cit.

Après la quadruple solennité de l'élection, de la réception, de la consécration et du couronnement de Boniface, après le quadruple témoignage de sympathie que les Colonna, entraînés sans doute par l'opinion publique, avaient librement rendu à ce puissant adversaire de leur famille, ils crurent n'avoir pas encore assez fait pour attester que le désir sincère d'une réconciliation utile à l'Église avait étouffé dans leurs cœurs jusqu'aux dernières révoltes de la haine : ils invitèrent le nouveau pape à venir passer quelques jours dans leur château de Zagaroli, qui était alors la propriété de Jacques de Colonna. Boniface, plein de confiance, se rendit à leurs vœux, et reçut une respectueuse hospitalité. C'était au pape Boniface, et non pas au cardinal Gaetani, que s'adressaient visiblement tous ces hommages. Le souverain pontife eut lieu de le constater plus tard quand, accusé par ses anciens hôtes, par ceux qui l'avaient élu, reçu, consacré et couronné dans la plénitude de leur liberté, quand, accusé par eux de n'être pas le vrai pape, il se leva, terrible, et lança sur ces effrontés calomniateurs les justes foudres de l'Église [1].

XIX

Mais comment se rompit cette heureuse harmonie entre Boniface et les Colonna? Comment, après trois

[1] Bulle *Lapis abscissus*, loc. cit.

ans d'une concorde dont toute l'Église se réjouissait, éclata ce différend d'où, comme le dit l'annaliste de Saint-Victor, « allaient sortir tant de haines, tant « d'homicides, tant de guerres, tant de fléaux de « toute sorte [1]. »

Les historiens, ceux d'Italie du moins, ne sont d'accord que sur une seule cause : l'amitié déclarée des Colonna pour Frédéric de Sicile. Raynaldi résume heureusement sur ce point Ptolémée de Lucques, Villani, saint Antonin et les manuscrits du Vatican : « Jacques et Pierre de Colonna ne cessaient, dit-il, « d'exciter à la révolte le tyran sicilien [2]. » Il y avait entre eux et Frédéric un va-et-vient continuel de députés, un échange de propositions que leur haine contre Boniface envenimait de plus en plus. Les historiens français ne nous paraissent pas avoir connu cette cause réelle des terribles dissensions qui devaient bientôt désoler le cœur de Boniface et faire couler les larmes de l'Église. Jean de Saint-Victor [3] et le continuateur de Girard de Frachet [4] ne disent pas un mot des coupables intrigues des Colonna avec l'excommunié de Sicile. A défaut de leur témoignage, nous avons celui des chroniqueurs italiens et celui de Boniface, qui, dans sa bulle *Præteritorum*, déclare

[1] Undè postea dissensiones, odia, guerræ, homicidiaque et mala plurima provenerunt. (Joannes a Sancto Victore, *Historiens de France*, XXI, 635.)

[2] Ptolémée de Lucques, livre XIVe de son *Histoire ecclésiastique*. — Villani, livre VIIIe, chap. XXI. — S. Antonin, IIIe partie, titre XX, § 11, etc. — Manuscrit du Vatican, 1960. — *Vita Bonifacii*, ms. Vall. C. 25. — Ces autorités sont citées par Raynaldi, IV, 224.

[3] *Historiens de France*, XXI, 634, 635.

[4] *Ibid.*, XXI, 14.

nettement que son principal grief contre les Colonna est leur conjuration permanente en faveur de Frédéric : « On ne voit dans la Ville et aux alentours, dit le souverain pontife, que les députés du Sicilien : *Latenter discurrentibus nunciis per Urbem et loca vicina* [1]. »

L'inexcusable violence d'un Colonna fut l'occasion de ce différend dont maintenant nous connaissons la cause. Étienne de Colonna, le vendredi après la fête de saint Marc, se plaça en embuscade sur la route d'Anagni à Rome, que devait suivre la maison du pape ; il se jeta sur l'escorte, et ce voleur de grand chemin s'empara hardiment de tout le trésor de Boniface. Il prit deux cents florins et un grand nombre de vases d'or et d'argent ; enfin tout ce qui tomba sous la rapacité de sa main. Sur ce sujet, les historiens français tiennent le même langage que les italiens [2]. Les premiers n'ont eu que le tort de prendre pour la cause efficiente de la guerre et des désastres à venir ce qui en était seulement la cause occasionnelle.

On s'est demandé, non sans raison, pourquoi Boniface n'avait pas allégué ce brigandage d'Étienne dans ses bulles *Præteritorum* et *Lapis abscissus*,

1 Bulle *Præteritorum*. Raynaldi, IV, 225.

2 Stephanus de Columpna ipsius papæ fuerat prædatus thesaurum. (*Georgii Stellæ Annales Genuenses*, Muratori, XVII, 1019.) — Accidit quod, die Veneris post festum sancti Marci Evangelistæ, dominus Stephanus de Columpna, frater Petri cardinalis, familiæ dicti Papæ cum summariis obviavit abstulitque violenter ab ipsis famulis quæ ferebant, videlicet CC florinos vel circiter, cum multis vasis aureis et argenteis, etc. (Joannes a Sancto Victore, *Historiens de France*, XXI, 634, 635.) — Stephanus de Columpna thesaurum papæ fuerat deprædatus. (Bernard Guyon, *ibid.*, XXI, 711.)

dans la première surtout, où il fait l'énumération de toutes les injures des Colonna. « Si le pape n'a pas « parlé de ce vol à main armée, c'est que ce vol est « un fait imaginaire et qui doit être effacé de l'his- « toire. »

L'objection est sérieuse.

L'abbé Christophe y a peut-être répondu d'une façon insuffisante, lorsqu'il a dit dans son *Histoire de la Papauté au XIVe siècle :* « L'acte d'Étienne était « celui d'un brigand. Toutefois, telle est la magnani- « mité de Boniface, qu'il ne s'en plaint même pas « dans la bulle *Præteritorum* [1]. » Nous ne saurions attribuer le silence du pape à sa seule générosité, d'autant plus que dans la bulle *Præteritorum* il nous apparaît sans cesse dans l'exercice de la justice et non point dans celui de la miséricorde. Le chroniqueur Jean de Saint-Victor est le seul, suivant nous, qui explique cette singulière omission du vieux pape insulté. Il nous apprend que, « huit jours après son crime, « Étienne, saisi de remords, alla restituer à Boniface « tout ce qu'il avait volé [2]. » La justice humaine ne se contenterait pas d'une telle réparation : la justice du pape s'en contenta, et il ne crut pas devoir faire allusion, dans sa bulle, à une si coupable violence, qui avait été si imparfaitement, il est vrai, mais enfin si promptement réparée.

[1] *Historiens de France*, I, 86.

[2] Sed in die Jovis sequenti, saniori usus consilio, omnia ablata retulit et ipsi papæ restituit. (Joannes de Sancto Victore, *loc. cit.*)

XX

Quoi qu'il en soit, cette violence éclaira Boniface d'une nouvelle et décisive lumière sur toutes les menées et tous les projets de ses ennemis. Il comprit enfin le danger que faisait courir à la liberté de l'Église cette conspiration qui s'installait en permanence dans les États pontificaux, à Rome même et dans le palais des papes. Il vit le moment où Frédéric allait tenter un débarquement sur les côtes de ses États, pour aller prendre vivement possession, à la tête d'une formidable armée, de toutes les forteresses dont les Colonna lui ouvriraient les portes. Qui sait même si Rome n'eût pas ouvert les siennes, Rome qui était travaillée depuis longtemps par les envoyés du prétendu roi de Sicile et par tous les partisans et clients de la famille Colonna? Il était temps d'agir, et Boniface agit.

Il avait épuisé toutes les ressources que la miséricorde peut suggérer à un vicaire de Jésus-Christ, au père des pères; la justice élevait sa voix forte, il fallut l'écouter. Le pape somma Étienne de lui ouvrir immédiatement toutes ses forteresses, Palestrina, Colonna et Zagaroli. Il avait sans aucun doute le droit de faire ce commandement, et l'obéissance était le premier devoir des Colonna. D'ailleurs, s'ils étaient innocents de cette alliance qu'on leur reprochait avec un prince maudit de l'Église, c'était une excellente occasion de s'innocenter. Boniface ne leur réclamait

ces places fortes que pour les empêcher de tomber aux mains de Frédéric [1]. Les Colonna montrèrent assez clairement que les craintes du pape étaient fondées, lorsqu'ils se refusèrent insolemment à livrer leurs remparts. Peu de temps après éclata sur leurs têtes, avec un bruit terrible, la bulle *Præteritorum*.

« Après avoir prudemment considéré, dit Boniface, « les crimes des Colonna dans le passé, leurs récidives dans le présent, et tout ce qu'on en peut « redouter dans l'avenir, il nous a été clairement « démontré que cette famille, ennemie de Dieu, dure « pour les siens, insupportable à ses voisins, adversaire déclarée de la république romaine, rebelle à « la sainte Église, auteur des troubles de la Ville « éternelle et de la patrie tout entière, ne pouvant « souffrir de rivale, opposant l'ingratitude aux bienfaits, ne voulant pas obéir et incapable de commander, ignorant ce que c'est que l'humilité, « pleine de toute espèce de fureurs, ne craignant pas « Dieu et ne respectant pas les hommes, jalouse avant « tout de troubler la paix de Rome et du monde; que « cette famille, disons-nous, a fait tous ses efforts « pour soutenir dans sa rébellion contre nous notre « très-cher fils dans le Christ, Jacques, roi d'Aragon, alors qu'il était ennemi de la sainte Église et « qu'il était le maître de la Sicile révoltée contre « nous, le tout à notre préjudice, au préjudice de « notre très-cher fils dans le Christ le roi de Sicile

[1] Bulle *Præteritorum*. Raynaldi, IV, 225.

« (Charles), au préjudice de toute la chrétienté et du « secours de la Terre-Sainte ; et cette même famille « n'a cessé de se montrer criminellement favorable « au susdit Jacques et au jeune Frédéric, fils de « Pierre d'Aragon [1]. »

Après cet exorde rigoureux vient le résumé de l'histoire des Colonna, que le lecteur a parcourue plus haut. Boniface rappelle l'hostilité persévérante de cette famille sous les pontificats de Grégoire IX et de Nicolas III, et insiste sur la perfidie de leur alliance avec Frédéric. « Cependant, ajoute-t-il, il y a « dans l'âme d'un pape une sincère et bienveillante « mansuétude qui, devant les crimes de ses sujets, « préfère une douce correction à un châtiment pé- « nible ; il n'aime pas à employer le fer à l'égard de « ces maladies qu'un doux remède peut guérir. Nous « nous sommes donc efforcé de tenir aux Colonna un « langage paternel et de les corriger par des paroles « d'où la charité n'était pas absente ; mais tous ces « efforts ont été inutiles [2]. » Le pape constate qu'usant de son droit souverain il a réclamé à Étienne de Colonna toutes ses places fortes ; refus d'Étienne, qui se réservait d'en ouvrir les portes au seul Frédéric de Sicile. « A la vue d'une telle opiniâtreté, d'un tel en- « durcissement dans le crime, il est temps aujour- « d'hui, ajoute le pontife indigné, d'approcher le fer « de ces blessures qui n'ont pas été sensibles à la « douceur des autres remèdes. » Le pape alors, avec toute la solennité des grandes condamnations ecclé-

[1] Bulle *Præteritorum*. Raynaldi, IV, 224.
[2] *Ibid.* Raynaldi, IV, 225, 226.

siastiques, déclare, après avoir pris le conseil des autres membres du sacré collége, que les noms de Jacques et de Pierre de Colonna seront immédiatement radiés de la liste des cardinaux ; il jette sur eux l'anathème ainsi que sur tous leurs partisans ; il leur enlève leurs bénéfices et décide que, jusqu'à la quatrième génération, Jean et Ottone, leurs neveux, seront exclus, non pas du sacerdoce, comme D. Tosti a semblé le comprendre, mais de tout bénéfice ecclésiastique Pour Jacques et Pierre, le souverain pontife les somme, en terminant, de se présenter devant lui avant dix jours [1]. Cet acte célèbre est du 4 mai 1297.

XXI

Les Colonna ne répondirent que par de nouvelles violences aux anathèmes et aux sommations du Saint-Siége. C'est maintenant un fait avéré qu'ils composèrent à cette époque un infâme libelle contre le pape, et le répandirent à profusion dans les États pontificaux, dans toute l'Italie, et plus loin encore. Nul doute que quelque exemplaire de ce libelle ne soit tombé entre les mains du roi de France. Il en profita plus tard.

La libelle est du 10 mai ; les Colonna, comme on le

[1] Dominus Jacobus et Petrus de Columpna, patruus et nepos, cardinales, videntes contra se motum papam, libellum conficiunt famosum contra ipsum, quem ad multas partes dirigunt. (*Vita Bonifacii manuscripta,* ms. Vall., C. 25. Raynaldi, IV, 226.)

voit, n'avaient pas perdu de temps, et leur haine savait improviser. C'est ce pamphlet des cardinaux Pierre et Jacques que Raynaldi a publié d'après un manuscrit d'Avignon. Mais nous ne voulons pas infliger à nos lecteurs l'inutile ennui de cette lecture. En deux lignes d'ailleurs on peut la résumer. « L'abdication « de Célestin n'a pas été valable, Boniface est un in- « trus, et les Colonna en appellent à un concile œcu- « ménique. » Voilà cet appel à un futur concile, dont tous les ennemis du Saint-Siége se sont perpétuellement servis, dont ils se servent encore. Il est rare que cet appel ne soit pas le dernier cri et comme l'aveu de l'injustice d'une cause. Un chrétien, un prêtre, un dignitaire de la sainte Église romaine, avoir l'audace de citer devant un tribunal quelconque le successeur de celui auquel le Christ a dit : « Pais mes agneaux, « pais mes brebis, » cela dépasse toute imagination ! Mais, dans le cas actuel, cet appel était particulièrement révoltant : on a vu que pendant trois ans les Colonna n'avaient cessé de reconnaître Boniface ; ils l'avaient *élu,* ils l'avaient *reçu,* ils l'avaient *consacré,* ils l'avaient *couronné,* ils avaient *signé ses bulles.* Tout à coup ils s'aperçoivent que pendant trois ans ils ont complétement perdu la tête, et que leurs génuflexions et leurs respects s'adressaient à un antipape. Certains jurisconsultes se sont donné la peine de résumer un par un les douze arguments des Colonna [1], certains autres ont aligné douze réponses à ces douze mensonges [2]. Boniface a répondu

1 Pierre de Padoue. *Ms. du Vatican,* 4109, p. 321.
2 Jean André, jurisconsulte de Bologne. V. Raynaldi, *loc. cit.*

moins longuement, mais combien plus efficacement!

Les dix jours qu'il avait donnés aux prétendus cardinaux pour comparaître à son tribunal étaient depuis longtemps passés. Il réunit un nouveau consistoire et les déclara contumaces. Puis il s'arma une seconde fois de toutes les sévérités apostoliques, et promulgua la bulle *Lapis abscissus*, dans laquelle il confirme énergiquement la constitution *Præteritorum* [1]. Il rappelait, dans ce nouvel acte, le pamphlet des Colonna que ces ennemis effrontés de l'Église romaine avaient eu l'inqualifiable audace d'afficher à toutes les portes de Rome et sur l'autel même de saint Pierre. C'est alors que du haut de ce trône papal, où il se sentait légitimement assis, Boniface énuméra, non sans une juste fierté, toutes les preuves de la canonicité de son élection ; c'est alors qu'il terrassa ces schismatiques par des arguments que nous avons déjà résumés, et qui puisaient leur force dans la conduite des Colonna pendant les trois dernières années. C'est alors, en quelque sorte, qu'il leur dit d'une voix terrible : « Moi, c'est moi, qu'hier encore vous regardiez comme le véritable pasteur de l'Église de Dieu ; c'est moi qu'aujourd'hui vous faites passer pour le mercenaire que les brebis ne doivent pas aimer ; moi, c'est moi : ne me reconnaissez-vous pas ? »

Quand Boniface a ainsi accablé ses adversaires, il les foudroie. Il renouvelle contre eux tous les anathèmes de sa première bulle ; il les déclare schisma-

[1] Cette bulle est du jour de l'Ascension 1297. On en trouvera le texte dans Raynaldi, IV, 231-233.

tiques; il jette sa main terrible sur leurs épaules affaissées et leur enlève les insignes de toutes leurs dignités; il les prive de tous leurs revenus, de tous leurs biens, meubles et immeubles. Sept Colonna sont enveloppés dans ce rigoureux châtiment : ce sont, avec les cardinaux Jacques et Pierre, Agapit, Étienne, Jacques, Jean et Ottone.

Le souverain pontife va plus loin : il promulgue contre eux les peines réservées aux schismatiques. Il les déclare impropres à tout office public, ecclésiastique ou laïque. Il défend, sous peine d'excommunication, qu'on leur prête secours ou qu'on leur donne asile. Il jette l'interdit sur toutes les villes, sur tous les châteaux où ils seraient reçus. Il ordonne enfin qu'on se saisisse de leurs personnes, et qu'on les retienne prisonniers jusqu'à ce que le Saint-Siége ait prononcé sur leur sort. Tous leurs vassaux sont déliés du serment de fidélité [1].

XXII

Cette justice sévère n'était pas faite pour désarmer ceux que la miséricorde n'avait pas touchés; les Colonna résistèrent, et il est prouvé par plusieurs lettres de Boniface [1] qu'ils reçurent publiquement à Pales-

[1] Bulle *Lapis abscissus*. Raynaldi, IV, 233. Boniface, qui, en cette même année 1297, fit paraître le Sexte des Décrétales, y inséra contre les schismatiques la constitution *Ad succidendos*, conçue dans le même sens que la bulle *Lapis abscissus*.

[2] *Epist. cur.*, l. III, 44, 80, 82, 83. *Epist. comm.* 329, 487.

trina les ambassadeurs de Frédéric. Le pontife s'en plaignit hautement[1] ; mais ce dernier trait d'une trahison obstinée lui fit comprendre que ses paroles n'étaient plus qu'un vain bruit, méprisé de tous les partis. C'est alors qu'il en vint, malgré lui, aux moyens rigoureux et ordonna de prêcher une croisade contre les Colonna.

Voilà ce qu'on ne se lasse pas de reprocher au vieux pontife, voilà ce qu'on appelle le dernier degré de la haine. Nous protestons contre ces reproches, et, bien que nous ayons la prétention d'être un ami sincère et enthousiaste de la paix, nous pensons que jamais guerre ne fut plus nécessaire. Quoi ! une famille trouble tout un État et compromet le repos de toute la chrétienté ; elle entretient des relations ouvertes avec les ennemis de son souverain ; elle leur envoie des députés, elle reçoit leurs ambassadeurs, elle leur ouvre ses forteresses ! Quoi ! cette famille de conspirateurs éhontés, loin de se rendre aux premières sommations de son roi légitime, répand contre lui les plus ignobles pamphlets, et souille la majesté de l'Eucharistie en affichant son libelle impur contre le tabernacle où Dieu repose ; puis, bravant toute pudeur, elle s'apprête, au milieu d'un pays qu'elle a corrompu par de savantes intrigues, à opposer à l'autorité de son prince une résistance à main armée qu'elle a impunément préparée depuis de longues années ! Et le roi qu'elle attaque ainsi, c'est le pape, c'est le vicaire de Jésus-Christ, c'est celui que ces re-

[1] *Epist.* 83.

belles ont élevé eux-mêmes sur le trône! Et le pape n'aura pas le droit de châtier tant de crimes; il faudra qu'il se croise les bras devant une révolte qui peut être si fatale à son propre pouvoir et à la société tout entière! Non, non, mille fois non! il a eu raison, pleinement raison, de pousser un cri d'alarme, et de lancer énergiquement ses croisés contre des ennemis qui menaçaient d'être aussi funestes à l'Église que les musulmans eux-mêmes. Quel est le prince en Europe qui tolèrerait dans ses États la millième partie de ces audaces des Colonna? Et qu'arriverait-il dans notre France, si quelque famille puissante s'emparait de plusieurs de nos places fortes, levait une armée, recevait les ambassadeurs de l'Angleterre ou de la Russie, et refusait de déposer les armes?

C'est le 14 décembre 1297 que Boniface publia la croisade. « Le cardinal de Porto, Matthieu d'Acquasparta, fut envoyé, avec le titre de légat, pour la publier dans les diverses provinces [1]. » Mais les troupes ne purent se mettre en mouvement qu'en 1298 [2]. Après s'être emparées en peu de jours de tous les fiefs des Colonna, elles arrivèrent sous les murs de Palestrina, qu'elles jugèrent inexpugnable [3]. C'est ici que les écrivains gibelins attendaient Boniface; c'est ici qu'ils vont se jeter sur lui armés du poignard de la calomnie. Ils l'ont véritablement percé

1 L'abbé Christophe, *Histoire de la Papauté au XIVe siècle*, I, 89.
2 Tosti, *Histoire de Boniface VIII*, traduction de l'abbé Marie Duclos, II, 453.
3 *Id., ibid.*

de leurs coups. Le plus célèbre, le plus beau de ces coups fut porté par Dante, et bien des historiens complaisants ont répété après lui que le pape, irrité des lenteurs du siége de Palestrina, fit sortir de son cloître Gui de Montefeltro, entré tout récemment dans l'ordre de Saint-François. « Il le pria de vou-
« loir bien diriger le siége, et lui prêter le secours
« de ses lumières et de sa vieille expérience des
« choses de la guerre... Gui ayant déclaré qu'il con-
« naissait un moyen d'arriver au but, mais qu'il ne
« pouvait l'employer sans péché, Boniface lui aurait
« répondu de ne pas s'inquiéter de cette faute et
« qu'il lui donnait l'absolution d'avance. Le moyen
« conseillé était d'attirer hors de leur retraite les
« Colonna par de belles promesses qu'on foulerait
« aux pieds, et de les immoler contre la foi des trai-
« tés[1]. » Voilà du drame, voilà une calomnie bien agencée! Pepin et Ferreti de Vicence n'ont pas voulu laisser à Dante l'honneur de l'avoir seul mise à profit; ces deux chroniqueurs en ont orné leurs annales.

Ce qu'il y a tout d'abord de certain, d'incontestable, c'est que Boniface ne s'est pas servi de cet odieux moyen, et que la ville de Palestrina s'est *rendue à discrétion* dans le mois de septembre 1298, peu de jours après le prétendu conseil de Gui de Montefeltro. Nous aurons lieu de le démontrer tout à l'heure. De plus, Jacobili et Wadding ont publié des documents qui attestent que Gui de Montefeltro mourut

[1] Tosti, II, 77.

tranquillement et saintement à Assise *dans ce même mois de septembre* [1]. Comment a-t-il pu faire une pareille mort sous un cloître franciscain, dans le même temps qu'il faisait à Palestrina son terrible métier d'ingénieur en chef, dans le même temps qu'il y donnait de si épouvantables conseils ? Écrions-nous ici avec Muratori : « Il n'y a pas un honnête homme « qui voudra ajouter foi au récit de cet acte hon- « teux ; ce récit a été visiblement fabriqué par les « nombreux ennemis de Boniface [2]. » Voilà ce que dit Muratori ; c'est un savant qui s'indigne quelquefois : j'en souhaite autant à tous nos érudits.

Mais voici bien une autre calomnie. On a jeté des doutes sur la loyauté du pape au sujet de la capitulation de la ville. On a prétendu qu'elle n'avait pas été rendue à discrétion, et que Boniface, en la traitant comme telle, avait indignement manqué à la sainteté de ses serments. Je ne veux citer qu'un seul texte en réponse à cet autre coup de poignard à la gibeline. Lorsque, en 1307, la mémoire de Boniface fut attaquée devant le concile de Vienne (on sait comment, on sait par qui), un cardinal se leva pour le défendre. Il était de la famille de l'accusé et avait à défendre un double honneur, celui de son sang et celui de l'Église : il s'acquitta bien de cette tâche

1 Voir ces textes dans Tosti, II, 456. Lire du célèbre bénédictin toute la note B du second volume.

2 Probrosi hujus facinoris narrationis fidem adjungere nemo probus velit, quod confixerunt Bonifacii æmuli. (Muratori, *Rerum italicarum* IX, 969. — L'abbé Christophe, *Histoire de la Papauté au XIVe siècle*, I, 393.)

doublement honorable [1]. Mais peu de parties de son apologie durent entraîner aussi vivement la conviction de son illustre auditoire que celle où il réfuta victorieusement les calomnies relatives à la reddition de Palestrina. « Pendant que le pape Boniface VIII « était à Rieti, en consistoire public, en présence des « seigneurs cardinaux et de tous les prélats qui étaient « alors à la cour, en présence aussi du prince de Ta- « rente, qui assiste à cette séance même du concile « où je parle, *et qui pourrait rendre témoignage de « la vérité de tous ces faits*, en présence enfin d'une « foule considérable de clercs et de laïques, les sus- « dits Colonna, avec tous les dehors de l'humilité, « non pas à cheval, mais à pied, s'avancèrent depuis « les portes de Rieti jusqu'à notre saint Père, qui « s'était assis sur son trône, couronne en tête (cette « couronne que personne, si ce n'est un pape légi- « time, n'a jamais portée et ne doit point porter); « ils s'approchèrent en personne du souverain pon- « tife, se prosternèrent à ses genoux, baisèrent dé- « votement ses pieds, et, par des paroles où éclataient « leur repentir et leur humilité, le reconnurent so- « lennellement pour le véritable et légitime pape; ils « avouèrent ensuite tous leurs crimes, et reconnu- « rent qu'ils ne méritaient pas la miséricorde, mais « le châtiment; enfin ils demandèrent grâce. L'un « d'entre eux s'appliqua ces paroles de l'enfant pro- « digue, et dit à Boniface : *Peccavi, Pater, in cœ-*

[1] La réponse du cardinal Gaetani a été publiée en 1795 par Petrini, dans ses *Mémoires sur Palestrina*.

« *lum et coram te.* » La chronique d'Orvieto, citée par D. Tosti, confirme ce récit : « Les Colonna, dit-« elle, vinrent se remettre entre les mains du pape « pour obéir à tous ses commandements [1]. » Enfin Paulin de Pierre, dans sa chronique, à l'année 1298, dit aussi que « les Colonna *vinrent à la miséricorde* « *du pape,* qui leur pardonna avec douceur et de « bonne grâce, et leur donna l'absolution de l'excom-« munication, et alors Palestrina se rendit; mais en « moins d'un an ils rompirent les liens d'obéissance, « et le pape les excommunia de nouveau [2]. »

XXIII

Il nous reste à parler du formidable châtiment que le pontife irrité crut devoir infliger à la ville de Palestrina. C'est lui-même qui, dans sa bulle *In communem,* l'a porté à la connaissance de toute la chrétienté ; il n'a rien passé sous silence, persuadé sans doute que, s'il avait été jusqu'aux dernières limites de la sévérité, il n'avait pas cependant dépassé celles de la justice. Après avoir, non sans éloquence, rappelé tous les bienfaits dont les papes avaient comblé cette cité, et toutes les ingratitudes par lesquelles elle avait répondu à tant de faveurs, il ajoute : « C'est ainsi « que Palestrina n'a pas craint de persévérer dans « la rébellion et dans le schisme... Pour qu'un crime

[1] Facturi et parituri mandatis domini Papæ. — Cette chronique a été publiée par Petrini, *Memorie prenestine.*

[2] Tosti, *Histoire de Boniface VIII*, t. II, note B.

« aussi effroyable ne restât pas impuni, nous avons, « de notre autorité, privé cette ville de tous ses « droits, libertés et priviléges (*civilitatis, communitatis et universitatis jure*), et nous avons fait « démolir de fond en comble ses murailles, les maisons de ses habitants, la citadelle qui dominait la « ville. Enfin nous l'avons fait raser tout entière, « comme autrefois Carthage; nous avons fait passer « la charrue sur le sol qu'elle avait occupé, et nous « y avons fait semer du sel, afin qu'elle n'ait plus « ni la réalité ni le nom même d'une cité[1]. » Tous les princes, même les plus débonnaires, eussent agi comme Boniface. Mais Boniface était plus qu'un prince. Il est permis au catholique le plus humblement soumis à sa mère l'Église de penser ici que Boniface, malgré les crimes évidents et l'ingratitude évidente de ses ennemis, aurait pu, dans cette occasion, être une fois de plus le père qui ne se lasse point de pardonner, au lieu d'être le juge dont les arrêts sont justes, mais dont le cœur est inflexible.

Il ne faudrait pas croire que les habitants de Palestrina aient été passés au fil de l'épée, comme cela se pratiquait si souvent dans la barbarie des guerres à cette époque. Il est « vrai qu'on les dépouilla de « leurs biens, punition réservée aux rebelles et aux « schismatiques[2] ». Mais Boniface, après cet exemple terrible, ne manque pas d'ajouter : « Nous avons « voulu, pour qu'il y eût toujours six siéges épisco- « paux dans l'Église romaine, faire construire, non

[1] Bulle *In communem*.
[2] *Ibid.*

« loin de l'emplacement de Palestrina, une nouvelle « cité à laquelle nous avons donné le nom de Città- « Papale[1]. » La cathédrale de la nouvelle cité devint le *titre* d'un nouveau cardinal-évêque, et le pape, ajoute le cardinal Wiseman, auteur d'une excellente dissertation sur Boniface VIII, le pape « ren- « dit à tous les habitants leurs terres et leurs posses- « sions, à condition qu'au lieu de les tenir des Co- « lonna ils les tiendraient de lui[2] ».

Quant aux Colonna, ils se réfugièrent en France, où Philippe les reçut à bras ouverts. Ils représentaient la haine italienne, comme Nogaret représentait la haine gallicane; ces deux haines, savamment combinées, ont produit l'attentat d'Anagni.

XXIV

Nous suspendrons ici notre histoire du pontificat de Boniface VIII; nous nous arrêterons au moment où des milliers de pèlerins se précipitent vers la Ville éternelle, afin d'y assister au grand jubilé séculaire de l'an 1300. Plusieurs historiens ont voulu voir dans ces fêtes magnifiques le sommet, le point culminant, l'apogée de la papauté au moyen âge : il ne nous déplaît point de faire halte au milieu de tant de splendeurs, dans le moment même où la puissance spirituelle a exercé le plus incontestable empire sur les

[1] Bulle *In communem.*
[2] Cette dissertation a été traduite dans l'*Université catholique.*

nations, sur l'humanité chrétienne. D'ailleurs, nous nous étions uniquement proposé, comme objet de cette étude, les dernières années du XIIIe siècle, les moins connues peut-être de cet illustre pontificat : notre tâche est remplie.

Il nous reste à expliquer pourquoi, dans cette lutte entre Philippe le Bel et Boniface, nous avons été amené à nous déclarer pour le souverain pontife contre le roi de France. C'est qu'à nos yeux Boniface, dans ce mémorable débat, représente la puissance de l'esprit, tandis que Philippe représente la force matérielle, la force brutale. C'est que le roi de France est un César païen, tandis que le pape est le successeur et le suppléant de Jésus-Christ.

Boniface VIII triomphant, c'était le triomphe, dans le monde, des doctrines les plus spiritualistes qui se soient jamais épanouies parmi les hommes ; c'était le pape devenu pour toujours l'arbitre de tous les différends entre les peuples et les rois ; c'était le siége de saint Pierre reconnu définitivement comme une cour de cassation internationale pour la pacification du monde entier, pour le salut de l'humanité.

Boniface VIII triomphant, c'était une diminution soudaine dans le nombre des guerres ; c'était un merveilleux adoucissement dans les caractères et dans les mœurs ; c'était, à côté de ce beau pouvoir central que l'esprit exerçait à Rome, une belle décentralisation s'appliquant à tous les royaumes chrétiens ; c'était la république chrétienne réalisée dans le monde occidental.

Et qu'on ne nous dise pas qu'on ne saurait aimer

Boniface VIII sans moins aimer la France, sans moins aimer sa patrie. Personne n'a plus aimé, personne n'aime plus la France que l'auteur des pages qui précèdent. Cet amour a dans son cœur une vivacité qui ne vieillit pas, qui ne saurait vieillir.

Et d'ailleurs jamais Boniface, jamais les papes n'ont entamé l'idée de la patrie, jamais ils n'ont porté atteinte à l'indépendance de chaque pays. Les royaumes chrétiens, d'après les doctrines de l'Église, doivent se mouvoir autour du siége de Pierre avec une entière et magnifique liberté.

Il est trois devoirs imprescriptibles que la patrie est en droit d'exiger de nous :

A notre pays nous devons l'argent, le sang, l'amour. Or jamais l'Église, jamais les papes ne nous ont une seule fois empêchés de payer ces trois dettes à la France.

Nous devons l'argent ; rien de plus légitime que l'impôt. Il est heureux de s'appauvrir pour venir en aide à la pauvreté de son pays.

Nous devons le sang ; rien de plus juste que de se précipiter à la frontière pour défendre l'indépendance nationale ; que de se ruer sur le champ de bataille pour préserver les petits et les faibles, pour être le bouclier de tous ceux qui parlent notre langue, qui sont nés sur notre sol, qui servent le même Dieu, qui ont la même histoire comme ils ont le même sang.

Nous devons l'amour, un amour ardent et réfléchi, un amour enthousiaste et persévérant, qui se traduise en œuvres utiles, et non pas en vaines paroles. Mal-

heur à ceux dont le cœur ne bat point devant le drapeau, et à qui ce mot « France » ne dit rien de plus que ce mot « Autriche ».

Voilà ce que nous voulions dire avant de terminer cette longue étude sur Boniface VIII. Nous voulions surtout faire à nos adversaires une sommation solennelle : qu'ils nous citent un texte, un seul texte authentique où l'on voie les souverains pontifes, et Boniface VIII en particulier, se montrer les adversaires de l'idée de patrie, diminuer notre dévouement pour elle, et nous mettre en demeure de ne pas lui payer tout ce que nous lui devons, c'est-à-dire toutes les ressources de notre fortune, toutes les effusions de notre sang, toutes les ardeurs de notre amour.

BENOIT XI

I

Nous nous proposons de raconter la vie d'un pape qui n'a vécu que huit mois sur le trône pontifical. Nous l'avouerons volontiers : c'est la brièveté même de ce pontificat qui nous a décidé à le choisir comme le sujet de cette étude historique. Il nous a semblé qu'on saisirait plus facilement, dans un règne de quelques mois, cette admirable universalité qui est le caractère de la politique des souverains pontifes et de toute leur action sur les peuples du moyen âge. En effet, dans le récit d'un long pontificat la variété des événements ne permet pas assez de contempler l'ensemble ; l'attention du lecteur se dissémine au lieu de se concentrer. Il nous faut peut-être quelque peine pour suivre, durant près de vingt ans, le grand pape Innocent III à travers tous les pays de la chrétienté que son génie a parcourus et régénérés ; on comprendra plus facilement les actes non moins œcuméniques, mais beaucoup moins nombreux, de ce successeur de Boniface VIII

dont nous entreprenons l'histoire. Faisant un voyage moins long, nous espérons aussi connaître plus exactement et mieux décrire le pays. Plus l'horizon est restreint, plus l'œil en embrasse aisément toute l'étendue.

Une autre raison nous a porté à étudier de préférence ce pontificat trop négligé de Benoît XI : c'est l'intérêt tout exceptionnel que présente l'époque où ce pape a occupé le siége de saint Pierre. Le commencement du XIVe siècle est une date mémorable dans l'histoire de l'Église et dans celle de l'humanité. C'est, à vrai dire, la fin du moyen âge. Boniface VIII est, en quelque sorte, le dernier pape des siècles chrétiens, et Benoît XI le premier des temps modernes. Placé sur les confins des deux époques, Benoît a peut-être été le premier pape placé en face du triomphe social de l'erreur. On a dit que la prépondérance temporelle de l'Église romaine avait fini parmi nous le jour où Boniface « fut souffleté dans Anagni ». Il est certain qu'au moment même où Sciarra Colonna osa porter la main sur le représentant de Jésus-Christ, le monde put regarder comme périmé et aboli à tout jamais cet axiôme de la politique chrétienne : *Le pape est le juge en dernier ressort de tous les cas de conscience entre les peuples et les rois.* A ce principe fut désormais opposé le principe absolument contraire, et qui a gouverné le monde moderne : *Les rois sont les seuls juges de tous les différends, soit avec leurs peuples, soit avec les autres princes.* Il est utile, il est bon de se placer ainsi sous les yeux, lumineusement, sans rien laisser dans l'ombre, les deux principes qui se trouvaient en présence au moment où Benoît monta sur le trône de Boniface. Depuis plusieurs siècles les papes étaient, même au temporel, les maîtres respectés de la so-

ciété chrétienne tout entière; c'est depuis l'avénement de Benoît XI que ce titre, hélas! n'a plus convenu aux souverains pontifes. Il est important de savoir comment s'est comporté, en face de l'erreur triomphante, le successeur de tant de papes qui s'étaient montrés si grands en face de l'erreur terrassée et vaincue!

II

En 1240 [1] naquit à Trévise [2], au bourg de Saint-Barthélemy, un enfant qui devait être un jour le maître du monde spirituel et le suppléant de Jésus-Christ sur la terre; sur les lèvres duquel l'infaillibilité devait se poser; qui à tant de gloire devait unir une sainteté couronnée par Dieu du don des miracles, et que l'Église enfin a placé sur ses autels. Le père de l'enfant était de race obscure [3]; quelques historiens ont même exagéré la bassesse de sa condition, comme pour faire ressortir avec plus de clarté, sur une ombre plus épaisse, l'auréole du bienheureux pontife.

L'enfant reçut au baptême le nom de Nicolas [4]. C'est celui d'un des saints que Dieu a destinés à exercer sur la terre un des plus puissants patronages,

1 Bernardus Guidonis, *De Ordine prædicatorum*, *Historiens de France*, XXI, 737-738.

2 Amalricus Augerii, *Chronicon pontificale :* Muratori, *Scriptores rerum italicarum*, t. III, pars II, 440. — Jean Boniface, *Historia Tarvisina*, cité par Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, IV, 360. — Saint Antonin, *Summa historica*, pars III, t. XX, c. IX.

3 Saint Antonin, *Summa historica*, pars III, t. XX, c. IX.

4 Bernardus Guidonis, *De Ordine prædicatorum*, *Historiens de France*, XXI, 737-738.

entouré d'une des plus éclatantes popularités. Il est, en effet, peu de saints qui aient été aussi populaires que le grand évêque de Myre. Mais parmi tous les enfants qui ont reçu son nom et qui, par là, ont acquis un droit plus spécial à sa protection, il en est peu qu'il ait environnés d'autant de sollicitude et d'amour que le jeune Nicolas Boccasino. Il voyait en lui un prédestiné, et prenait joie à le conduire au ciel.

Le père de Nicolas s'appelait Boccasio Boccasino : il était notaire [1] et sans grande fortune [2]. Mais la Providence veille tout particulièrement sur l'éducation des saints. L'enfant ne manquait point dans son pays natal de ces ressources intellectuelles que l'on croit trop communément avoir fait défaut aux hommes du moyen âge. Un de ses oncles se chargea de l'instruire; c'était un prêtre de la paroisse Saint-André, à Trévise [3]. Trévise d'ailleurs n'est qu'à sept lieues de Padoue, où, d'après certains historiens, l'empereur Frédéric II avait, nous ne dirons pas fondé, mais développé en 1222, une des plus célèbres universités du monde catholique. L'enseignement venait de prendre à Padoue, comme dans toutes les autres universités, ce caractère encyclopédique pour lequel l'école de Saint-Victor de Paris avait, au siècle précédent, passionné toutes les intelligences et tous les cœurs, et qui, dans les deux écoles dominicaine et franciscaine, allait recevoir de si merveilleux développements. La Marche de Trévise passait d'ailleurs pour un pays lettré. Saint Fortunat en était origi-

1 Il était « notaire impérial ». Ce titre conférait une sorte de noblesse, et ceux qui le portaient pouvaient faire précéder leurs noms du mot *Dominus*.

2 Jean Boniface, *Historia Tarvisina*, cité par Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, IV, 360.

3 Ciaconius, *Vitæ et res gestæ pontificum* (Rome, 1677), II, 339. Mais Ciaconius ne cite point d'autorité.

naire, et disait volontiers : « Ma Trévise. » Les Padouans s'enorgueillissaient de leur Tite-Live. Tout nous porte à croire que la langue française était non-seulement aimée, mais parlée dans toute cette région. Ce qu'il y a de certain, c'est que nos chansons de geste, nos romans de chevalerie y étaient en vogue. Il nous a été donné de publier un roman en vers français, légèrement italianisés, qui, au commencement du XIVe siècle, fut composé ou plutôt compilé par un certain Nicolas de Padoue dans « la Marche de Trévise [1] ».

Mais il y avait à Trévise, au moment de la naissance de notre bienheureux, des influences plus nobles et plus puissantes que celles de la chevalerie littéraire. L'Italie abondait en saints. Saint François d'Assise était mort en 1226 ; saint Dominique l'avait, de cinq ans seulement, précédé dans la gloire. Les deux familles monastiques commençaient à essaimer dans toutes les villes de la chrétienté, rivalisant de science, de zèle et de vertus. Partout, mais surtout en Italie, la sainteté était devenue visible et tangible : les miracles étaient chose commune. Trévise retentissait de ceux du grand thaumaturge Antoine de Padoue. La route entre Trévise et Padoue avait été longtemps couverte de pèlerins, dont la mort d'Antoine en 1231 n'avait pas refroidi l'ardeur. Quand les saints ne font plus de miracles leur tombe en fait. Plus près du berceau de Nicolas, un camal-

[1] *L'Entrée en Espagne*, chanson de geste publiée d'après un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc à Venise.

Mon nom vos non dirai, mais sui Patavian,
De la citez que fist Antenor le Troian,
En la joiose marche del cortois Trevixan.

(*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4e série, IV, 217.)

dule, du nom de Pâris, dirigeait à Trévise les religieuses de Sainte-Christine. Il ne devait mourir qu'en 1297, âgé de cent seize ans, chargé de vertus, et honoré de son vivant par les empressements de la piété populaire.

C'est ainsi que Dieu plaça, de sa main prévoyante, le berceau d'un de ses plus admirables vicaires dans une atmosphère de science et de sainteté, au commencement d'un des plus beaux siècles de l'Église. La fin de ce siècle, hélas! devait être moins belle, et Nicolas Boccasino était une des barrières que la providence de Dieu préparait déjà contre le prochain envahissement de son Église.

III

Dès sa première jeunesse, Nicolas Boccasino fit preuve d'une haute intelligence et, ce qui vaut mieux, d'un grand cœur. Dieu permit que cette âme virile passât de bonne heure par l'épreuve de la pauvreté. A l'âge de douze ans environ, il fut mis en état de se suffire à lui-même. Ce jeune homme, cet enfant alla à Venise, et, plein d'un courage et d'une science précoces, se fit le précepteur de jeunes patriciens [1]. Rude métier où les humiliations ne manquent pas; métier voisin de la domesticité, et dont plusieurs siècles n'ont pas corrigé la rudesse. Nicolas Boccasino était assez chrétien pour aimer ces aspérités; et c'est par là qu'il a conquis le ciel. Et c'est le saint que devraient invoquer tout particulièrement ceux qui, se

[1] Saint Antonin, *Summa historica*, pars III, t. XX, c. IX.

consacrant à cette noble mais ingrate carrière du professorat particulier, peuvent dire avec un grand écrivain de nos jours : « Nous sommes de toutes les maisons, et toutes les maisons peuvent nous fermer leurs portes! Nous sommes de toutes les familles, et toutes les familles peuvent nous rejeter! Nous élevons les enfants comme s'ils étaient à nous, et quand nous les avons élevés ils ne nous reconnaissent plus! »

Pendant qu'il menait à Venise cette vie humiliante, il s'attachait de plus en plus aux consolations de la piété chrétienne. Déjà dans son âme apparaissaient sans doute tous les traits qui devaient le caractériser plus tard, et auxquels il est reconnaissable dans l'histoire. Le jeune précepteur était d'une douceur inaltérable, d'une modestie vraiment prodigieuse, et qui ne nuisait pas chez lui à je ne sais quelle dignité naturelle dont tous ses actes portent l'empreinte. Il aimait la science de ce grand et généreux amour que lui portaient les contemporains de saint Bonaventure et de saint Thomas d'Aquin. Mais rien ne l'attirait plus que la théologie, reine et maîtresse de toutes les sciences. Il avait une piété ardente et un zèle singulier pour le salut des âmes; il aimait, sur toutes choses, à entendre la parole de Dieu, et avait quelque désir d'en être un jour le ministre. Sa vocation était toute marquée.

Il n'avait pas vu sans émotion les premiers établissements de la famille dominicaine. Tout le portait vers cet ordre, qui était encore dans la première ferveur de ses commencements. A l'âge de quatorze ans, s'il faut en croire un de ses contemporains [1], il

[1] Bernardus Guidonis, *De Ordine prædicatorum*, *Historiens de France*, XXI, 737-738.

entra comme novice aux Frères Prêcheurs ; Ciaconius place sa profession en 1257 [1].

Pendant quatorze ans le nouveau religieux acheva ses études, et des historiens ont observé qu'après avoir été disciple quatorze ans, il fut maître (ou *lecteur,* comme on disait alors) pendant quatorze autres années, et qu'il exerça d'autres fonctions plus élevées dans l'ordre pendant une troisième et dernière série de quatorze années [2]. On n'a rien à objecter contre la vérité de ce calcul, qui nous conduit, en effet, jusqu'à l'année 1296, époque à laquelle frère Nicolas de Trévise fut élu général de l'ordre.

On sait sans doute peu de choses sur cette partie de la vie de Benoît XI qui précède son élection à la maîtrise de l'ordre. Le fils du notaire Boccasino semblait vouloir que sa vie fût aussi cachée que sa naissance avait été obscure. Cependant, de ce cloître où il voulait dérober l'éclat de ses vertus, il sortait de beaux rayons de lumière qui commençaient à éclairer le futur pontife d'une auréole populaire. On savait qu'avant d'être le modèle des maîtres, il avait été le modèle des disciples [3]. Son enseignement eut plus de retentissement que ses études n'avaient fait voir en lui d'humilité. « Il avait, dit saint Antonin [4], une « science vaste, une mémoire prodigieuse et un génie « pénétrant ; mais tout en lui était aimable à tous. » Jean Boniface, dans son *Historia Tarvisina* [5], témoigne que c'est à cette époque que Nicolas Boccasino écrivit ses admirables commentaires sur le Psautier, sur Job et sur l'Apocalypse. On peut ajouter à

1 Ciaconius, *Vitæ et res gestæ pontificum romanorum*, II, 339.
2 Bernardus Guidonis, *De Ordine prædicatorum*, loc. cit.
3 *Id., ibid.*
4 *Summa historica*, pars III, t. XX, c. IX.
5 Cité par Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, IV, 260.

cette liste des œuvres de notre bienheureux, ses commentaires sur saint Matthieu, son livre *de Ritibus*, trois lettres aux Frères de son ordre, les Actes de ses légations et le recueil de ses Sermons [1], sans parler ici de ce registre du Vatican où sont conservées les copies de la plupart de ses bulles, et qui est son plus beau titre de gloire. Il est à présumer que la plupart de ses commentaires ne sont, en réalité, que ses leçons écrites. Quand on aura publié avec soin et étudié avec conscience toutes les œuvres de ce genre, à cette même époque, on se convaincra facilement que l'enseignement, au XIIIe siècle, avait un caractère d'élévation et d'originalité qu'il a perdu dans les siècles suivants, et qu'il n'a jamais retrouvé depuis saint Thomas jusqu'à nos jours. La *Somme* de ce grand homme n'est pas la seule qui ait été écrite en ce siècle : il en existe vingt autres, publiées ou inédites. Lisez-les toutes, analysez-les, résumez-les, et vous reconstituerez tout l'enseignement des universités durant le siècle de saint Louis.

IV

Nicolas de Trévise avait attiré sur lui tous les yeux de ses frères. On parlait de lui, dans tous les couvents de l'ordre, comme d'un génie et comme d'un saint.

[1] Voir Quétif et Echard, *Scriptores ordinis prædicatorum* 447, I, et les additions au texte de Ciaconius, qui sont dues en partie au P. Augustin Oldoini, S. J., *Vitæ et res gestæ pontificum romanorum*, II, 347. Malgré ces deux travaux, il reste encore à faire tout un mémoire bibliographique sur les ouvrages de Benoît XI. Si l'on en excepte, d'ailleurs, ses trois encycliques, publiées à la suite du *Commentaire* sur saint Matthieu, et un certain nombre de ses bulles qui ont été mises au jour par Raynaldi d'après le registre du Vatican, un seul de ces ouvrages

BIBLIOTHECA Ottaviensis

Malgré sa modestie, l'admiration de ses frères le contraignit à recevoir tour à tour tous les honneurs, et à remplir toutes les fonctions de la famille dominicaine. Il fut d'abord sous-prieur, puis prieur conventuel, puis enfin provincial de Lombardie [1]. Et dans toutes ces dignités la grâce divine lui communiqua le secret de demeurer humble, doux et discret.

En 1296, le chapitre général de l'ordre des Prêcheurs se tint à Strasbourg. On voulut, d'après la règle, donner un successeur au maître, ou, comme nous dirions aujourd'hui, au général de l'ordre, qui était alors Étienne de Besançon. Le provincial de Lombardie fut élu par acclamation [2]. Il gouverna l'ordre pendant deux ans et demi [3].

Il ne trompa aucune attente; il dépassa toute espérance. La chrétienté tout entière sut bientôt que le général des Frères Prêcheurs était un saint. On peut dire que, pendant les trente mois de sa maîtrise, Nicolas de Trévise fut toujours debout. Il ne gouvernait pas de loin; il laissait aux rois la devise : *E longinquo auctoritas*. Ce qu'il voulait, au contraire, c'était commander, c'était régner de près, comme un père au milieu de sa famille. Tous les chemins chrétiens le connurent; tous les couvents de l'ordre le reçurent. Son gouvernement fut un voyage. Les historiens contemporains le saluent volontiers du nom d'*amator communitatis*.

a été imprimé. En voici le titre exact : *In caput quintum Evangelii S. Matthæi absolutissima Commentaria sive narrationes fusiores*, cum studio et notis Georgii de Lazaris, Tarvisini, ord. Fr. Præd. Venetiis, Damiani Zenarii, 1603.

1 Bernardus Guidonis, *De Ordine prædicatorum*, loc. cit. — Saint Antonin, *Summa historica*, pars III, t. XX, c. IX. — Cf. Villani et Jean Boniface.

2 Bernardus Guidonis, *De Ordine prædicatorum*, loc. cit. Le même dans ses *Flores chronicorum*, *Historiens de France*, XXI, 715. — Saint Antonin, *Summa historica*, loc. cit. — Cf. Villani et Jean Boniface.

3 Bernardus Guidonis, *De Ordine prædicatorum*, loc. cit.

Il aimait d'un grand amour la justice; l'humilité était la parure de toutes ses vertus. Ineffablement doux envers ses frères, d'une austérité implacable envers lui-même, il ne voulait tempérer par aucune douceur l'âpreté de la règle. On le voyait suivre à pied, un bâton à la main, les chemins de ce temps-là, qui étaient moins beaux que les nôtres, mais où les saints passaient plus souvent. Il fit ainsi le tour de son ordre, et le tour de cet ordre commençait déjà à être le tour du monde. Il tint des chapitres généraux à Strasbourg, à Venise, à Metz. Il arrivait dans la salle du chapitre à pied, toujours à pied, et tout couvert de la poussière du chemin. Il n'était pas de dangers ni de fatigues où il ne courût le premier, et il disait aux timides qui hésitaient à le suivre, il leur disait : « Mais c'est là, très-chers frères, c'est là « qu'est la gloire de notre ordre. » Et les disciples suivaient le maître [1].

Le chapitre de 1297 lui donna une occasion de montrer toute la hauteur et toute l'étendue de son âme. C'était à Venise. Le parti des Colonna, qui avait des agents partout, était parvenu à avoir des créatures au sein même du chapitre dominicain. On osa, devant le général de l'ordre, attaquer le pape Boniface, et l'attaquer par la calomnie, comme on l'a toujours fait pour cette grande victime de l'histoire. Nicolas Boccasino se leva, terrible, et, déposant pour un moment cette mansuétude qui le faisait aimer de tous, il prit un visage qui inspira la crainte. Puis, d'une voix retentissante : « Notre saint Père le pape « Boniface VIII, s'écria-t-il, *est le véritable succes-*

[1] Bernardus Guidonis, *De Ordine prædicatorum*, loc. cit. — Ciaconius (*Vitæ et res gestæ pontificum romanorum*, II, 339) a réuni, sur cette partie de la vie de Benoît XI, quelques détails fort touchants et qui étaient épars dans plusieurs chroniques.

« *seur de saint Pierre* et le vicaire de Jésus-Christ. » C'est précisément ce titre que la rage bible de Philippe le Bel contestait à Boniface. Le général des Frères Prêcheurs n'était pas sans s'exposer à de grands périls en jetant un démenti si formel aux allégations du roi de France [1]. Mais une telle âme, en fait de crainte, ne connaissait que celle de Dieu ou, pour mieux dire, elle ne connaissait que la crainte, et non pas la peur.

V

Deux historiens contemporains, un Français, Bernard Guion, un Italien, Ferreti de Vicence, ont parlé avec quelque détail d'une légation dont auraient été conjointement chargés Nicolas Boccasino pendant qu'il était général de son ordre, et Jean de Murro, général des Mineurs. Cette légation aurait eu pour but le rétablissement de la paix entre les rois de France et d'Angleterre. Ferreti ne donne pas d'ailleurs à cette légation une date bien précise : « Elle eut lieu, dit-il, durant les premières années du pontificat de Boniface. » C'est bien vague.

Mais il n'est pas impossible de donner plus de précision à cette date incertaine. C'est à la suite de cette légation, ajoute le chroniqueur italien, que Boniface inscrivit sur la liste des cardinaux les noms de Jean de Murro et de Nicolas Boccasino, afin de leur donner un témoignage public de sa reconnaissance pour le bienfait de cette paix. Il est donc à peu près certain qu'il s'agit ici des négociations ouvertes en 1298 par

1 Martène, *Thesaurus anecdotorum*, IV, 1866-1869.

le pape Boniface, à qui ses plus violents adversaires ne devraient point refuser de rendre cet hommage : qu'il a aimé par-dessus tout la paix, et qu'il a tout fait pour la rétablir entre les princes chrétiens. Ce fut au mois de juin 1298 que Boniface rendit sa sentence arbitrale entre les rois de France et d'Angleterre. C'est au mois de décembre suivant que Nicolas Boccasino fut élevé aux honneurs de la pourpre.

Les deux légats, en effet, firent preuve en cette occasion d'un rare mérite uni à de grandes vertus et couronné par un beau succès. « Leurs discours, dit Ferreti, qu'il est temps de citer, adoucirent heureusement les esprits irrités des deux princes, et les amenèrent à la concorde. Ils firent tout pour que leur haine ne se réveillât point, et qu'ils ne reprissent point les armes, contrairement à la foi des traités. Ils obtinrent une trêve, et s'efforcèrent de la changer en une alliance définitive. Puis les deux légats revinrent à Rome, et rendirent compte de leur mission au pape. Celui-ci se réjouit à la nouvelle de cette paix comme si on lui eût apporté un grand trésor. Et, pour ne pas laisser tant de labeurs sans récompense, il éleva les deux légats à la dignité de cardinal [1]. »

Un des continuateurs de Ciaconius ajoute, d'après Wadding, quelques particularités qui ne sont pas sans intérêt sur la légation des deux généraux d'ordre [2]. Il paraît que les deux légats firent de Gand le centre de leurs opérations, et qu'ils travaillèrent particulièrement à affermir la paix entre Philippe et le comte de Flandre. Cette circonstance se concilie

[1] *Ferreti Vicentini Historia,* dans Muratori, IX, 1010.
[2] Ciaconius, *Vitæ et res gestæ pontificum romanorum,* II, 333.

parfaitement avec le texte de Ferreti. Le comte de Flandre, en effet, avait été compris dans la trêve entre les deux rois, du 9 octobre 1297. Boniface, en revanche, ne parle pas de Gui dans sa sentence arbitrale. Mais il est constant que la question flamande fut un grand embarras pour les négociateurs de la paix entre les deux rois, et il n'est pas étonnant que Boccasino et Jean de Murro en aient fait le principal sujet de leurs préoccupations diplomatiques.

Quoi qu'il en soit, le texte du chroniqueur italien est précieux à plus d'un titre. Il nous montre la grande estime que Boniface faisait déjà de Nicolas Boccasino. Il explique et motive sa promotion au cardinalat. Il est le seul enfin qui nous fasse assister aux premières relations entre le roi de France et le futur successeur de Boniface.

Cette légation permit sans doute au maître des Prêcheurs d'étudier de plus près le caractère de Philippe, la physionomie de ses agents et les secrets de sa politique. A cette ambassade presque inconnue se rattachent peut-être les premières défiances, fort légitimes, de notre bienheureux, et peut-être aussi ses premiers plans de résistance tout empreints de douceur. Boccasino vit que l'âme du roi de France était de fer, et connut qu'on ne pourrait la rompre. Il entrevit un changement terrible dans la politique antichrétienne, et jugea que la politique chrétienne devait, elle aussi, changer de direction et de tactique. Néanmoins il résolut de rester fidèle, jusqu'à la mort, à la grande âme de Boniface : et il se tint parole.

Nous ne pouvons laisser le texte de Ferreti sans insister encore sur un trait qui peint au naturel le prédécesseur de Benoît XI. Ce rude esprit, qu'on a même accusé d'être inflexible, aimait la paix comme

le bien suprême. Bernard Guion[1] remarque avec raison qu'il fit pacifier la chrétienté occidentale au moment où Philippe le Bel était dans la plus lamentable situation, quand Albert d'Autriche s'apprêtait à envahir la France, d'accord avec tous les ennemis de Philippe, et surtout avec le roi d'Angleterre. Mais peut être était-il dangereux de rendre des services au petit-fils de saint Louis. Il ne parut tenir aucun compte de cette paix au souverain pontife. Boniface, au contraire, quand ses ambassadeurs lui en apportèrent la nouvelle, *gavisus est, tanquam munus amplissimum illi tradidissent.* Comme saint Grégoire VII, Boniface VIII a pu dire en mourant : « J'ai « aimé la justice ; » et, comme la plupart de nos papes, il a pu ajouter : « J'ai aimé la paix. »

VI

Le général des Prêcheurs passa l'avent de 1298 dans le couvent de Prouille, au diocèse de Saint-Papoul. Aux approches de Noël, le bruit se répandit dans tout le pays qu'il venait d'être nommé cardinal. Il reçut même un certain nombre de lettres qui, avec plus ou moins de certitude, lui faisaient part de la même nouvelle. Ce bruit prit une consistance qui effraya l'humilité de notre saint. Il apprit enfin que des messagers de Rome venaient d'arriver en Provence. Moins par curiosité que par déférence pour les envoyés du Saint-Siége, il résolut d'aller au-devant d'eux, et les rencontra à Lézignan, près de Nar-

[1] Voir le texte original dans Quétif et Echard, I, 445.

bonne. C'était le 12 janvier 1299 [1]. Ils étaient, en effet, porteurs d'une lettre de Boniface, en date du 5 décembre précédent. Le maître parcourut cette lettre avec une surprise que sa modestie augmentait encore. Le souverain pontife, après avoir fait l'éloge de Boccasino, après avoir rendu à sa sainteté, à sa doctrine et à son ordre un éloge éclatant et mérité, le nommait cardinal-prêtre de la sainte Église romaine. Le pape terminait, suivant l'usage, en invitant le nouveau cardinal à se rendre à Rome dans le plus bref délai possible [2].

Nicolas fut surtout frappé, dans cette lettre, de ces paroles du pape, où il ne vit pas seulement une formule de chancellerie, mais un ordre intelligent et formel du vicaire de Dieu : « Nous vous mandons, « disait Boniface, d'avoir à accepter le fardeau que « Dieu lui-même vous impose aujourd'hui. » Le religieux ne fut pas long à prendre une décision. Plusieurs saints ont cru pouvoir rejeter de leurs épaules le fardeau des dignités ecclésiastiques : c'est que Dieu leur avait donné une autre mission dans la solitude et dans le silence. Mais on a vu, au contraire, d'autres saints, peut-être plus nombreux, accepter de hautes dignités, les yeux humblement fixés sur le siége de Pierre, courbant la tête, obéissant enfin. C'est que Dieu a besoin des prédestinés, autant et plus dans le sénat des cardinaux et sur le trône épiscopal que dans les ombres du cloître ou de la vie séculière. Nicolas le savait. C'est ce qui le décida à ne pas hésiter un instant.

1 Ces détails sont tirés de la Chronique de Bernard Guion, témoin oculaire de tous ces événements. Voir le texte dans Quétif et Echard, I, 444.

2 La bulle se trouve dans la *Brev s Historia ordinis prædicatorum*, que D. Martène a publié au t. VI de son *Amplissima Collectio*, p. 336 et sqq., et dans Ciaconius, *Vitæ et res gestæ romanorum pontificum*, II, 330.

Il partit pour Narbonne, y fit son entrée au matin, convoqua les frères du couvent et toutes les personnes notables de la ville; puis, devant cette immense assemblée, il fit lire la lettre du souverain pontife, et, éclatant en sanglots et en larmes, se déclara prêt à accepter le fardeau de la pourpre, se démit solennellement de la maîtrise de l'ordre, et fit briser immédiatement le sceau qui était la marque de son autorité. C'était le 15 janvier 1299, jour où l'Église célèbre la fête de saint Maur, abbé[1].

Raymond, provincial de Provence, écrivit aussitôt à tous les prieurs de sa circonscription le récit de ces événements qui intéressaient au plus haut point l'ordre tout entier de Saint-Dominique. Sa lettre nous est restée : c'est une pièce qui méritait d'être produite dans le procès de béatification de Benoît XI. Raymond n'a pas assez de larmes pour regretter l'ancien maître de l'ordre, de qui la piété était si vive, le commerce si humble et si doux, l'autorité si utile : *Cujus religio laudabilis, conversatio dulcis et humilis, et prælatio perutilis erat*[2] !

Une des causes de la détermination du saint fut sans doute sa sympathie très-vive pour le pape Boniface. Ce n'est pas un petit argument en faveur de ce pape tant calomnié que l'estime et l'amour dont l'entoura toujours un homme tel que Nicolas Boccasino. On avouera bien aussi que Boniface savait choisir ses conseillers. Parmi d'autres élus, il devait, deux ans après, nommer encore un homme d'un rare mérite, Gilles de Rome, à la dignité cardinalice. Gilles était un Colonna; mais il était avant tout un des plus pro-

[1] *Brevis Historia ordinis prædicatorum*, dans Martène, *Amplissima Collectio*, VI, 336. — Bernard Guion, dans sa chronique, cité par Quétif et Echard, I, 444. — Lettre de F. Raymond, publiée par les mêmes, I, 446.

[1] Lettre de Raymond, loc. cit.

fonds docteurs de son temps, et Boniface n'eut pas égard à sa famille, mais à son mérite.

Nicolas se rendit à Rome avec une rapidité louable. Il y trouva Boniface tout occupé du gouvernement, ou plutôt de la répression du monde chrétien, qui déjà se soulevait contre son maître spirituel et soupirait vers César. Le nouveau cardinal avait à justifier toutes les espérances que ses vertus avaient fait concevoir. Il les justifia. Boniface l'avait fait cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine. Il le promut, deux ans après, en 1300, à l'évêché d'Ostie et de Velletri [1]. Dans la maîtrise de l'ordre, Boccasino avait eu pour successeur Albert Clanapo, de Gênes.

Boniface, qui ne fléchissait pas sous le poids de l'administration du monde, connut bientôt toute la valeur de l'évêque d'Ostie. Le pape avait un de ces regards qui percent les âmes, qui les analysent rapidement, et qui en découvrent sans peine les qualités spécialement puissantes. Il reconnut que la prudence était chez Boccasino la vertu, non pas la plus belle, mais la plus utile au gouvernement de l'Église, et il utilisa cette vertu. Il fit du nouveau cardinal ce que nous appelons aujourd'hui un diplomate. Mais la diplomatie au service de l'Église, c'est le contraire de la diplomatie qui a pris pour devise ces abjectes paroles : « La langue a été donnée à l'homme pour « déguiser la vérité. » La diplomatie au service de l'Église, c'est la prudence au service de la vérité. Il n'est pas permis au diplomate catholique de mentir, même véniellement. Il lui est permis de ralentir ou de précipiter les décisions, mais jamais de les déguiser.

[1] Bernardus Guidonis, *De Ordine prædicatorum*, loc. cit. — Le même, *Flores chronicorum*, *Historiens de France*, XXI, 715. — Jean Boniface *Historia Tarvisina*, loc. cit. — Saint Antonin, *Summa historica*, pars III, t. XX, c. IX.

Ses lèvres ne doivent pas connaître le mensonge, ni son âme l'hypocrisie. Grand, digne, et même fier, il relève la tête à la pensée qu'il représente un prince chrétien ou le chef de la chrétienté. Il a un titre magnifique dans les annales de l'Église : il s'appelle le plus souvent paciaire, *paciarius*. Paciaire est le synonyme de pacificateur. Le grand but du diplomate chrétien, c'est, en effet, de faire cesser l'effusion du sang humain, c'est d'arrêter les guerres, c'est de contribuer par là à faire entrer le plus d'âmes possible dans l'éternelle béatitude, en ménageant, dès ici-bas, le plus possible de bonheur terrestre au plus d'hommes possible. Tels sont les devoirs du paciaire. Nicolas Boccasino les a tous remplis avec une noblesse que le succès n'a pas toujours couronnée. Nous allons le voir à l'œuvre, chargé d'une très-importante légation par la volonté intelligente du souverain pontife. C'est ici que son histoire commence à prendre un caractère plus universel et, par là, plus digne d'attirer et de retenir notre regard.

VII

Chaque nation reçoit, dans le plan divin, une mission spéciale. L'histoire est comme une bataille entre le bien et le mal. Chaque peuple, dans ce grand combat, est un corps d'armée qui reçoit, de Dieu ou de l'enfer, un poste particulier, des instructions, un but et un mot d'ordre. Dieu a confié à toutes les nations chrétiennes la mission générale de défendre la vérité; mais chacune doit le faire à sa place et dans des conditions déterminées. C'est ainsi que la France a été, à travers tous les siècles, le soldat de Dieu, chargé

des attaques ou des résistances décisives. De même, à chaque extrémité du monde chrétien, au moyen âge, Dieu avait placé deux nations qui avaient la mission d'être des barrières contre les flots de l'islamisme et de la barbarie. Ces deux nations, ce sont l'Espagne à l'occident, la Hongrie à l'orient de l'Europe. Sans les généreuses effusions du sang espagnol et du sang hongrois, la barbarie serait triomphante. Mais ces deux ailes de la grande armée chrétienne n'ont point fléchi, et nous leur devons la victoire.

Il était donc nécessaire au salut de l'humanité chrétienne, et à l'honneur du genre humain tout entier, que l'Espagne et la Hongrie fussent de plus en plus fortes parmi les nations. Les papes y veillèrent : leurs yeux s'attachèrent plus d'une fois sur ces deux points de l'espace où l'odieux croissant se montrait en Europe. Ils firent de grands efforts pour organiser ces deux peuples, espoir de la catholicité.

Or, en 1301, la Hongrie donnait au souverain pontife les inquiétudes les plus vives. Elle était déchirée par la guerre civile. La guerre civile énerve les nations qu'elle ne tue pas ; et, si la Hongrie s'énervait longtemps de la sorte, c'en était fait d'elle, et peut-être de l'Europe. Il fallait étouffer ces luttes intestines : Boniface VIII l'avait compris. Mais quand sa grande intelligence avait compris, sa grande volonté ne tardait pas à agir, et il ne se bornait pas à de vaines théories. Il mit la main à l'œuvre.

La cause de la guerre civile était la mort du roi André III, surnommé le Vénitien, mort qui laissait vacant le trône de Hongrie. André avait régné depuis le 19 juillet 1290 jusqu'au commencement de l'année 1301. Le dernier roi, Ladislas III, mort sans postérité directe, l'avait désigné comme son successeur. C'é-

tait là tout le droit du Vénitien, et il n'avait point régné sans quelque résistance.

En effet, Marie, sœur de Ladislas et femme de Charles II, roi de Naples, n'avait cessé de faire valoir contre André les droits de son fils aîné, Charles Martel. Mais à la mort d'André, Charles Martel était mort, laissant de son mariage avec Clémence, fille de l'empereur Rodolphe, un fils en bas âge, nommé Charles Robert, ou, par abréviation, Charobert.

Ainsi, en 1301, il n'y avait d'autre candidat sérieux au trône de Hongrie que ce Charles Robert, petit-neveu du roi Ladislas III; André était mort sans enfants. Mais les seigneurs hongrois, animés de je ne sais quelle haine inintelligente, refusèrent d'accepter Charobert, parce que l'Église avait pris en main la cause de cet enfant. Ils préférèrent se donner au roi de Bohême, Wenceslas, qui descendait par les femmes du roi Bela IV. Celui-ci ne voulut pas accepter pour lui-même une couronne qu'il ne voulait pas non plus laisser à d'autres. Il la fit offrir à son fils, qui s'appelait, comme lui, Wenceslas, et était alors âgé de douze ans. Deux partis se formèrent en Hongrie, celui de Charobert et celui de Wenceslas. En réalité, deux systèmes, deux doctrines étaient en lutte : l'hérédité et l'élection.

Les papes s'étaient très-nettement prononcés en faveur des droits de l'hérédité. En cette occasion, comme en tant d'autres, ils affirmèrent par leurs actes que, si l'élection est légitime à l'origine des royaumes, l'hérédité seule en est plus tard la sauvegarde et le salut. Nicolas IV avait solennellement reconnu la légitimité des prétentions de Charles Martel, et l'avait fait sacrer à Naples par un de ses légats. Saint Célestin V avait confirmé cet acte hardi de Nicolas IV. Boniface VIII ne pouvait avoir d'autre poli-

tique que celle des deux pontifes, ses prédécesseurs. Il continua à Charobert la protection déclarée que le Siége romain avait accordée à Charles Martel. Il ne dissimula point cette protection ; c'était un cœur qui ne savait pas dissimuler. Il fut saisi de la plus vive indignation lorsqu'il apprit que le plus grand nombre des seigneurs hongrois, ne tenant aucun compte des conseils du Saint-Siége, et même, par hostilité contre lui, foulant aux pieds le droit héréditaire autant que la dignité de l'Église, s'étaient déclarés contre le client du souverain pontife, et avaient fait appel à un prince étranger plutôt que d'accepter de la main du pape un prince national. Boniface, disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, reprit alors « avec hauteur » les intérêts de Charobert. Il est singulier que des religieux aveuglés par l'esprit de parti soient parvenus à trouver de la *hauteur* dans une conduite que nous allons sincèrement exposer à nos lecteurs, et où ils ne verront sans doute qu'une dignité fière et noble, vraiment royale et vraiment apostolique.

Boniface, avant d'agir, jeta sur la Hongrie un dernier regard. Il la vit toute en feu. Les haines privées exerçaient leurs violences sous couleur des haines politiques. C'est l'usage. Il n'y avait plus de sûreté ni pour les propriétés ni pour les personnes. L'Église, cette faiblesse désarmée, était, comme toujours, la première victime de ces révolutions intérieures. Ses libertés étaient confisquées, ses biens pillés. Ce peuple d'ailleurs n'était pas tout à fait converti. On avait vu le roi Ladislas faire avec les Tartares de la Cumanie une paix honteuse, se plier à leurs mœurs, et prendre à la fois trois de leurs femmes pour concubines. Les Cumans en revanche l'avaient assassiné, et faisaient les maîtres dans ce malheureux pays. Derrière les

Cumans, l'œil de Boniface apercevait tout l'islamisme et toute la race tartare qui jetaient des yeux d'envie sur la république chrétienne, dont les frontières orientales allaient bientôt, hélas! ne plus être défendues.

C'est alors que Boniface résolut d'intervenir. Mais il voulut avant tout se faire dignement représenter dans une affaire où les futures destinées de l'Église lui semblaient menacées. Il ne vit personne autour de lui qui comprît mieux sa pensée que l'évêque d'Ostie, qui fût mieux en état de l'interpréter, qui joignît enfin une prudence plus ferme à un esprit de conciliation plus séduisant et plus aimable. Il le nomma donc son légat *a latere* dans tout le royaume de Hongrie, et étendit les pouvoirs du nouveau légat à la Pologne, à la Dalmatie, à la Croatie, à la Servie, à la Cumanie, à la Lodomérie, à la Rascie et à la Galicie.

En réalité, Nicolas Boccasino était député dans toute la chrétienté orientale, comme représentant du vicaire de Jésus-Christ, qui est le défenseur de la chrétienté tout entière. Il était envoyé aux extrêmes limites du monde catholique, afin d'examiner les défenses, afin surtout de les relever. C'est ainsi que, dans une place assiégée, on envoie un ingénieur habile dans cette partie des fortifications qui est la plus faible et la plus exposée.

La lettre de Boniface qui confère à l'évêque d'Ostie cette importante légation nous a été heureusement conservée. Elle est du 13 mai 1301 [1].

Elle commence par un exposé poignant de l'état politique et religieux de la Hongrie [2]. Le souverain

[1] Elle a été publiée par Raynaldi, IV, 304, d'après le septième registre de Boniface, Epist. cur. 15.

[2] C'est surtout d'après cet exposé que nous avons partout raconté tous les événements qui précèdent.

pontife s'adresse ensuite plus particulièrement à son futur représentant, et lui dit : « Considérant que « Notre-Seigneur vous a comblé de toutes ses grâces, « qu'il vous a donné l'étendue de la science, le trésor « de la prudence et de la circonspection, les lumières « de l'intelligence et beaucoup d'autres vertus, et « que ce grand Dieu vous a taillé les épaules assez « fortes pour qu'à la gloire de son nom vous puissiez « porter les plus lourds fardeaux ; considérant tout « cela, et quoique votre présence près de ce Siége « apostolique nous soit bien nécessaire à cause de la « sagesse de vos conseils ; quoique nous nous pri- « vions à grand regret de l'assistance d'un homme « tel que vous, néanmoins nous vous nommons notre « légat en Hongrie, » et dans tous les autres pays que nous avons nommés plus haut. « Et le but que « nous vous donnons à atteindre, ajoute le souverain « pontife, c'est la gloire de Dieu et l'honneur de « l'Église romaine ; c'est l'observation des lois ecclé- « siastiques, le recouvrement des libertés de l'Église « et la prospérité de tout ce royaume ; c'est le réta- « blissement de la paix et le relèvement des petits et « des pauvres ; c'est enfin tout ce qui peut tendre à « la tranquillité du corps et au salut des âmes : *Quæ « ad animarum salutem et ad tranquillitatem cor- « porum pertinent*[1]. » Admirables paroles, et que Boniface n'a pas craint de répéter en plusieurs occasions. Ces quelques mots sont tout le programme de la politique chrétienne ; elles pourraient, elles devraient être la devise de tous les princes. Il n'y a de bon gouvernement que celui qui, *à travers la paix et la tranquillité temporelles, conduit les âmes jusqu'à Dieu.* La prospérité matérielle n'est

[1] Lib. VII, epist. cur. 15.

donc pas le but d'un gouvernement chrétien, mais le moyen. Le seul but, digne d'un roi catholique, est de conduire le plus d'âmes possible à l'éternelle béatitude : *ad animarum salutem.*

Boniface developpa ces mêmes idées dans plusieurs autres actes sur les affaires de Hongrie. Il écrivit aux évêques de ce royaume [1], au duc de Pologne et d'Esclavonie [2]; et nous avons de lui trente-quatre autres lettres [3] relatives à la légation de Nicolas Boccasino. Il écrivit surtout à toutes les personnes ecclésiastiques de la Hongrie pour qu'elles eussent à prêter leur bienveillant concours au représentant de l'Église romaine. Le terrain ayant été préparé avec cette sagesse, cette prévoyance et cette lenteur que la papauté a toujours, et non sans raison, considérées comme un des devoirs de sa charge, le légat pouvait partir. Il partit.

Il traversa toute l'Allemagne, laissant partout d'heureuses traces de son passage, et comme la bonne odeur de l'Église romaine. Il était à la fois digne et affable : deux grandes vertus pour un diplomate. Il séjourna quelque temps en Autriche, et s'arrêta notamment à Vienne [4]. Dans cette ville, pendant l'octave de la Saint-Martin de 1301, il consacra avec solennité le chœur, nouvellement achevé, de l'église des Frères Prêcheurs [5]. Et comme l'instant n'était pas venu pour lui d'entrer en Hongrie, il utilisa son séjour à Vienne en corrigeant certains abus qui s'é-

1 Lib. VII, epist. cur. 50.

2 Regist. post. ep. 15.

3 Lib. VII, epist. 16-49.

4 *Australis Historia,* anno 1302. — Le même texte, attribué par Raynaldi à l'auteur de l'*Australis Historia*, se trouve dans la *Continuatio Vindobonensis*, que M. Pertz a publiée au tome IX de ses *Monumenta*, p. 721, 722.

5 *Continuatio Sancrucencis*, dans les *Monumenta* de Pertz, IX, 732, 733.

taient introduits dans la discipline ecclésiastique [1]. Ces événements peuvent être placés vers le mois de septembre 1301 et dans les mois suivants. C'est à tort que les continuateurs de la chronique de Vienne les ont placés en 1302.

Cependant l'évêque d'Ostie ne pouvait plus différer d'entrer en Hongrie. Mais, au moment de franchir la frontière, il apprend que l'archevêque de Colocx vient de sacrer, dans Albe-Royale, le jeune Wenceslas de Bohême, et de placer sur le front de cet enfant la couronne de Hongrie que le Saint-Siége avait, à plus d'une reprise, expressément réservée à Charles Martel et à sa descendance. Aussitôt le légat écrit à Boniface. La réponse du pape ne se fit pas attendre [2]. Boniface, dans une lettre du 17 octobre 1301, ordonne à l'archevêque de Colocx de venir, avant quatre mois, se justifier devant le tribunal du souverain pontife. Il le menace d'une déposition. « Sa conduite, ajoute le pape, était véritablement inexcusable. Devait-il ainsi précipiter le sacre de Wenceslas? Ne savait-il pas que l'archevêque de Strigonie avait, de son côté, sacré le jeune Charobert, petit-fils du roi de Sicile? Voulait-il éterniser la guerre civile? La Hongrie d'ailleurs, depuis saint Étienne, était un fief du Saint-Siége, et il était de toute justice que les vassaux ne fissent rien sans le consentement de leur seigneur. » Telle est la substance de cet acte de Boniface.

Jamais l'adversaire de Philippe le Bel et de Colonna n'avait aussi nettement formulé sa pensée politique que dans l'exorde de cette lettre : « Le pontife « romain, dit-il, est divinement constitué au-dessus

1 *Continuatio Zwetlensis tertia, Monumenta* de Pertz, IX, 660.
2 Lib. VII, epist. cur. 78.

« des royaumes et des rois; dans l'Église militante, « le pape est au sommet de toute la hiérarchie; il a « le principat sur tous les hommes, et, assis sur son « trône qui est aussi un tribunal, il juge avec tran- « quillité, et d'un regard dissipe tous les maux [1]. » Voilà sans doute ce que les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ont appelé de la hauteur. Il serait plus juste de voir en ces belles paroles une fierté doctrinale qui est haute et non pas hautaine.

Nous n'avons pas à discuter ici la doctrine de Boniface; mais on ne saurait lui refuser une élévation magnifique. Il est permis de ne pas y découvrir cette exagération qu'y ont trouvée certains ennemis de l'Église, certains amis des Césars. Il est évident que, par ces mots : *Romanus pontifex super reges et regna constitutus a Deo,* le pape n'entendait pas avoir le principat immédiat sur les royaumes en général, ni même sur ceux qui, comme la Hongrie, étaient le fief de l'Église romaine. Mais le vicaire de Jésus-Christ affirmait nettement de son trône qu'il était le premier du monde, parce que c'était le trône de Jésus-Christ. Il croyait fermement qu'en dehors de ses États particuliers il était le juge en dernier ressort de tous les cas de conscience qui s'élevaient entre les peuples et les rois. Et c'est ce que signifient ces mots où brille une grande image : *Sedens in solio judicii, cum tranquillitate judicat, et suo intuitu dissipat omne malum* [1].

Telle était toute la doctrine de Boniface. Il ne cessait d'avoir sous les yeux de son intelligence cette pensée : qu'il était sur la terre le représentant, le

[1] Romanus pontifex, super reges et regna constitutus a Deo, in Ecclesia militanti hierarcha summus existit, et super omnes mortales obtinens principatum, sedensque in solio judicii, cum tranquillitate judicat, et suo intuitu dissipat omne malum. Lib. VII, epist. cur. 78.

suppléant, le vicaire de Dieu. Il se méprisait lui-même ; mais il avait pour Jésus-Christ un amour dont les ardeurs furent immenses. Il ne concevait pas que le trône du délégué de Jésus-Christ pût ne pas être le premier des trônes. Il ne concevait pas davantage que le plan divin eût élevé, au centre du monde, le tribunal de saint Pierre, sinon pour en faire le tribunal suprême international. La grande âme de ce pontife, que tous les hommes médiocres sont condamnés à méconnaître, se réjouissait et exultait d'enthousiasme en pensant à la beauté de ce plan de Dieu. Dieu, pensait-il, qui est la miséricorde et la paix souveraine, ne peut contempler sans douleur les déchirements des nations, les guerres civiles, les guerres étrangères, et tous les fléaux qu'elles produisent. C'est pourquoi il n'a pas, en quelque sorte, quitté la terre ; il y a son représentant qui intervient dans tous ces déchirements, qui descend au milieu de tous les champs de bataille, qui a le droit divin d'arrêter les combattants, le droit divin d'anathématiser les rebelles, le droit de décider la paix, d'en suggérer les conditions, d'en inspirer l'esprit. C'est par là que le sang humain doit subir de moins nombreuses et de moins funestes effusions ; c'est grâce à cette cour internationale que, dans le monde entier, on arrive à la sécurité temporelle et au salut des des âmes : *Ad tranquillitatem corporum, ad animarum salutem.* En vérité, plus nous approfondissons ces doctrines, plus nous sommes surpris de leur harmonie, de leur noblesse et de leur beauté !

Le même jour (le 17 octobre 1301), Boniface écrivit au roi de Bohême, et lui reprocha rudement d'avoir permis le sacre du jeune Wenceslas [1]. « Tout au

[1] Epist. cur. 77 du livre VII, citée, comme les précédentes, par Raynaldi, IV, 306.

moins, observait le pape, fallait-il attendre les décisions de l'Église romaine. » Il termine en recommandant le légat à Wenceslas, et en le sommant d'arracher des mains de son fils un sceptre illégitime.

Le cardinal retarda son entrée en Hongrie. Il y entra sans doute au commencement de 1302, et c'est à partir de ce moment que les dates des chroniqueurs allemands deviennent exactes [1]. Nicolas Boccasino commença par réunir tous les archevêques, évêques et prélats du royaume. La paix, tel fut l'unique sujet de tous ses discours, l'unique but de tous ses efforts. Ce saint évêque, ce génie élevé, cet homme aimable dans le sens le plus chrétien de ce mot, devint bientôt, à cause de ce désir même de la paix, l'objet d'une persécution incessante. Le parti de Wenceslas était nombreux, était puissant. Le légat lui fut tout d'abord odieux. On connaissait toutes les sympathies de Rome pour le fils de Charles Martel. Aveuglés par leurs préventions et par leur haine, séduits par les brillantes promesses du roi de Bohême, les Hongrois allèrent jusqu'à menacer les jours du représentant de Boniface. L'évêque d'Ostie fut forcé de quitter Bude et de se réfugier à Presbourg [2]. Il n'y fut pas longtemps en sûreté, et dut enfin se retirer à Vienne [3]. Si nous jugions, comme tant d'autres, les hommes par le bon ou le mauvais succès de leurs entreprises, il faudrait avouer que notre bienheureux ne s'est pas montré en ces conjonctures digne des éloges de l'historien. Mais un chrétien ne prend pas le succès pour base de son estime. A considérer ses vertus et ses

1 *Continuatio Zwetlensis tertia*, Pertz, IX, 660. — *Continuatio Vindobonensis*, Pertz, IX, 720; *Gesta abb. Trudonensium. Continuatio, tertia pars*, Pertz, X, 441. — *Continuatio Sancrucensis*, IX, 732-733.

2 V. l'*Australis Historia*, citée par Raynaldi, IV, 332, et surtout: *Continuatio Zwetlensis tertia*, Pertz, IX, 660.

3 *Ibid.*

mérites, à considérer surtout ses efforts, la légation de Hongrie fut un grand honneur pour le légat Boccasino. Les événements d'ailleurs devaient bientôt montrer que les résultats de cette légation furent considérables. Une vertu comme celle de notre saint n'avait pas en vain éclairé la Hongrie; elle dut réconcilier avec Rome toutes les âmes sincères. Elle laissa partout quelques germes de foi, de dévouement. Charobert lui-même, qui attendait aux frontières de son futur royaume le changement des esprits et des événements, Charobert se ressentit de la légation de Boccasino. Il n'avait pas pour lui le nombre : il eut mieux. Les plus puissants seigneurs de la Hongrie étaient ses partisans, le soutenaient de leur argent, l'entouraient de leurs conseils [1]. Puis Boniface était là, Boniface qui ne savait pas désespérer.

Le légat le tenait au courant de l'étendue et de l'inutilité de ses efforts. Boniface était clairvoyant, et n'accusa pas son légat d'un insuccès que personne ne pouvait humainement éviter. Les événements sont parfois plus forts que les plus fortes volontés. Après que Boccasino eut passé quelque temps à Vienne, occupé à réunir tout au moins des ressources pécuniaires pour Charobert, il revint à Rome, attristé des événements. Boniface écrivit aussitôt au roi de Bohême d'avoir décidément à déposer les armes et à remettre sa cause entre les mains du pape. Il lui défendit d'ailleurs de prendre le titre de roi de Pologne, et lui reprocha amèrement la conduite des ennemis de Charobert à l'égard de l'évêque d'Ostie : « Notre « légat, dit le souverain pontife, est venu à vous « comme l'ange de la paix, comme un messager de « salut. Il n'a cependant cessé de souffrir parmi

[1] *Continuatio zwettensis tertia*, Pertz, IX, 660.

« vous : souffrances du corps, souffrances de l'es-
« prit, qui, en vérité, seront glorieuses devant le Roi
« suprême, et qui, si elles n'ont pas produit la paix,
« ont produit du moins de bons fruits aux yeux de
« Dieu [1] ! »

Avant de sortir de l'Allemagne, l'évêque d'Ostie avait fait à Wenceslas et à Charobert la sommation solennelle de se présenter en personne, avant six mois, au tribunal du pape [2]. Il ne faisait en cela qu'exprimer la volonté de Boniface [3]. Nous n'avons pas à raconter ici la suite des affaires de Hongrie. Le 30 mai 1303, Boniface décerna officiellement à Charobert la couronne de Hongrie. Il avait le droit le plus strict de prendre cette décision, étant seigneur suzerain de ce royaume. Mais Charobert ne fut longtemps roi que de nom. Le 10 août 1307, nouvelle bulle en sa faveur du pape Clément V. L'année suivante, un nouveau légat fut envoyé en Hongrie : c'était le cardinal Gentile de Montefiori. Il réussit mieux que Nicolas Boccasino, mais sans avoir plus de droits aux éloges de la postérité. En 1310, les états de Hongrie se réunirent à Pesth, et, enfin, l'unanimité des seigneurs se rallia autour de Charobert. Les prières de Benoît XI, dans le ciel, ne furent pas sans doute inutiles à cet heureux rétablissement de la paix, pour lequel il avait, sur la terre, dépensé tant de talent, de prudence et de courage.

La suite des événements montre bien que Boniface VIII et ses successeurs avaient été heureusement inspirés de prendre en main la cause de Charles Martel et de son fils. Charobert fut un grand roi, et la Hongrie doit aux papes un des princes qui ont le

[1] Lib. VIII, epist. 27; cette lettre est du 10 juin 1302.
[2] *Continuatio Vindobonensis*, Pertz, IX, 721-722.
[3] Lib. VIII, epist. cur. 28.

plus étendu ses frontières et propagé la gloire de son nom. Dieu bénit les nations qui obéissent à son vicaire.

VIII

Quand l'évêque d'Ostie fut de retour en Italie, il ne retrouva point Boniface à Rome. Le pape était arrivé à ce moment où les grands hommes, noircis par la calomnie et persécutés par la force, se tiennent, plus fièrement que jamais, debout sur les débris de leurs espérances. C'était au milieu de l'année 1303. Un réseau de trahisons commençait à s'ourdir autour du pontife indomptable. Nogaret, ce tartufe sanglant, par ce travail sourd et plus qu'homicide, déshonorait les fleurs de lis. Cet impie allait disant partout qu'il voulait *achever l'entreprise du Christ : Complere negotium Christi*[1]. Pour défendre le Christ, Nogaret raccolait des brigands, et surtout le célèbre Rinaldo de Supino, ennemi mortel du souverain pontife. Il avait en vain essayé d'ameuter les Napolitains contre le pape. Mais il n'était pas besoin d'éloquence pour décider Sciarra Colonna à tenter un coup de main contre l'ennemi de sa famille. Sciarra prépara son gantelet. On sait le reste.

Boniface, voyant son palais envahi par une bande d'aventuriers dont le roi de France était certainement le chef invisible, Boniface dépassa, par la grandeur de ses derniers actes, la grandeur de tout son pontificat. Il se revêtit des ornements pontifi-

[1] *Allegationes excusatoriæ Guillelmi de Nogareto super facto Bonifaciano.* Dupuy, *Preuves du différend de Philippe le Bel et de Boniface VIII*, p. 256.

caux, et, tiare en tête, attendant l'injure, l'âme et les yeux fixés sur la croix, monta sur son trône. « L'histoire, dit un écrivain moderne[1], n'a que de l'admiration pour les vieillards romains qui attendirent sur leurs chaises curules l'arrivée des Gaulois; l'action de Boniface était encore plus digne et plus grande. »

Jésus-Christ au jardin des Olives fut abandonné de tous ses disciples. Il resta des amis à Boniface au plus fort de son infortune. Deux cardinaux, deux seulement, restèrent inébranlables au pied du trône pontifical. Ni la violence d'un Sciarra, ni la fourberie d'un Nogaret, ni les outrages d'une soldatesque en délire, n'écartèrent de leur maître outragé ces serviteurs fidèles. L'histoire a conservé les noms de ces deux derniers amis du grand pontife : c'étaient Pierre d'Espagne et Nicolas Boccasino, évêque d'Ostie. Nous nous attendions bien à trouver celui-ci à son poste[2].

C'est l'évêque d'Ostie qui opéra le rapprochement entre le pape et les autres cardinaux. C'est à la prière de l'ancien légat de Hongrie que Boniface consentit doucement à pardonner à ses ennemis tout le mal qu'ils lui avaient fait. C'est encore Nicolas Boccasino qui réconcilia toute la noblesse d'Anagni avec le pape et ses neveux[3]. C'est grâce à lui que les gens de Nogaret furent honteusement jetés à la porte d'Anagni; c'est grâce à lui que Boniface fut remis en liberté, que le gonfanon pontifical fut relevé et que l'étendard du roi de France fut traîné dans la boue. C'était

[1] E. Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 117.

[2] Benoît XI, lui-même, s'est déclaré témoin oculaire de l'attentat d'Anagni dans la lettre 168 de son Registre. — V. aussi *Cornelii Zantfliet Chronicon*, 1230-1461, dans l'*Amplissima Collectio* de Martène, V, 147. — Henri Rebdorf, cité par Raynaldi, IV, 360, etc.

[3] *Francisci Pippini Chronicon*, dans Muratori, IX, 741.

justice, notre patriotisme n'a pas à s'émouvoir de cette injure. Car en vérité, je le jure, ce n'était point là l'étendard de la noble France, mais celui du roi faux-monnayeur, ou celui de Nogaret!

IX

Boniface mourut le 11 octobre. Tout aussitôt le conclave fut ouvert à Pérouse. Les cardinaux alors se souvinrent d'Anagni et de celui d'entre eux qui s'y était montré le plus digne de la pourpre. L'estime emporta les suffrages. Nous ne savons où M. Michelet a pris ce fait que l'évêque d'Ostie dut son élection aux Orsini[1]. Ce qu'il y a de certain, c'est que le conclave ne fut pas long et que *toutes* les voix se réunirent en faveur de Nicolas Boccasino[2]. C'était le 22 octobre 1303. Dix-huit cardinaux seulement étaient présents, y compris le nouveau pape.

Quand on demanda à l'élu du conclave quel nom il prendrait en montant sur le siége pontifical, il répondit qu'il voulait s'appeler Benoît, en souvenir du dernier pape qui, avant son élection, s'appelait Benoît Cajetan. La réponse était belle; mais les Colonna durent en garder le souvenir, et peut-être la mort du nouveau pape fut-elle décidée dès le jour de son élection.

Le 27 octobre, les cardinaux revenus à Rome assistaient dans la basilique de Saint-Pierre au couronnement du successeur de Boniface. Les insignes du souverain pontificat lui furent remis par l'archidiacre de

[1] « Les Orsini l'avaient fait pape. » *Histoire de France*, III, 99.

[2] Voir, dans Raynaldi, la lettre encyclique écrite par Benoît XI, pour notifier son élection à tous les évêques de la chrétienté, IV, 360.

la sainte Église romaine, qui était Matteo Rubeo Orsini. Ce jour-là même commença le règne de Benoît XI, qui devait durer un peu plus de huit mois[1].

X

Le premier regard que jeta sur son nouvel empire le successeur de Boniface, ce premier regard fut triste. En réalité, le nouveau pape n'avait d'appui qu'au ciel, et c'est au ciel seulement qu'il pouvait trouver un sujet de joie. Sauf le roi Charles de Sicile et l'ancien capitaine général de Benoît VIII, Charles de Valois, il n'y avait pas alors un seul prince dans toute la chrétienté sur l'épée duquel le souverain pontife eût le droit de compter. Rome, qui dut tout d'abord attirer l'attention du pape, offrait un douloureux spectacle : les Orsini et les Colonna faisaient de la Ville éternelle le champ de bataille de leurs haines de famille, aussi sanglantes que mesquines; les Colonna triomphaient, et les vicaires de Jésus-Christ n'étaient que leurs premiers sujets. Le temps n'était pas loin où la papauté allait être forcée de s'exiler et de jeter la poussière de ses pieds contre les murs de cette ville, qui est son immortelle propriété. A Florence, les rues étaient ensanglantées tous les jours par les luttes des Blancs et des Noirs, luttes sans élévation et qui faisaient oublier la première et incon-

[1] Bernardus Guidonis, *Flores chronicorum*, *Historiens de France*, XXI, 7, et le même : *De Ordine prædicatorum*, *ibid.*, XXI, 737-738. — *Continuatio chronici Girardi de Fracheto*, *Historiens de France*, XXI, 22. — Fragment d'une chronique françoise anonyme, finissant en 1328, *Historiens de France*, XXI, 149. — *Anonymum S. Martialis Chronicon ad annum* 1320 *continuatum*, *ibid.*, XXI, 812. — *Continuatio Zwetlensis tertia*, dans les *Monumenta* de Pertz, IX, 660. — Amalricus Augerii, dans Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, III, pars II, p. 460.

testable grandeur de la guerre entre les Guelfes et les Gibelins. A Sienne, à Lucques, à Prato, mêmes conflits sanglants et ridicules. Venise s'apprêtait à déclarer la guerre à Padoue. La Toscane, la Lombardie, les Romagnes étaient en feu. Du fond de la Sicile, Frédéric d'Aragon s'étudiait à se conformer le moins possible à la lettre et à l'esprit de ses traités avec Charles et le Saint-Siége. L'hérésie désolait, d'ailleurs, ce malheureux pays, qui était si longtemps resté sous le coup des interdits pontificaux. Tel était l'état de l'Italie, sillonnée en tous sens par les agents du roi de France et des Colonna; Nogaret, type immortel des fourbes, était à Rome, où il luttait corps à corps contre le plan divin. L'Espagne était à peu près tranquille, et surveillait, la main sur l'épée, tous les mouvements des Maures; Denys régnait en Portugal, Ferdinand en Castille, Jacques en Aragon : ces rois se prenaient mutuellement pour arbitres, et de ce côté rien du moins ne provoquait les inquiétudes de Benoît. En Allemagne, l'empereur Albert faisait la guerre à Gérard archevêque de Mayence. Éric de Danemark, qui avait épousé Ingeburge, sa parente, emprisonnait Isarn, archevêque de Lunden. En Hongrie, le parti de Charobert, soutenu par les papes, était encore bien loin de triompher. A Constantinople, régnait le méprisable Andronic, qui venait de replonger pour toujours l'empire d'Orient dans les hontes et les stérilités du schisme. Naser Mohammed, sultan de Damas, vainqueur des Mogols, n'usait de sa victoire que pour persécuter plus cruellement les chrétiens. Un cri horrible s'échappait de Syrie et parvenait jusqu'en Europe sans émouvoir aucun des rois de cette époque bâtarde; ce n'était plus le temps des croisades. Mais que dire de la France? La fille aînée de l'Église romaine, saisie

d'une folie terrible, étonnait le monde de son ingratitude filiale, après l'avoir étonné par un dévouement de neuf siècles. La France avait envié à l'Allemagne la gloire du césarisme; la France se faisait le boulevard de toutes les résistances et de tous les mouvements contre le Siége apostolique. Le roi y voulait deux choses : être maître de l'Église chez lui, en être indépendant au dehors. « Il faut que l'Église n'ait, au temporel, aucun pouvoir sur la république chrétienne; aux rois appartient une puissance sans contrôle, et Jésus-Christ n'a point de droit sur les couronnes. » Voilà ce que vingt sophistes proclamaient sur les marches du trône, et plusieurs proposaient déjà de débarrasser le vicaire de Jésus-Christ du fardeau de son pouvoir temporel. C'était, en deux mots, le monde chrétien absolument renversé; c'était la pyramide placée sur la pointe. L'*équilibre européen* allait bientôt remplacer la suprématie du Saint-Siége. De tous les palais des princes catholiques, sortait un cri d'indépendance, encore plus douloureux pour l'oreille des papes que le cri d'alarme jeté par les chrétiens de Syrie. Voilà ce qu'entendit, ce que vit Benoît, lorsque, assis sur le siége pontifical, il jeta pour la première fois les yeux sur l'Église et sur le monde. Mais Benoît n'était pas de ceux qui hésitent. Il savait que l'infaillibilité était en lui, et ne tremblait pas. Il promena un regard tranquille sur l'agitation des esprits et sur les orages des événements. Il voyait bien la croix sur le faîte de ces honneurs qu'il n'avait pas cherchés; mais la croix ne l'effrayait point; et on pouvait dire de lui ce que saint Bernard a dit excellemment de saint André : « Il allait à sa croix, « non pas avec patience, mais avec joie, et même « avec ardeur; il courait aux tourments comme à « une fête; il s'élançait au supplice comme à d'inef-

« fables délices : *Non modo patienter, sed libenter, verum et ardenter, ad tormenta sicut ad ornamenta, ad pœnas sicut ad delicias properabat.* »

XI

Les Romains out souvent mal compris la haute mission que le plan divin a confiée à leur Rome. Nous disions tout à l'heure que chaque nation a sa mission particulière : celle de Rome est magnifique. De même que, dans l'ancien monde, Dieu, créateur de la terre, s'en était réservé une portion spéciale afin d'y pouvoir élaborer le plan de la réparation future au sein d'un peuple tout à lui; ainsi, dans le monde moderne, ce Dieu a voulu avoir un coin de terre pour y abriter l'indépendance de son Église, pour y *être chez lui*, et non sous la protection souvent dangereuse des pouvoirs humains. Ce lot de Dieu sur notre terre, c'est ce qu'on appelle avec tant de justesse les *États de l'Église*, dont Rome est la capitale. Il y a, en vérité, quelque similitude entre Rome et le tabernacle de nos autels. Rome est le grand tabernacle, où est conservée, non pas l'Eucharistie très-sainte, mais la très-précieuse liberté de l'Église.

Rome n'a pas toujours voulu de cet incomparable honneur; elle a regimbé sous la volonté de ce Dieu qui prétendait l'ennoblir et l'élever au-dessus de toutes les villes, en la prenant pour le chef-lieu de son patrimoine terrestre. C'est ainsi qu'à l'avénement de Benoît XI, elle était depuis longtemps en hostilité contre les représentants du Christ, qui consentaient à l'honorer de leur présence et à la gouverner avec la

douceur de leur sceptre. Les Orsini et les Colonna se disputaient cette ville, qui est faite pour appartenir directement à Dieu. Boniface n'avait pu demeurer à Rome, où mille outrages et mille violences désolaient sa grande âme. Ne nous étonnons pas de ces désordres. Il n'est pas surprenant que le démon ait, à travers tous les siècles, concentré dans Rome même toute l'énergie de ses efforts, dans cette Rome où Dieu concentrait aussi toute l'énergie de sa volonté libératrice. C'est à Rome surtout qu'a toujours eu lieu le grand combat entre le bien et le mal, entre Dieu et Satan : de là tant de scandales dans l'histoire de la cité des papes, scandales que les historiens constatent et ne savent pas expliquer.

Aussitôt après son couronnement, Benoît voulut faire cesser ces luttes, si fatales aux destinées de l'Église, auxquelles les factions se livraient dans Rome. Tout d'abord il parut réussir : son aménité lui concilia l'amour des deux partis qu'il avait trouvés dans la plus dangereuse effervescence. Lorsqu'il avait fait son entrée à Rome, les poignards s'aiguisaient; il y avait des haines féroces qui se dressaient l'une contre l'autre; on craignait de nouvelles effusions de sang, de nouveaux incendies, de nouveaux crimes. Quelques jours après l'avénement du successeur de Boniface, Rome respirait en liberté et tout y était paisible; mais en apparence, hélas! plus qu'en réalité, comme les événements le feront voir [1].

[1] Voir l'*Opus metricum* du cardinal Jacques, du titre de Saint-Georges *ad Velum Aureum :*

Roma novis concussa fremit sævumque minatur
Martis opus. Cœptas timor est prærumpere flammas,
Et clarere palam : stipulas ceu conditus ignis
Incendit facile. At Christi clementia tantis
Occurrit, lymphasque jacit : Benedictus eodem
Tempore suscipitur, vir clarus.....

XII

Les historiens de l'Église ne se sont peut-être pas assez servis jusqu'à ce jour des textes si peu connus des diplômes et des lettres des papes. Baronius et ses continuateurs nous ont fourni, d'après les registres du Vatican, ces textes précieux avec une abondance dont nous ne saurons jamais leur être assez reconnaissants. Mais les écrivains modernes se sont en général contentés de résumer les actes émanés de la chancellerie apostolique, en dédaignant de les traduire. Ils n'ont vu dans ces actes que des formules, et n'ont pas été frappés de l'éclatante beauté du style pontifical, ni des richesses historiques qui sont contenues dans ces monuments diplomatiques. Il est temps, croyons-nous, de recourir plus souvent, et plus abondamment surtout, aux lettres des souverains pontifes. Avec leurs préambules, on peut construire une merveilleuse exposition de la doctrine catholique; avec leurs dispositifs, une merveilleuse histoire de l'Église et de la vérité sur la terre. Une collection complète des lettres des papes, ce sont, par un certain côté, les mémoires de la vérité écrits par elle-même.

Nous ne craindrons pas de citer, avec une certaine étendue, les lettres, trop rares d'ailleurs, de notre Benoît XI.

Suivant l'usage de ses prédécesseurs, il écrivit à tous les évêques et à tous les princes du monde chrétien une sorte d'encyclique pour leur faire part de son élection. « Nous nous imaginions, dit-il, être le « dernier dans la maison de Dieu; » et il expose à quels honneurs l'a successivement porté, comme

malgré lui, la bonté de Dieu depuis son admission dans l'ordre de Saint-Dominique jusqu'à son élection au souverain pontificat[1].

« Cette élection, ajoute-t-il, nous a frappé à juste « titre d'une étrange stupeur qui a véritablement en- « gourdi notre âme. La crainte et le tremblement « nous agitent encore. N'est-ce pas, en effet, chose « digne d'étonnement, que parmi tous nos frères, « parmi tant de personnes considérables, d'une vie « irréprochable, d'une réputation éclatante, tout « ornées de la riche parure des vertus et riches du « trésor de leurs nombreux mérites, on ait choisi, « pour la placer sur le trône apostolique, notre très- « humble personne, la dernière sans doute qu'on au- « rait dû choisir? Ah! quand nous considérons la « lourdeur du fardeau qui nous est imposé et que « nous la comparons à notre faiblesse, l'épouvante « se fait de plus en plus forte dans notre âme, et nous « avons peur que la faiblesse de nos épaules ne flé- « chisse sous cette pesanteur[2]. »

« Cependant, dit le pape en terminant, si nous « avons tant de défiance en nos mérites, nous avons « une singulière confiance en la puissance de Dieu. « Puis nous avons craint de manquer aux lois de « l'obéissance, à ces lois dans le respect desquelles « nous avons toujours été nourri; nous avons aussi « considéré les grands périls qui menaçaient l'Église « et le monde tout entier, s'il y avait vacance dans « la dignité apostolique; et nous avons fini par nous « rendre au vœu de nos frères; nous avons baissé « notre épaule pour y recevoir le faix du suprême « apostolat; et, nommé au pontificat romain par la

1 Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, IV, 360.
2 *Id.*, loc. cit.

« voix unanime de nos frères, nous avons reçu la « bénédiction solennelle. » Benoît demande enfin les prières de tous les évêques. La lettre est du premier novembre 1303.

Des lettres analogues furent écrites à tous les princes chrétiens. Un mot, dans le corps de ce premier acte du nouveau pape, doit attirer notre attention : c'est le mot *unanimiter* que Benoît emploie lorsqu'il parle de son élection : *A fratribus nostris recepti unanimiter in Romanum pontificem.* C'est là une réponse à M. Michelet, qui semble croire que le successeur de Boniface a dû son élévation à une intrigue des Orsini [1].

XIII

La Sicile, pendant tout le règne de Boniface VIII, mais particulièrement durant les premières années de ce pontificat difficile, avait été une source d'embarras pour le Saint-Siége [2]. Boniface, avec cet amour de la paix qui est le caractère de ses actes, était enfin parvenu à concilier les prétentions usurpatrices de la dynastie aragonaise avec les droits légitimes de la dynastie française. D'après le traité de 1302, il avait été convenu que Frédéric d'Aragon épouserait Éléonore, fille du roi Charles II; la Sicile devait faire retour au royaume de Naples après la mort de Frédéric, et celui-ci prendre désormais, dans toutes les pièces diplomatiques, non point le titre de roi de Sicile, mais

[1] Il y avait alors trois Orsini dans le sacré collége, Matthieu, Napoléon et François.

[2] C'est en 1282 que Pierre Ier, roi d'Aragon, avait été couronné roi de Sicile, contrairement aax droits de Charles Ier, roi de Naples. Jacques, son fils, lui avait succédé sur ce trône usurpé; mais en 1295, il rendit

celui de *roi de Trinacrie*. Rien de plus sage que tous ces arrangements.

Quelle ne fut donc pas la surprise de Benoît lorsque, dès les premiers jours de son pontificat, il reçut de Frédéric une lettre, où, contrairement à la foi jurée, contrairement au traité signé avec Charles et confirmé par le Saint-Siége, le fils de Pierre d'Aragon faisait dater les années de son règne, de son élection par les Siciliens en 1296, et non de ce traité de 1302, seul titre légitime de sa maison!

Frédéric avait donné trop de preuves de sa duplicité pour que le Saint-Siége ne vît pas dans cette lettre une tentative habile destinée à légitimer une élection que le prédécesseur de Benoît XI avait sévèrement condamnée, et qui s'était faite au mépris de toutes les lois de l'Église. Le roi de Trinacrie se serait sans doute armé de ce précédent, s'il n'avait reçu de la cour de Rome aucune observation sur le style de sa chancellerie, et il aurait laissé à sa famille plus de chances de conserver un trône où les actes publics eussent constaté qu'il était assis depuis si longtemps, contrairement au droit héréditaire et par la seule volonté d'une partie de son peuple. Mais la chancellerie romaine ne laissa point passer cette énormité et la signala au pape.

Benoît, dès le 30 novembre, répondit à Frédéric. La lettre est sévère, mais affectueuse : « En datant « votre lettre de la huitième année de votre règne, « vous semblez ne pas connaître, vous méprisez la « munificence apostolique; vous faites partir les an- « nées de ce règne d'un mauvais commencement,

la Sicile à son maître légitime. Son frère, Frédéric, reprit habilement ses prétentions contre Charles II, et fut énergiquement combattu par Boniface. Le traité de 1302 avait paru mettre fin à cette longue contestation : ce ne fut point pour longtemps.

« d'un commencement violent, et l'on peut croire « que vous tenez la Sicile de vous-même ou que vous « ne la tenez de personne, tandis qu'en réalité *vous « la tenez de l'Église romaine*[1]. »

Mais cette habileté de Frédéric avait mis en garde la cour de Rome contre lui. Benoît tint à ce qu'on exécutât fidèlement toutes les clauses du traité conclu entre Frédéric et Boniface. D'après ce traité, le roi de Trinacrie devait, à l'avénement de chaque nouveau pape, envoyer à Rome un ambassadeur qui, au nom du roi, rendît solennellement l'hommage lige au souverain pontife. Frédéric avait déjà choisi, comme son procureur, Conrad Doria; celui-ci était à Rome au commencement de décembre. L'hommage lige y fut rendu par lui, avec toute la solennité qu'exigeait un tel acte entre seigneurs si considérables. Benoît voulut plus durablement encore constater cette prestation d'hommage, et l'inséra dans une lettre du 11 décembre 1303[2]. C'est grâce à cette vigilance du souverain pontife que nous possédons encore aujourd'hui ce document d'une importance réelle, et qu'il ne sera pas inutile de faire connaître.

Le procureur du roi de Tinacrie s'étant avancé, comme représentant de son maître, jusqu'au pied du trône apostolique, s'exprima en ces termes :

« Je, Conrad Doria, député et procureur de mon seigneur Frédéric, qui est vassal de la sainte Église romaine, reconnais, au nom de mon illustre maître, que tout ce qu'il tient en Sicile et dans les îles voisines, il le tient en fief de l'Église romaine à titre de pure libéralité et durant sa vie seulement. Et à tout jamais mon dit maître sera fidèle et obéissant à saint Pierre, à vous, et à vos successeurs.

[1] Raynaldi, IV, 362.
[2] Registre de Benoît, epist. cur. 131.

« Le roi, mon maître, vous payera annuellement, à vous et à vos successeurs légitimes, un cens annuel de trois mille onces d'or, le jour de la saint Pierre; il s'acquittera aussi envers vous du service militaire de cent chevaliers, ou d'un subside maritime en échange dudit service.

« Les ennemis de l'Église romaine seront ses ennemis.

« Il fera, et fera faire à toutes les églises des îles susdites, la restitution de tous les biens et de tous les droits qui leur appartenaient.

« A toutes les églises, à toutes les personnes ecclésiastiques, il accordera les libertés, immunités et priviléges conformes aux saints canons. Et surtout il ne permettra pas que les susdites personnes soient soumises aux impôts ni aux tailles.

« Il permettra qu'en cas de nécessité il soit exporté, des ports de Sicile, des grains et autres subsistances pour l'alimentation du peuple romain.

« Le roi, mon maître, aura pour agréable et observera le traité conclu entre lui et monseigneur Charles, roi de Sicile, traité qui a été confirmé par votre prédécesseur, d'heureuse mémoire, Boniface VIII.

« Et après la mort du roi mon maître l'île de Sicile, d'après le susdit traité de paix, fera retour à mon dit seigneur Charles et à ses héritiers légitimes. »

Cette pièce n'est pas sans intérêt pour l'histoire du droit de cette époque. On y voit quelles étaient encore, au commencement du XIVe siècle, les conditions de l'hommage lige. L'article relatif à l'exportation des grains de Sicile montre que les papes s'occupaient avec prévoyance de l'administration de leurs États, et que la Sicile, comme sous la république, était encore un des greniers de Rome.

Quant au cens annuel de trois mille onces d'or, le procureur de Frédéric reconnaissait que son maître en était redevable au Saint-Siége; mais le roi de Trinacrie s'était, pour cette année, borné à cette reconnaissance. Il n'avait, en réalité, rien payé au souverain pontife, et se trouvait *ipso facto* sous le coup de l'excommunication. Benoît, près de qui Conrad Doria sollicita le pardon de son maître, prit plaisir à lui faire grâce et accorda volontiers un délai à son royal débiteur. « L'Église romaine est une mère, écrivit-il au roi, et elle aime tant ses fils, qu'elle ne les repousse jamais de son sein quand ils reviennent à elle. Considérant donc votre affection et votre dévouement pour nous, nous nous laissons toucher par vos prières et vous relevons, par notre autorité apostolique, de la sentence d'excommunication que vous avez encourue [1]. » Le pape lui donne ensuite jusqu'au premier mai de l'année suivante pour s'acquitter de sa dette. Cette lettre est du 10 décembre 1303.

Nous étant proposé de grouper, par ordre de pays, tous les actes de ce pontificat si court de Benoît XI, nous voulons épuiser ici tout ce qui concerne la Sicile. Dès le 6 janvier 1304, Benoît dut encore user de sévérité à l'égard de Frédéric : il lui interdit d'usurper le titre de « roi de Sicile », et lui enjoignit, une seconde fois, de garder uniquement celui de « roi de Trinacrie [2] ». Le 18 mai, le souverain pontife constata que sur les trois mille onces d'or dont nous avons parlé plus haut, Frédéric n'en avait encore payé que deux mille [3]. On voit que le prince aragonais n'était pas un débiteur facile. Le pape, cependant, le comblait de ses faveurs [4].

1 Regist. epist. 24.
2 Epist. 36.
3 Epist. 171.
4 Benoît délia des censures ecclésiastiques les Génois, alliés obstinés

Le 5 juin suivant, les procureurs de Jacques d'Aragon, frère de Frédéric, rendirent solennellement hommage au souverain pontife pour la Sardaigne et la Corse. Le successeur de Benoît XI, Clément V, constata plus tard, par un acte public, que les formalités de cet hommage avaient été régulièrement observées, conformément aux conventions de Boniface VIII avec Jacques. L'auteur d'une histoire d'Aragon, Surita, ajoute que Benoît accorda au frère de Frédéric les dîmes ecclésiastiques pour trois ans[1].

Le pape cependant fut ému du triste état où se trouvaient les âmes dans le royaume de Trinacrie. A la faveur des troubles civils, et pendant le long interdit qui avait privé les Siciliens de tout culte public, une dangereuse hérésie s'était répandue dans toute l'île. Le souverain pontife y envoya des missionnaires dominicains sous la direction de Thomas Aversano. Il recommanda avec énergie ces *censeurs* au roi Frédéric. On voit que la sollicitude du successeur de Boniface s'étendait à tout. Partout où le salut des âmes était menacé, son regard et son âme étaient présents[2].

XIV

Les princes de ce temps n'étaient point riches, ou n'aimaient point à payer leurs dettes. Le nouveau pape fut obligé, précisément dans le même temps, d'accorder, comme à Frédéric, un délai à Charles, roi de Sicile, qui, tous les ans, le jour de la Toussaint, devait aussi payer un cens à l'Église romaine[3].

de Frédéric, et qui lui avaient porté secours contrairement aux traités. Epist. 656.

1 Surita, *Annal.*, 65.

2 Lettre 666, du 27 mai 1304.

3 Registre de Benoît XI, epist. 23.

Charles, du moins, avait bien mérité du Saint-Siége. Il venait à Lucera de remporter une belle victoire sur les Sarrasins, qui profitaient alors de la désunion et de la lâcheté des princes chrétiens pour envahir la chrétienté. Le grand souffle des croisades, encore une fois, ne soulevait plus aucune poitrine. C'était aux musulmans d'être les agresseurs, aux chrétiens de défendre leurs foyers. Benoît remercia solennellement le roi de Sicile; il le félicita au nom de la chrétienté tout entière, lui accorda le droit de conférer plusieurs prébendes ou bénéfices dans l'église de Lucera, donna à la ville le nom de Sainte-Marie-de-la-Victoire, comme un témoignage de sa piété envers la Vierge libératrice, et déclara qu'en cette affaire le roi Charles avait été véritablement conduit par l'Esprit de Dieu : *Spiritu Dei ductus* [1]. C'est ce qu'on pourrait dire de tous les princes chrétiens, quand ils portent justement les armes contre la barbarie de l'islamisme, dont il est temps de délivrer l'Europe.

XV

Lorsqu'il écrit la vie d'un pape, l'historien est récompensé de ses veilles par le grand spectacle qui se déroule sous ses yeux. Si court qu'ait été le pontificat dont il essaye de tracer le tableau, ce pontificat a toujours pour caractère une universalité qui est bien faite pour séduire les âmes éprises de la vraie grandeur. Il n'est pas de biographie de pape qu'on ne puisse diviser en autant de chapitres qu'il y a de pays dans la chrétienté, ou même dans le monde. Et dans

[1] Cette lettre est du 16 novembre 1303.

chacun de ces pays chaque pape a laissé quelque noble trace de son gouvernement. Chaque pape a tenté partout quelque grand effort en faveur de la vérité et de l'agrandissement des âmes. C'est ainsi que Benoît XI, après quelques jours de règne, avait déjà porté ses regards sur tous les points de l'horizon chrétien; il avait ranimé au sein de Charles la flamme presque éteinte des croisades; il avait abaissé, chez Frédéric, l'orgueil d'un ennemi des libertés de l'Église. De l'Italie, il nous faut maintenant suivre le nouveau pape en Danemark : seul, l'historien des souverains pontifes est habitué à ces voyages. Un Allemand a écrit l'histoire des voyages matériels des souverains pontifes; mais qui écrira jamais l'itinéraire de leur influence, de leur pensée, de leur génie?

Le Danemark était, depuis 1286, gouverné par Éric VIII; pays encore demi-barbare. C'est avec ces demi-barbaries qu'il est utile d'être sévère et de ne pas user de ménagements dangereux. Éric avait épousé Ingeburge, fille de Magnus Ier, roi de Suède, et qui était sa parente au quatrième degré. L'Église condamnait ces unions. Il n'a point manqué d'historiens pour reprocher à l'Église cet *excès* de chasteté et de prudence, et l'auteur de *la Sorcière* a tout récemment formulé ce grief avec l'acrimonie et la haine qui lui sont propres. Mais, dans le même moment où M. Michelet attaquait les sévérités de l'Église au nom de la physiologie plus encore qu'au nom de l'histoire, un savant médecin écrivait un mémoire sur les dangers naturels des mariages consanguins. Il prouvait, jusqu'à l'évidence, que la stérilité est souvent le châtiment infligé à ces mariages, et qu'alors même qu'ils sont féconds, ils sont encore punis par des infirmités nombreuses et redoutables, retombant sur la seconde et la troisième génération. On a dressé à

ce sujet d'irréfutables statistiques que M. Michelet se sera gardé de lire, et l'Église a été vengée, une fois de plus, au point de vue *naturel*. Mais ce n'est là qu'une justification du second ordre : l'Église a mieux à dire. Si elle s'est montrée d'une rigidité si implacable en ce qui touche les alliances consanguines, c'est qu'elle avait à établir solidement dans le monde la législation chrétienne du mariage, législation sur laquelle repose tout l'édifice social, et qui elle-même repose tout entière sur la pureté des époux, et cette chasteté craint tout ce qui peut, même de loin, ressembler à un inceste. Ce n'est pas ici une question de physiologie, c'est avant tout une question de morale.

Mais pour Éric la question offrait quelque difficulté. S'il répudiait Ingeburge, c'était la guerre avec la Suède : malheur immense et source de calamités sans nombre pour les deux pays. Benoît fit voir en cette occasion que l'Église, incapable de fléchir sur le principe, sait, quand le salut des âmes et la paix des peuples sont mis en question, tolérer certains abus *pour éviter de plus grands maux*. Benoît se relâcha de la sévérité antique; il écrivit à l'archevêque de Lunden qu'après une séparation de quelque temps, nécessaire pour l'édification du peuple et dont le prélat danois fixerait lui-même la durée, il serait permis aux deux époux de vivre légitimement dans leur mariage [1].

Éric avait encouru l'excommunication pour d'autres causes. Il avait emprisonné Isarn, archevêque de Lunden, et Jean, prévôt de la même église. Cette affaire fut longue. Ce fut un de ces conflits entre l'Église et l'État, comme il y en eut tant pendant tout le moyen âge. Le Saint-Siége termina celui-là comme il

[1] Regist., epist. 3. — Alb. Krantz, *Chronica regnorum aquilonarium, Daniæ, Sueciæ, Norwegiæ*, lib. VII.

en a terminé tant d'autres. Éric avait envoyé une ambassade à Rome : Benoît accorda aux députés le pardon de leur maître. Il écrivit à l'archevêque de Lunden pour le prier d'absoudre les coupables, mais seulement quand ils lui en auraient fait la demande, selon les formules usitées dans l'Église, et après une satisfaction suffisante [1]. C'était faire miséricorde sans blesser la justice : *Justitia et pax osculatæ sunt.*

XVI

Le dernier historien de Philippe le Bel a résumé avec clarté la pensée générale de tous les historiens sur le pontificat de Benoît XI : « Benoît défit à l'ap-« plaudissement général tout ce qu'avait fait Boni-« face VIII [2]. »

Nous pensons qu'il y a dans cette appréciation une exagération regrettable. Benoît, il est vrai, a cru qu'il était de l'intérêt de l'Église et de l'intérêt des âmes de ne pas exaspérer la rage des ennemis de Boniface. L'attentat d'Anagni n'avait point fait trembler la grande âme de Nicolas Boccasino. Devenu pape, il ne craignit pas davantage pour lui-même. Mais il craignit pour l'éternel salut des persécuteurs de l'Église romaine. Le déchaînement de tant de haines lui parut seulement guérissable par la douceur : il employa la douceur.

Boniface, au contraire, avait assisté, pour ainsi dire, à la naissance de la nouvelle doctrine qui séparait violemment l'État de l'Église, qui chassait décidément

[1] Epist. 27.
[2] Ed. Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 129.

le spirituel du temporel. Il avait voulu étouffer le monstre avant qu'il eût pris d'insurmontables proportions; mais il avait échoué. Le monstre avait inévitablement grandi et pris des forces effrayantes. Benoît, à son avénement, le trouva devant lui, gueule béante, menaçant, terrible. Il pensa à toutes les âmes que le triomphe de l'enfer pouvait priver du ciel, et n'irrita point des colères avec lesquelles Boniface n'avait pas craint de se mesurer.

Rien de plus facile à comprendre que la politique si dissemblable de deux pontifes qui se sont pendant leur vie honorés d'une estime et d'un amour réciproques. En deux mots, Boniface, pour le salut des âmes, avait voulu prévenir et étouffer une grande erreur qui commençait; Benoît, pour le salut des âmes, voulut guérir une grande erreur qui triomphait.

Mais suit-il de là que Benoît XI ait fait à cette erreur quelque concession de principe? Faut-il dire avec M. Boutaric que Benoît a défait toute l'œuvre de Boniface, ou avec M. de Sismondi que Benoît n'a été courageux et n'a pris le parti de son prédécesseur que « quand il n'eut plus peur des Colonna ni de « leurs complices [1] »? Rien n'est plus contraire à la vérité.

Dès le 7 décembre 1303, Benoît XI, à Rome, en présence des ennemis de Boniface, eut le singulier courage, qui suffirait pour honorer sa mémoire, de lancer une bulle contre les spoliateurs du trésor pontifical à Anagni. Il ne cacha point la promulgation de cet arrêt, et tint, au contraire, à lui donner une publicité peu ordinaire. On le proclama partout le soir, au son des cloches, avec un appareil de torches enflammées bien fait pour frapper les esprits populaires. Le

[1] Sismondi, *Histoire des Français*, IX, 146.

pape chargea de l'instructien de cette affaire l'archidiacre de Saintes, Bojard. Dans sa lettre enfin, il voulut à haute voix dire sa pensée sur son prédécesseur, afin que personne ne pût s'y méprendre : « Des fils de perdition, dit-il énergiquement, n'ont « pas craint de commettre à Anagni un crime épou- « vantable sur la personne de notre prédécesseur, « le pape Boniface [1]. » C'était appeler les hommes et les choses par leur nom. M. de Sismondi n'avait pas sans doute ce texte sous les yeux quand il a prétendu que Benoît avait été lent à se décider sur la mémoire de Boniface.

Benoît avait été élu le 22 octobre, couronné le 27 du même mois; c'est le 7 décembre qu'il qualifia *de crime épouvantable* l'attentat d'Anagni, et de *fils de perdition* Nogaret et Colonna. Si c'est là de la peur, nous sommes prêt à avouer que le langage de M. de Sismondi est de l'impartialité.

XVII

A Constantinople, régnait, depuis 1282, l'empereur Andronic II Paléologue, un des ennemis les plus méprisables de l'unité catholique, un de ceux sur qui doit retomber le crime de cette résurrection déplorable et de cette vie nouvelle du schisme photien, qui est encore aujourd'hui, par son union avec le césarisme moscovite, un des plus grands dangers de l'Église. L'œil de Benoît XI se porta souvent sur ce malheureux empire, qui allait bientôt être puni de cette désertion de la vérité et qui courait en aveugle à son châtiment. « Toute la beauté de l'Église est évanouie,

[1] Epist. 21.

« écrit le souverain pontife; elle a disparu entière-
« ment dans tout l'empire d'Andronic, et aussi dans
« les États d'Orose, roi de Servie, de son frère et de
« sa mère Hélène [1]. »

La Servie, au point de vue religieux, était le plus mal orienté de tous les peuples. Elle se trouvait placée entre le schisme grec d'une part, et, de l'autre, ces hérésies qui se sont, depuis tant de siècles, succédé dans la Bulgarie. La Bulgarie est en quelque sorte la seconde et opiniâtre patrie du manichéisme et de toutes les erreurs qui sont sorties de l'ancien gnosticisme. La Servie devait souffrir de ce double voisinage. Puis les Turcs approchaient de plus en plus, et le XIVe siècle ne devait pas finir avant que la Servie leur appartînt par droit de conquête. Les papes, du moins, firent de sérieux efforts pour prévenir ou guérir tant de maux. Les papes ont toujours compris et essayé de résoudre la question d'Orient. Établir à Constantinople le siége d'un grand empire catholique qui étouffât énergiquement les erreurs monstrueuses des Bulgares et les essais de nouveaux schismes; qui, avec une fière armée de croisés, fût, sur les rives du Bosphore, comme une armée permanente et éloignât de plus en plus des frontières chrétiennes la barbarie mahométane; qui s'élançât à la poursuite des infidèles, les faisant reculer jusqu'à la mer ou les replongeant dans les extrémités de l'Asie; qui convertît peu à peu toute l'Asie conquise; qui ouvrît, par un coup d'État de politique chrétienne, cette vieille impénétrabilité de la Chine et des Indes; qui fondât des milliers de missions que les Bénédictins, que les Prêcheurs et les Mineurs pourraient peupler d'apôtres; christianiser enfin le monde

[1] Epist. 149.

asiatique et le préparer de loin à pouvoir un jour remplacer l'Europe usée et corrompue : tel était sans doute, aux XIIIe et XIVe siècles, le plan des souverains pontifes. Ce plan, d'ailleurs, n'était autre que celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Docete omnes gentes.* Un mosaïste inconnu a représenté au baptistère de Saint-Marc, à Venise, les douze apôtres plongeant dans les eaux baptismales douze néophytes qui représentent tous les pays du monde. Les papes voulaient réaliser ce tableau; ils voulaient continuer les apôtres, comme c'est leur mission suprême; ils voulaient précipiter dans le baptême les Grecs, les Bulgares, les musulmans, toute l'Asie, le monde entier. Ils voulaient que tous les fleuves de la terre fournissent leurs eaux au sacrement de la régénération, et que le paradis reçût en foule les âmes de toutes les nations, le plus d'âmes possible, toutes les âmes, s'il était possible!

C'est pourquoi, Benoît, voulant commencer par la conversion de l'empire grec ce grand travail du renouvellement de l'Orient, s'efforçait de combattre partout et d'étouffer le schisme, ennemi de l'unité et de la lumière. Il envoya donc l'archevêque d'Antibari en Servie et dans les provinces voisines. Il donna à ce légat des instructions détaillées [1]. Ce que le représentant de l'Église romaine devait surtout s'efforcer de combattre, c'étaient le divorce, les mariages consanguins, l'invasion et le pillage des biens ecclésiastiques, et l'accaparement des bénéfices.

Le nouveau pape n'avait pas appris sans une vive joie que le despote de Servie, Orose, avait le dessein d'abandonner le schisme; il lui écrivit aussitôt une lettre pleine de cet amour pour les âmes qui donne

[1] Epist. 149. Elle est datée du 18 décembre 1303.

au style des papes un caractère qu'on chercherait en vain dans tous les monuments de l'antiquité : « La « mère Église est sans cesse occupée, dans l'intime « de son âme, à chercher le salut de ses fils. Quel- « qu'un d'entre eux s'éloigne-t-il de son sein, elle « fait tout pour le ramener dans la voie de la vérité. « Nous avons donc une grande joie dans le Seigneur « de ce que, par l'inspiration de Dieu, vous éprouvez « le désir de revenir au salut, qui se trouve seule- « ment dans l'Église. Nous voulons vous en féliciter « et rendre grâces à Dieu de ce bienfait; et nous « espérons que vos barons et votre peuple, frappés « par votre exemple, laisseront leurs ténèbres pour la « vérité... Hâtez-vous vers cette vérité ; hâtez votre « retour à la foi catholique, dans le sein de laquelle « on évite l'éternelle mort et on parvient à l'éternelle « gloire. Nous vous serrons, comme un fils bien- « aimé, dans les bras de notre amour [1]. »

Les Serviens, d'ailleurs, avaient déjà été les vassaux de l'Église romaine, comme l'attestent des actes publics sous Innocent III et Honorius III [2]; Benoît XI leur fit renouveler ces engagements de vassalité [3]. La reine Hélène était publiquement catholique et facilita le resserrement de ces liens féodaux qui, en unissant la Servie au Saint-Siége, consolaient le Saint-Siége et pouvaient sauver la Servie.

On s'étonnera peut-être de ces prétentions de suzeraineté féodale que la cour de Rome afficha sur la Servie comme sur la Hongrie. Si ces prétentions des papes avaient été suivies pour eux d'une seigneurie moins nominale et plus réelle, ces deux pays eussent

1 Epist. 25.

2 V. Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, anno 1204, n° 46, et anno 1220, n° 27.

3 Epist. 117.

été plus profondément catholiques et se fussent plus efficacement opposés au progrès des infidèles. Il est permis de croire que, si le Saint-Siége a paru tant de fois attacher tant de prix à ces fiefs, c'est qu'il espérait christianiser par eux tout l'Orient. Et s'il en avait été ainsi, nous ne serions pas menacés aujourd'hui de cette domination universelle, soit de la Russie, qui fait tant de progrès en Asie par ses influences continentales, soit de l'Angleterre, dont la puissance maritime entame tous les jours la même Asie par le Midi. A l'Asie russe ou anglaise, schismatique ou protestante, nous préférons l'Asie telle que les papes la rêvaient.

XVIII

Vers la même époque, on apprit à Rome une grande victoire des armes chrétiennes en Orient. Andronic n'avait ni une armée assez forte ni un cœur assez grand pour combattre les musulmans par lui-même. Mais, comme tant de ses prédécesseurs, il employait volontiers la valeur des Latins pour débarrasser l'empire d'une invasion toujours menaçante. Il agissait en politique, et non pas en chrétien. L'Occident cependant ne se lassait pas d'être chrétien et de se laisser tromper par les empereurs de Constantinople : grand honneur pour l'Occident; les dupes valent mieux que les dupeurs.

Une armée de Catalans et d'Aragonais, commandée par Roger Florio, après avoir reçu les plus belles promesses d'Andronic, s'avança vers Philadelphie, dont les Turcs faisaient le siége, délivra la ville et mit les

infidèles en fuite. Mais Andronic, fidèle à la tradition de ses devanciers, ne sut pas profiter de la victoire[1]. Il ne manqua point, d'ailleurs, à la vieille habitude des Grecs, et ne paya pas ses alliés.

En cette même année 1303, Kasan conduisit contre les musulmans une armée de Tartares et d'Arméniens. Après quelques vicissitudes, l'armée de Kasan fut mise en fuite[2]. Mais l'Église avait surtout à s'inquiéter de la victoire que le sultan d'Égypte, Naser-Mohammed, avait remportée près de Damas sur les Mongols envahisseurs[3]. Mohammed, maître de la Syrie, y persécutait cruellement les chrétiens. Benoît avait l'oreille assez délicate pour entendre distinctement le cri des victimes, et il fut plus attristé de ce désastre qu'il n'avait été consolé de la victoire de Philadelphie.

Quant à Andronic, il fut puni bientôt de sa perfidie envers les Latins. Et, cent cinquante ans après, les infidèles devaient mettre pour toujours leurs mains brutales sur les trésors des empereurs grecs, de ces débiteurs de mauvaise foi. Dieu punit souvent l'erreur par l'erreur; il punit le schisme par l'hérésie, Photius par Mahomet.

Le successeur de Boniface aurait voulu retenir la main de Dieu qui se préparait à frapper l'Orient. Il était digne de lui de penser à une croisade. Pas une grande âme n'a passé par le souverain pontificat sans avoir cette généreuse pensée. Benoît, d'ailleurs, ne se borna point à un plan vague. Il mit la main à l'œuvre. Un écrivain du XVIe siècle, Gilles de Viterbe, bien placé pour remonter aux sources de l'histoire ecclésiastique, nous a laissé quelques détails tou-

1 Nicéphore Grégoras, liv. VII.
2 Agath., *Historia orientalis*, c. XLI. Raynaldi, IV, 369 et 370.
3 23 avril 1303.

chants sur l'activité belliqueuse du vieux pape : « Il « n'eut rien de plus à cœur que de réunir de tous « côtés tout ce qu'il lui fallait de ressources pour « venir en aide aux chrétiens de Syrie opprimés par « les infidèles. Mais il devait être surpris par la mort « au moment où, dans ce but, il affermissait la paix « en Italie, faisait un appel aux princes catholiques, « se procurait de l'argent et des vivres, levait une « armée, et travaillait enfin nuit et jour aux prépa- « ratifs de la guerre sainte[1]. »

Nous ne pensons pas qu'aucun historien moderne ait convenablement parlé de ce projet de croisade, sur lequel nous aurons lieu de revenir plus longuement. Ce projet, d'ailleurs, devait mourir avec Benoît. C'est un nouveau motif de regretter la mort anticipée de ce grand pontife; c'est un nouveau motif aussi pour donner à ce pontificat de quelques mois une importance qui lui serait injustement refusée. C'est à la grandeur de ses actes, et non pas à la durée de sa vie, qu'il faut mesurer un homme, un roi, un pape.

XIX

Nous avons à raconter un drame émouvant, un de ces drames dont l'Italie du moyen âge a été souvent le théâtre; où l'on assiste à la lutte de haines sauvages, irréconciliables, sanglantes, entre les royaumes, entre les villes, entre les familles et les habitants de la même ville : et cela le plus souvent dans le même temps et sur toute la surface de la péninsule italique. A l'époque dont nous essayons de tracer le

[1] Ægidius Viterbiensis, *Historia vicesimi sæculi*, ms., p. 198.

tableau, ces haines avaient depuis longtemps une cause et un but nettement déterminés. La lutte entre le sacerdoce et l'empire avait divisé en deux factions toute la famille italienne. Les uns étaient épris de la grande figure de l'Église, incarnation permanente de Jésus-Christ; l'Église devait, à ce titre, gouverner, du haut de Rome, tous les royaumes de la terre, et être le tribunal suprême de qui relèvent naturellement tous les peuples et tous les rois. Les autres rêvaient de l'ancien empire romain, et voulaient donner à César la première place au sommet de la hiérarchie du monde, consentant à donner au pape cette place, honorairement secondaire, que le grand pontife avait jadis occupée dans la Rome païenne. Ainsi, d'une part, on se passionnait pour une restauration de l'empire romain, heureusement impossible; et, d'autre part, on ne voulait pas se déprendre de cette domination universelle de l'Église sur le monde, et de l'esprit sur la matière. Mais, hélas! les événements du dernier pontificat avaient rendu cette domination d'un exercice singulièrement difficile.

Il arrive presque toujours que, dans les grands conflits religieux ou politiques, de petits intérêts se mêlent aux grandes passions. Il résulte de là je ne sais quels singuliers entremêlements de faux et de vrai, de tort et de droit, de ténèbres et de lumières, aussi bien dans un parti que dans l'autre. C'est ainsi que la grande et noble lutte des Guelfes et des Gibelins se compliqua d'autres luttes d'un caractère peu élevé, dont la plus célèbre fut la querelle des Blancs et des Noirs. Les Guelfes, par ces complications, ne méritent pas désormais de rester, aux yeux de l'historien, les défenseurs désintéressés de la plus belle de toutes les causes; ils ne méritent pas d'être considérés comme d'autres croisés, uniquement armés pour la défense de

la vérité désarmée. Pourquoi faut-il qu'en dehors de l'Église même il n'y ait rien d'absolu sur la terre, rien d'immaculé dans l'histoire?

Au commencement de 1303, agitée d'un côté par cette vaste lutte des impériaux et des papistes, et de l'autre par le conflit étroit des Blancs et des Noirs qui avait commencé en 1300 à Pistoie, l'Italie était en feu, et particulièrement la Toscane, l'Émilie et le Trévisan. Mais c'est à Florence qu'était le centre de l'incendie. Il faut se faire de Florence à cette époque l'idée d'une forteresse qui en renfermerait cent autres. Tous ces grands palais en forte pierre, avec leurs murs profonds et leurs créneaux, étaient autant de châteaux forts où se cachait quelque puissante famille guelfe ou gibeline, noire ou blanche, sans cesse en garde contre la famille et le palais voisins. La guerre privée était devenue l'état habituel de cette cité turbulente; les assassinats n'y étonnaient plus personne. Au milieu de toutes ces haines circulait une séve de piété ardente dont aucun parti ne pouvait ni ne voulait se défendre. Un délicat amour pour les lettres, qui aurait eu besoin de la paix pour se développer, dominait souvent toutes les autres passions. Au commencement du XIVe siècle, Dante rêvait déjà sa *Divine Comédie;* mais après s'être en vain jeté entre les Blancs et les Noirs[1], le grand poëte venait d'être exilé, ainsi que le père de Pétrarque. Pétrarque devait naître en 1304. Les Pisans achevaient à peine leur Campo-Santo, et Giotto étonnait le monde par les merveilles d'un pinceau qui, plus indépendant que celui de Cimabue, ne relevait plus des Byzantins.

Le nouveau pape ne put considérer sans larmes les désastres de cette grande ville, désastres dont elle

[1] *Enfer,* VI, 64; XXIV, 145. *Purgatoire,* XX, 70.

était l'auteur et la victime. Il envoya donc comme *paciaire* à Florence le cardinal Nicolas Albertini, de Prato, qu'il avait revêtu de la pourpre aux quatre-temps de l'année précédente, le 18 décembre 1303. Le paciaire était de l'ordre des Frères Prêcheurs et avait été, en 1299, élevé par Boniface VIII à l'évêché de Spolète. Benoît XI le transporta du siége de Spolète à celui d'Ostie. C'était un homme dont tous les historiens ont vanté le savoir, la vertu, la douceur.

Nicolas de Prato reçut officiellement sa mission du souverain pontife par une lettre apostolique du 31 janvier 1304. « Lorsque le Seigneur Jésus, dit le suc-« cesseur de Boniface, fut sur le point de passer de ce « monde à son Père, il laissa à ses disciples la paix « pour héritage, leur disant : Je vous laisse la paix, « je vous donne ma paix. Vicaire de Jésus-Christ sur « la terre, au milieu de tant de soucis, nous n'en « avons pas de plus vif que celui de la paix. C'est « vers la paix que notre esprit est principalement « tourné, vers la paix que tendent toutes nos veilles, « toutes nos études, tous nos labeurs... C'est pour-« quoi, continue le pape, nous vous envoyons dans « les provinces de Toscane, des Romagnes et du « Trévisan avec l'office de légat que ces lettres vous « confèrent, vous créant paciaire en toutes ces pro-« vinces, afin que vous rétablissiez et affermissiez « la paix partout où il sera nécessaire de la rétablir « et de la consolider[1]. »

Dans plusieurs autres lettres[2], Benoît donne à son légat les pleins pouvoirs qui lui étaient nécessaires pour la négociation d'une aussi difficile affaire. Le cardinal de Prato pourrait frapper des censures ecclé-

[1] Epist. 69.
[2] Epist. 70-81.

siastiques tous ceux qui resteraient obstinément rebelles à ses conseils pacifiques. Ce n'était pas du reste un homme à abuser de cette redoutable puissance. Le souverain pontife lui décerne publiquement cet éloge sans réserve : « Celui de qui viennent tous les biens, « lui dit-il, vous a donné la parure de toutes les « sciences et de toutes les vertus, et nous avons « plus d'une fois, en des occasions délicates, éprouvé « votre mérite et votre zèle[1]. »

Le pape étendit les pouvoirs du paciaire aux deux patriarcats d'Aquilée et de Grado, à l'archevêché de Ravenne, au diocèse et à la ville de Ferrare, à Venise enfin. Et il lui donna solennellement son congé avec les formules redoutables qui, en pareille occasion, étaient d'usage à la chancellerie romaine : « Allez, « dit le souverain pontife, arrachez, détruisez, brisez, « dissipez, bâtissez, plantez, faites enfin en notre nom « tout ce qui vous semblera tendre au bonheur des « peuples et au rétablissement de la paix entre les « chrétiens[2]. » Le légat, après avoir reçu la dernière bénédiction de Benoît, partit de Rome et prit la route de Florence. C'était au mois de février.

Le 10 mars suivant, Florence se dépouillait de son aspect militaire et prenait un air de fête. Les palais terribles s'ouvraient, et une foule joyeuse en sortait. Les rues étaient jonchées de feuillages. Il y avait sur tous les visages la joie de l'espérance, à défaut de la joie de la paix. Celui qui est le représentant du Roi pacifique venait d'envoyer à Florence un ambassadeur chargé de se tenir désarmé entre les deux camps ennemis, d'entendre les plaintes, les récriminations, les exigences de l'une et l'autre faction, de les inter-

1 Epist. 69.
2 Epist. 68. (31 janvier 1304.)

préter en les adoucissant, et de leur faire donner, en vue de la paix, toute la satisfaction possible et désirable. Si passionnés que fussent la noblesse et le peuple florentins pour les aventures et les gloires de la guerre privée, ils ne pouvaient cependant échapper au désir d'un peu de tranquillité succédant à tant d'orages. Les femmes attendaient vivement la fin d'une lutte qui mettait souvent leurs maris et leurs pères dans deux camps opposés. On souriait à la pensée d'une longue trêve ou d'une alliance définitive qui permettrait aux Florentins de se reposer dans l'art, d'écouter les chants de leur Dante et les *canzoni* de leurs autres poëtes, de contempler les peintures de Giotto et de ses élèves, d'achever leur dôme, de se placer enfin au premier rang des républiques italiennes. Tel était l'espoir universel. Et quand le légat apparut aux portes de Florence avec tout l'appareil des pompes romaines, une grande acclamation l'accueillit, un seul cri retentit : cri de joie, d'attente et de reconnaissance formé de toutes les voix des Guelfes et des Gibelins, des Blancs et des Noirs, des nobles et des *popolani*. Ainsi fit son entrée dans Florence l'Église romaine, représentée par le cardinal de Prato, qui apportait la paix dans les plis de sa robe [1].

Le légat prit la parole et exposa simplement sa mission. Il peignit en termes vifs quel désir ardent de la paix consumait la grande âme du nouveau pape. « Mais, ajouta-t-il, il faut penser pratiquement à la conclusion de cette paix. Le pape désire que le peuple florentin soit tout d'abord divisé en dix-neuf tribus, qui auront chacune un gonfalonier à leur tête [2]. » Le

1 Tous les historiens sont d'accord sur ce premier accueil qui fut fait au légat romain. V. J. Villani, t. VIII, ch. LXIX; Dino Compagno, lib. III; Léonard Aretin, *Historia Florentina*, lib. IV, cités par Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, IV, 372.

2 Saint Antonin, III, t. XX, c. IX, § 1er.

peuple accueillit volontiers cette organisation nouvelle qui n'était pas sans avoir quelque parfum d'antiquité. La pensée du pape était sans doute, par cette nouvelle division de la ville, de donner à chaque tribu nouvelle une sorte d'esprit de corps et d'émulation pacifique, qui fît oublier les vieilles haines et les anciens partis. Rien n'était peut-être plus habile. Honneur à cette habileté qui a pour but unique et désintéressé le bien, la paix et le salut!

Quand le peuple eut reçu cette organisation, le légat ne crut pas sa mission terminée. Il ne voulut pas se retirer de Florence en laissant derrière lui des infortunes sans consolations et des germes de discorde qui devaient inévitablement se développer. Au moment de son entrée à Florence, les Guelfes et les Noirs étaient vainqueurs; les chefs des Gibelins et des Blancs étaient exilés. Le légat avait eu avec eux quelques entretiens à Arezzo, et n'avait pas eu de peine à les décider à la paix : l'exil est une de ces douleurs dont on souhaite l'adoucissement au prix des plus durs sacrifices. Le cardinal de Prato avait reçu des chefs du parti vaincu le plein pouvoir de traiter en leur nom. Mais dès qu'il fit entrevoir aux vainqueurs son désir de réconciliation universelle et la possibilité de faire cesser un exil si contraire à la paix publique, les haines italiennes, qui ne sont jamais bien endormies, eurent un réveil sauvage et terrible. Le légat perdit immédiatement cette popularité sans laquelle il lui était impossible de rien achever; on répandit partout le bruit qu'il était secrètement attaché pour des raisons de famille à la faction proscrite; on vit en lui un ambitieux qui sacrifiait à des intérêts privés les grands intérêts de l'Église si bien défendus par les Guelfes; on le discrédita partout; et des cris de haine, de sanglantes menaces remplacèrent désormais,

autour de l'envoyé de Benoît XI, ces acclamations joyeuses auxquelles il avait dû facilement s'habituer : on s'habitue si vite à la popularité et au bonheur.

Rien d'ailleurs ne fléchit le courage du paciaire; Villani est obligé d'en faire l'aveu. Il se tint fortement debout, sur les ruines de toutes ses espérances, au milieu de la haine et du mépris universels. Il avait encore pour lui la majesté de ses fonctions et de son titre; on n'osait pas encore toucher à sa personne, et il pouvait tous les jours tenter en faveur de la paix quelque nouvel effort. Cela ne pouvait suffire aux haines florentines. On se servit contre le légat des mêmes artifices honteux que Philippe le Bel avait employés contre Boniface, laissant ainsi un déplorable exemple à tous les princes et à tous les ennemis du bien. On fabriqua de fausses lettres au nom du légat; les Gibelins de Bologne en reçurent une de ce genre, par laquelle ils étaient priés de venir au secours de leurs frères de Florence. Les Bolonais ne se le firent pas dire deux fois, on les vit arriver sous les murs de Florence. Aussitôt, dans toute la ville, on entendit ce cri : « Le légat nous a trahis! le légat nous a trahis! » On se précipita vers sa demeure; on l'eût volontiers déchiré. Les magistrats parvinrent à éviter cet horrible sacrilége. Ils persuadèrent au cardinal de quitter une ville où il était exposé à d'inutiles dangers et de se retirer dans son pays natal, à Prato, où il aurait à rétablir la paix entre ses concitoyens, que les mêmes cabales partageaient en deux camps irréconciliables. Le cardinal dut se rendre à cet avis, et partit pour Prato.

Mais la haine le poursuivit dans cette ville, où son caractère devait pourtant être mieux connu. Le paciaire désormais devait sans cesse se trouver placé entre les défiances des Guelfes qui l'accusaient de

trahison, et celle des Gibelins dont la seule miséricorde lui avait fait embrasser les intérêts. Les Guelfes lui reprochaient sa sympathie pour une cause qui n'avait jamais été celle du Saint-Siége; les Gibelins lui reprochaient la stérilité, peut-être calculée, de ses efforts pour le rétablissement de la paix. A Prato, comme à Florence, Nicolas Albertini fut accueilli par ces défiances et ces reproches. Les Guelfes étaient les plus furieux; ils ne gardèrent plus aucune mesure. Des Lucquois et des Florentins arrivèrent à Prato pour y fomenter les haines; ils se rendirent aisément maîtres de la ville, et se jetèrent sur le légat, doublement sacré comme ambassadeur et comme prêtre de Jésus-Christ[1]. Il eut peine à échapper à ces hommes de sang, et sortit de Prato saisi d'une sainte indignation contre l'ingratitude de ses concitoyens. Déposant enfin cette mansuétude que rien jusque-là n'avait pu altérer, le cardinal-légat s'arma des sévérités de la justice, et, terrible, se tournant vers Prato, lança solennellement l'anathème sur cette cité rebelle. Puis, sans rien craindre pour ses jours qu'il exposait résolûment, il rentra à Florence, et, n'ayant point souci des fureurs qu'il allait rallumer contre lui, prêcha une croisade contre les habitants de sa ville natale. Chose singulière! on entendit sa voix : dans cette Florence qui était à peu près coupable des mêmes excès que Prato, il se trouva de nombreux croisés pour aller infliger à une ville voisine le châtiment que peut-être ils méritaient eux-mêmes. Tant avait de force à cette époque le retentissement de la voix de l'Église!

Mais cet enthousiasme inattendu pour la guerre sainte ne devait pas être de longue durée. Le peuple seul en avait sans doute été animé; les chefs du parti

[1] Epist. cur. 170.

Guelfe et Noir avaient trop d'opiniâtreté dans leur haine pour se laisser aller à ces passions d'un autre temps. Les Lucquois, d'ailleurs, campés à Fucechio, les encourageaient dans leur résistance au légat et leur promettaient le secours de leur armée. En vain le cardinal essaya-t-il une dernière fois de concilier les partis; en vain provoqua-t-il une conférence entre douze exilés et douze Florentins du parti Guelfe et Noir. Les ennemis de la paix firent de l'agitation, semèrent partout de nouvelles calomnies contre le paciaire, mirent en danger la vie des douze parlementaires gibelins et les forcèrent de se retirer de la ville. Les Lucquois cependant étaient déjà tout en armes sous les murs de Florence. Les derniers amis qui restaient au légat lui firent comprendre que sa vie était sérieusement en danger; et c'est alors, dit le pape Benoît, qu'il fut obligé de s'enfuir, « celui qui avait « été innocent au milieu de ces coupables, simple « au milieu de ces fourbes, juste au milieu de ces « injustes. » Florence demeurait, plus qu'avant l'arrivée du paciaire, en proie à toutes les horreurs de la guerre civile. Les Guelfes séparaient leur cause de celle de l'Église romaine, à laquelle les Gibelins ne s'étaient ralliés que pour voir la fin de leur exil. Il arrivait que tous les partis délaissaient l'Église et faisaient la solitude autour d'elle. C'est ce qui s'est vu mille fois dans l'histoire, et l'Église a triomphé mille fois de ces trahisons et de ce délaissement. Elle en triomphera toujours. Alors que tous ses fils l'abandonneraient sur la terre, elle aurait encore avec elle tous les saints, tous les anges, et Dieu.

Quand le légat fut arrivé aux portes de Florence [1], accompagné de cette multitude dont il avait été l'idole

[1] Villani, dans Muratori, XIII, 404.

et dont il était la victime, il se retourna, plein de courroux et de fierté, et jeta aux Florentins ces dernières paroles : « Puisque vous ne voulez pas écouter « la voix du vicaire de Dieu et faire la paix entre « vous, restez, restez avec la malédiction de Dieu « et avec celle de la sainte Église. » Et il s'éloigna, vainqueur dans sa défaite.

Benoît XI, qui comme son légat était poursuivi par la haine, avait été forcé de quitter Rome et s'était retiré à Pérouse. C'est là que Nicolas de Prato le retrouva. La Providence ne devait pas tarder à punir les deux villes d'une ingratitude qu'on pouvait appeler un péché contre le Saint-Esprit, puisqu'elle avait consisté à repousser aveuglément les dons de Dieu, et la paix, le plus beau peut-être de ces dons après la grâce.

Aussitôt après le départ du légat, un incendie épouvantable éclata à Florence[1]. Jamais pareil désastre n'avait attesté plus hautement la sévérité et la justice des exécutions de Dieu : au témoignage de Léonard Arétin, il y eut *dix-sept cents* maisons entièrement consumées par les flammes. On sait de quelle pierre solide sont construits les palais florentins; le feu vengeur rongea et dévora cette pierre comme tout le reste; la voix publique proclama que ces flammes étaient vraiment *divines*. C'était un miracle effroyable et qui, sur les ruines de leurs palais, dut frapper d'un indicible remords les chefs du parti Guelfe, sur lesquels retombait en réalité la responsabilité des

[1] V. dans Villani le ch. LXXI du liv. VIII, intitulé : *Come fu messo fuoco in Firenze e arse gran parte della città*, dans Muratori, *Scriptores rerum italicarum*, XIII, 404. — Villani raconte les choses un peu différemment; mais nous avons préféré nous en rapporter au récit détaillé de Benoît XI, dans la lettre 170 de son Registre. Cette lettre, écrite aux Florentins quelques jours après les événements, ne pouvait dénaturer des faits dont tant de milliers d'hommes avaient été témoins.

derniers événements et de cet extraordinaire châtiment.

A l'incendie se joignent de nouveaux conflits et de nouveaux massacres. On s'entre-tue avec rage sur ces débris fumants. Les Lucquois cependant ont pénétré dans la ville; ils pillent, ils assassinent, ils brûlent : l'immense incendie paraît avoir été leur œuvre [1]. A travers les flammes, ils renouvellent tous les crimes dont ils avaient ensanglanté Pistoie. Ils s'approchent furieux, exaspérés, du palais où résidait le légat (c'était celui des Mozzi de Saint-Grégoire), et, n'y trouvant plus cette victime désignée à leurs poignards, ils insultent et déshonorent le palais. Ne pouvant tuer l'homme, ils injurient les pierres [2].

Peu de jours après, pendant qu'à travers les rues qui restaient encore dans cette ville si florissante autrefois on voyait errer des familles sans asile, des femmes et des enfants en pleurs, un messager venant de Pérouse apporta aux magistrats florentins une lettre de Benoît XI. C'était un nouveau châtiment qui fondait sur la cité coupable.

Jamais peut-être lettre plus indignée n'est sortie de la chancellerie romaine. Le pape n'avait pu entendre sans colère le compte rendu de la mission du cardinal-légat. Il résolut de faire un grand acte de justice, après avoir échoué dans sa grande tentative de miséricorde. De là sa lettre du 22 mai [3].

« Le Roi de la paix, dit le pape en commençant, « Celui qui n'a d'autres pensées que des pensées de « paix, n'est venu dans le monde que pour la paix « du monde. » Mais les Florentins, ajoute le souve-

[1] Villani dit que le feu fut mis à la ville par un mauvais prêtre attaché à l'église Saint-Pierre. Le chroniqueur ne parle point des Lucquois.
[2] Epist. cur. 170.
[3] *Ibid.*

rain pontife, n'ont pas voulu correspondre aux désirs pacifiques du Sauveur des hommes. Ils se sont implacablement obstinés dans une guerre qui les ruine, qui ôte le meilleur de son sang au corps affaibli de leur république, qui ne permet plus même de garder encore quelque espérance sur le salut de leur ville. « En « effet, ce n'est partout que haines mutuelles, glaives « cruellement tournés les uns contre les autres, « exils, emprisonnements, massacres. Qu'elle est « changée cette Florence qui méritait si bien son « nom autrefois, qui était en perpétuelle floraison, « qui était toute entourée de lis et de roses! » Le pape alors raconte, dans tous leurs détails, les événements que nous avons racontés tout à l'heure, d'après cette lettre pontificale dont l'autorité nous a paru supérieure à celle de Villani et de tous les autres chroniqueurs. Benoît XI, en effet, était on ne peut plus complétement informé par le cardinal-légat, sous la dictée de qui cette lettre fut à peu près écrite; et, destinant cet acte aux Florentins, il était astreint à une minutieuse exactitude. La mauvaise volonté des ennemis du légat n'aurait pas manqué de relever avec aigreur toute inexactitude du souverain pontife, eût-elle été d'une minime importance; et c'est pourquoi le récit du pape, qui diffère de celui de Villani, nous paraît historiquement plus fondé.

Ce récit achevé, le pape s'écrie plein de douleur : « En vérité, la conjuration de Catilina, les cruautés « de Sylla et les persécutions de Marius ne sont pas « plus odieuses que ce complot contre notre légat. « Est-ce là, grand Dieu! l'œuvre de chrétiens? « N'est-ce pas plutôt un attentat digne des derniers « criminels, d'hommes perdus, désespérés, tombés « au plus profond de l'abîme? Et ils se prétendent « enfants de l'Église! »

« Pourrions-nous, continue le pape, tolérer de « pareils excès? Pourrions-nous ne pas nous élever « contre ces insensés que la crainte de Dieu est im- « puissante à retenir? Pourrions-nous, par la grâce « de Dieu, de ce Dieu dont ils sont les ennemis dé- « clarés, ne pas leur mettre énergiquement le frein « à la bouche et les rênes au cou? Est-ce qu'il est pos- « sible que nous permettions jamais que les méchants « jouissent du repos pendant que les bons sont op- « primés? Est-ce que nous souffrirons que l'inno- « cence périsse ici-bas? Non, non, mille fois non : à « Dieu ne plaise que cette lâcheté puisse être jamais « reprochée au pontife romain, à l'évêque, au pas- « teur de tous les chrétiens de l'univers! »

Après ce torrent d'éloquence, le pape prononce son arrêt. Il cite à son tribunal les députés des communes de Florence et de Lucques, avec un certain nombre de Florentins et de Lucquois. Ils devront comparaître aux pieds du pape dans l'octave de la fête de saint Pierre et de saint Paul, et se soumettre humblement à toutes ses prescriptions, à tous ses ordres [1]. En attendant, il est sévèrement interdit à qui que ce soit de porter secours aux villes maudites.

Les coupables comparurent enfin devant le tribunal suprême. Mais, pendant ce temps, les Gibelins et les Blancs, profitant de l'absence des chefs de l'autre faction, tentèrent un coup de main hardi, et entrèrent triomphants à Florence. Cette nouvelle parvint rapidement aux oreilles des Guelfes et des Noirs, qui se défendaient devant le souverain pontife. Ceux-ci crient à la trahison, et prétendent que leur absence a été combinée pour préparer le triomphe des Blancs :

[1] « Jussionibus nostris humiliter parituri. »

« C'est encore, ajoutent-ils, l'œuvre du cardinal-légat. » Ils sortent de Pérouse en toute hâte, pleins de rage; ils se précipitent, ils rentrent à Florence. Les Blancs marchent en armes à leur rencontre. Une affreuse bataille, dont Villani nous a transmis le détail, ensanglante les faubourgs et les portes de cette ville sur laquelle s'appesantissait la vengeance de Dieu. Le chroniqueur lui-même est forcé d'avouer que ces épouvantables déchirements étaient un châtiment céleste, et que les Florentins méritaient tant de fléaux pour avoir insulté le Saint-Siége dans la personne de son légat.

Nous n'avons pas à pousser plus loin ce tableau. La situation de Florence resta la même jusque après la mort du successeur de Boniface. Mais cet épisode suffit pour montrer quel était à cette époque l'état moral de toute l'Italie, et combien les Italiens ont été souvent les artisans de leurs malheurs. C'est partout le même spectacle. Une guerre est sur le point d'éclater, dans le même temps, entre Venise et Padoue. Benoît, pacificateur universel, envoie aux deux villes l'évêque de Fermo[1]. Celui-ci fut plus heureux que Nicolas de Prato, et les germes de cette guerre furent habilement étouffés. Le paciaire put, à son retour, annoncer au souverain pontife que pas une goutte de sang chrétien n'avait été versée, et que la paix était affermie entre les deux cités rivales[2]. C'étaient, de toutes parts, comme on le voit, de petites haines produites par de petites causes, de mesquines jalousies entre deux villes dans le même pays, entre deux factions dans la même ville, et souvent entre deux familles dans la même faction. Nul sentiment,

[1] Epist. 140-141.
[2] André Dandolo, *in Petro Gradenigo.*

nul désir, nulle puissance de l'unité. Seule, au milieu de tous ces flots de sang inutilement répandus pour des causes frivoles, la papauté conserve la grandeur italienne à côté de la grandeur catholique; seule elle aime l'Italie; seule elle l'aime d'un amour pratique et qui ne se contente pas de phrases. Elle veille à tout, elle pacifie tout, et si elle échoue parfois devant l'aveuglement des factions, elle a, du moins, tout fait pour empêcher les effusions de sang italien. C'est ce que vient de démontrer surabondamment toute cette partie de l'histoire de Benoît XI.

XX

Nous avons déjà, dans le cours de cette étude, essayé d'établir quelle fut au moyen âge la mission de la France, de l'Espagne, de la Hongrie, de Rome. Il est facile de voir quelle était, dans le plan divin, la mission de l'Empire. Il devait être à l'Église romaine ce que furent à certaines églises particulières ces puissants seigneurs qu'on appelait les *avoués*. L'avoué d'une église était son défenseur officiel, permanent. C'était le pouvoir temporel montant la garde à la porte du pouvoir spirituel, avec cette dignité fière que donne toujours l'accomplissement d'un grand devoir. L'avoué ne devait pas quitter un instant la droite de cette faiblesse qui lui était confiée; il devait se tenir près d'elle, l'épée nue, protégeant les bons, faisant trembler les autres. Ainsi devait être l'Empire. Pendant que certaines nations avaient pour devoir, comme la Hongrie et comme l'Espagne, d'être les boulevards vivants de la chrétienté menacée, ou,

comme la France, d'être le soldat de Dieu chargé de frapper les grands coups décisifs sur toutes les hérésies et toutes les erreurs; le « saint empire romain », lui, avait la mission de réunir, dans une désirable unité, les vingt peuples de races diverses et sans cohésion naturelle que les vicissitudes historiques ont groupés au centre de l'Europe. Il devait se mettre à la tête de ces peuples unifiés; ressusciter, grâce à eux, non pas les traditions, mais la force du vieil empire romain; et venir avec eux au pied du trône de saint Pierre, disant humblement au souverain pontife : « Gouvernez en paix; répandez la vérité sur le monde; envoyez vos missionnaires, détruisez et bâtissez, arrachez et plantez. Continuez l'œuvre de Jésus-Christ. Me voici, armé; je suis votre avoué; je vous protége. » Telle était, en deux mots, la mission de l'Allemagne : une protection officielle et sans interruption prêtée au Siége romain.

Hélas! cet empire ne fut pas longtemps fidèle à la grandeur de sa mission. Sous Charlemagne, on admira la grande et forte étreinte de l'Église et de l'Empire. Tant que le sceptre impérial demeura dans la famille de Charlemagne, l'harmonie ne fut pas détruite. Mais bientôt l'enfer fit ce qu'il fait toujours et partout : il renversa l'ordre divin, et persuada aux empereurs de parodier le plan céleste, en substituant toujours et partout le mot et l'idée d'Empire au mot et à l'idée d'Église, en faisant de l'Église le satellite de l'Empire, en tenant les évêques et le pape lui-même dans les mains de l'Empereur, en renouvelant, enfin, tout le système de l'ancien césarisme. L'enfer ne fut que trop écouté. Mais ce n'est pas ici le lieu de raconter la lutte du sacerdoce et de l'empire, de saint Grégoire VII contre Henri IV, d'Alexandre III contre Frédéric Barberousse, de Grégoire IX contre Fré-

déric II. Qu'il nous suffise de dire que les avoués de l'Église romaine furent aussi infidèles à leur mission que les avoués des églises particulières avaient été infidèles à la leur. Le grand fait de l'histoire, aux IXe et Xe siècles, c'est la spoliation de ces églises par leurs avoués; le grand fait de l'histoire, aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, c'est l'oppression de l'Église romaine par ses défenseurs-nés, par les empereurs d'Allemagne.

En 1304, régnait en Allemagne Albert Ier, d'Autriche, qui, depuis la mort d'Adolphe de Nassau, le 2 juillet 1298, et son second couronnement, le 2 août suivant, n'avait plus de compétiteur. Albert avait sans doute autant de goût pour le césarisme qu'aucun de ses prédécesseurs; mais il se sentait moins fort. Ne voulant pas entreprendre contre l'Église romaine une persécution à la Frédéric II; voyant, d'ailleurs, que, dans ce rôle peu glorieux, il restait peu de chose à faire après le roi de France, Albert se contenta de persécuter l'Église dans ses États. Il eut surtout à soutenir une lutte fort vive avec Gérard, archevêque de Mayence, qui cependant, paraît-il, s'était jadis déclaré en faveur du duc d'Autriche contre Adolphe de Nassau. Mais Albert n'avait pu contempler sans envie les riches possessions et les droits de l'église de Mayence; il y avait porté la main. Le pape Boniface lui avait donné un avertissement solennel, mais en vain. Albert venait enfin d'arracher de force à l'archevêque Gérard un acte qui concédait à l'Empereur, avec quelque apparence de légalité, toute une série de droits et tout un ensemble de possessions dont l'Église était légitimement propriétaire. Nous n'avons, d'ailleurs, recueilli aucun renseignement ni sur la nature de ces droits, ni sur la valeur de ces biens.

Benoît XI ne put tolérer une telle exaction, et,

tout aussitôt, il écrivit à l'Empereur. On va voir quel langage savait tenir aux princes les plus puissants la faiblesse désarmée d'un vieillard qui n'avait pour défense que des armes spirituelles : « Vous avez persé-
« cuté, abreuvé d'affronts et opprimé notre véné-
« rable frère Gérard, archevêque de Mayence, et son
« église : si bien que ledit archevêque a été forcé de
« conclure avec vous un arrangement singulièrement
« préjudiciable à ses droits et à ceux de l'Église. C'est
« ainsi que vous avez dépouillé cette église de biens
« considérables qui lui appartenaient. Nous nous
« adressons donc à Votre Majesté Royale, et vous
« prions de bien considérer combien il peut être fu-
« neste à votre honneur et à votre salut de vous voir,
« vous qui avez mission de maintenir les autres dans
« leur droit, de vous voir, disons-nous, usurper le
« droit et les biens de l'Église. C'est pourquoi, ré-
« parez le tort que vous avez fait si injustement à
« l'archevêque et à son église; restituez-leur, ou
« faites-leur restituer tous les biens et tous les droits
« que vous leur avez enlevés [1]. »

Nous n'avons pas de détails sur la fin de ce différend; mais, quelque temps après, nous voyons l'archevêque de Mayence prêter son concours à Albert dans la guerre difficile que l'Empereur soutint contre Wenceslas, roi de Bohême [2]. D'où l'on peut conclure que les justes réclamations du souverain pontife avaient été écoutées. Nouvelle preuve historique de l'utilité de cette indépendance absolue du vicaire de Jésus-Christ. Il faut qu'il y ait ici-bas une puissance spirituelle capable de donner à tous les pouvoirs temporels des leçons pareilles à celle que Benoît XI in-

[1] Epist. 577. La lettre est du 11 mars 1304.
[2] *Chroniques* de Siffrid, liv. II, 1304.

fligea à Albert. Il faut, et c'est là la grandeur du plan divin dans l'institution de la papauté, il faut qu'une voix libre s'élève au-dessus de tous les trônes pour venger tous les droits, dénoncer toutes les injustices, réprimer et punir tous les crimes. Mais si cette voix n'est pas libre, que deviendra, au milieu de l'Europe, la magistrature pontificale? que deviendra l'Europe sans elle? Et comment le vicaire de Jésus-Christ pourrait-il être libre sans être souverain?

XXI

Parmi les actes du pontificat de Benoît XI, celui qui devait avoir les plus graves conséquences est celui sur lequel nous avons le moins de détails : nous voulons parler de son départ de Rome. Les papes, en effet, ne devaient revenir que soixante-dix ans plus tard dans cette capitale du monde, et, durant cette captivité sur la terre étrangère, l'Église allait passer par les plus difficiles épreuves. Il est donc étonnant qu'aucun historien n'ait fixé son attention sur les causes qui déterminèrent Benoît XI à quitter le siége ordinaire de l'Église romaine, et sur les particularités de ce départ. Le continuateur de Baronius, Raynaldi lui-même, a gardé le silence.

Deux chroniqueurs italiens, Ptolémée de Lucques et Ferreti de Vicence, nous ont seuls laissé quelque détail sur cet acte important et trop peu connu. D'après le premier, ce fut pendant la semaine sainte de l'année 1304 que le pape Benoît XI sortit de Saint-Jean-de-Latran et se retira à Saint-Pierre : c'était la première étape de son prochain voyage. Ptolémée de

Lucques ajoute que ce qui détermina le souverain pontife à changer ainsi de résidence, fut l'insolence du peuple romain et le faste superbe de sa cour qui déplaisait sans doute à l'austérité du saint. Du moins, c'est ainsi que nous comprenons les mots du chroniqueur : *Propter proterviam Romanorum et superbiæ fastum*[1].

Le souverain pontife célébra dans Rome, et sans doute à Saint-Pierre, les fêtes pascales de 1304[2]. Mais Benoît faisait faire en secret de grands préparatifs. Ce vieillard, plus énergique qu'on ne voulait le croire, avait déjà pris intérieurement un parti décisif. Il s'était dit déjà : Je quitterai Rome et je transporterai jusqu'en Lombardie le siége de la sainte Église romaine[3].

Quelle raison cependant lui faisait prendre une décision aussi inattendue? N'avait-il point pacifié les vieilles factions? N'était-il pas assez fort pour en réprimer les excès? Non; l'enfer semblait conjuré pour éloigner la papauté de sa Rome. Les fils se révoltaient contre le père, et lui reprochaient ensuite de ne pas les gouverner assez énergiquement. Les Orsini et les Colonna ensanglantaient de leurs luttes la cité sainte, et la pourpre romaine, déshonorée par ces violences, éclatait, hélas! dans l'un et l'autre camp. Il vint un moment où les Colonna triomphèrent à plein, où la vie du pape fut menacée. C'est ce que l'on peut conclure des allégations assez obscures de Ferreti de Vicence, lorsque le chroniqueur parle de ces impies qui, sourds aux ordres du pasteur suprême, exer-

[1] Ptolémée de Lucques, dans Muratori : *Scriptores rerum italicarum*, XI, 1224.

[2] Pâques tombait le 29 mars, et nous avons des lettres de Benoît datées de Saint-Pierre, le 31 mars. (*Bullarium prædicatorum*, II, 96,97.)

[3] Ferreti de Vicence, dans Muratori, IX, 1012.

çaient dans Rome le scandale de leur tyrannie[1].

Le départ du pape eut quelque chose de tristement solennel. Benoît réunit extraordinairement le sacré collége, et, sans déclarer à ses frères toute l'étendue de ses projets, il leur fit part du dessein qu'il avait d'aller passer avec eux quelques mois à Assise. La proposition du souverain pontife ne fut pas favorablement accueillie : il y eut des murmures et une résistance inquiétante. Les cardinaux, évidemment, tenaient au séjour de Rome.

C'est alors que Matthieu Orsini, cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie *in Porticu,* qui savait sans doute, ou avait deviné la pensée de Benoît, se leva au milieu de ses frères, se rallia au projet du souverain pontife et y rallia tout le sacré collége. Ferreti, mal disposé en faveur des Orsini, ne voit dans la conduite de Matthieu qu'une intrigue de parti. Il est permis de penser que les passions du chroniqueur l'ont aveuglé, et que l'archidiacre de l'Église romaine avait nettement compris la situation et n'agissait qu'en vue de sauver le pape. En réalité, il le sauva.

Le pape alors fit préparer les chevaux et tout l'appareil des voyages apostoliques. Puis, suivi des cardinaux et d'une foule immense, il sortit de Rome. C'était le 13 avril 1304[2]. A quelque distance, il dut se retourner une dernière fois vers cette ville ingrate, et pleurer sur elle comme Jésus avait pleuré sur Jérusalem.

Quant aux Romains, ils avaient raison de se presser

[1] *Hic tutum se putans a gladiis impiorum qui, Urbis tyrannidem exercentes, pastoralia decreta negligebant.* (Ferreti de Vicence, loc. cit., 1012, 1013.)

[2] Nous avons une lettre de Benoît, datée de Rome le 13 avril et une autre datée de Viterbe le 14. (*Bullarium prædicatorum*, II, 97, 98.)

en foule sur les pas de leur père. Pendant près de soixante-dix ans, ils ne devaient plus revoir la majesté pontificale. Aucun pape ne parut dans Rome depuis le 13 avril 1304, jusqu'au 13 octobre de l'année 1367, qui fut le jour où Urbain V fit solennellement sa rentrée dans la Ville éternelle. Ainsi commença ce que les Romains ont appelé la seconde captivité de Babylone. On a vu si c'est la papauté qui est responsable de cette captivité et de tous les malheurs de Rome. Si les Romains avaient mis au service du pape un plus énergique amour; s'ils s'étaient ralliés autour d'un pontife si justement aimé; s'ils lui avaient fait une garde d'honneur, les factions auraient été impuissantes; les Colonna n'auraient point scandalisé l'Europe chrétienne de leur triomphe; les papes fussent restés à Rome. Ce sera la honte des Romains de ce temps-là d'avoir assisté sans protestation à l'expulsion de leur roi, qui était un saint. Car il ne faut pas oublier que ce long exil des papes a commencé sous un pontife qui fut béatifié après sa mort par l'acclamation populaire, contre lequel aucun reproche n'a jamais été formulé, et dont l'Église, enfin, a inscrit le nom sur la liste glorieuse de son martyrologe.

Benoît cependant s'éloignait de Rome, suivi des cardinaux. Le cortége pontifical, après un jour de marche, arriva à Viterbe. Le pape y prit quelque repos, mais n'y séjourna point. On se remit en route, et, quatre jours après, le souverain pontife faisait son entrée à Orvieto. Mais il ne se crut en sûreté que quand il fut arrivé aux frontières de Toscane, dans ces villes du duché de Spolète qui étaient le patrimoine de l'Église romaine. Telle était la puissance des Colonna que le vicaire de Jésus-Christ les redoutait encore à une grande distance de Rome. Quand

on arriva sous les murs de Pérouse, une foule immense sortit de la ville, et, avec de grands signes de joie, alla au-devant du souverain pontife, tomba à ses pieds et prit soin de le consoler par ses hommages de l'injustice et de la pusillanimité des Romains [1].

Benoît fut installé dans le palais épiscopal, dans ce même palais où, si peu de temps après, il devait mourir. Un de ses premiers actes fut de lancer l'anathème sur le peuple de Fiesole, qui, sourd à la voix du pontife romain, refusait opiniâtrément de rappeler Verio dei Circoli et les gens de son parti injustement exilés. Benoît voulut donner à cette condamnation une forme solennelle, et déployer toutes les pompes terribles de l'excommunication. Il fallait relever devant les peuples la majesté pontificale abaissée par les Colonna [2].

XXII

C'est à Pérouse, pendant les deux derniers mois de sa vie, que l'on peut étudier à loisir la belle figure du successeur de Boniface VIII. Il semble, en vérité, que, pendant ces deux derniers mois, Dieu ait fait briller ses vertus d'un éclat plus vif encore et plus aimable.

La douceur semble avoir été le caractère particulier de son âme. Aucun pape n'a plus aimé la paix [3], et cependant jamais dynastie royale n'a plus aimé la paix que celle des papes. Cette douceur avait un épanouissement charmant sur le visage de

[1] Ferreti de Vicence, loc. cit., 1012, 1013.
[2] Ciaconius, II, 341.
[3] Benignus erat et mitis; jurgia oderat, et pacem amabat. (Ferreti de Vicence, dans Muratori, IX, 1010.)

Benoît, dont les contemporains vantent la grâce austère.

Il était certes un des hommes les plus savants de son temps[1]; et, quoi qu'on en ait dit, c'était un temps où l'on était savant. Les traditions encyclopédiques de saint Bonaventure et de saint Thomas étaient encore toutes vivantes au sein de l'école. La scolastique n'était pas encore entrée dans sa période de décadence : Benoît était une des gloires de l'école dominicaine.

Tous les chroniqueurs cependant parlent à l'envi de son humilité. L'auteur de tant de savants commentaires sur les saints livres était un petit enfant pour la simplicité. Il avait, du reste, un singulier mépris pour toutes les choses de la terre. Un écrivain du XVIe siècle a dit de lui cette belle parole, « qu'il « aspirait toujours à la mort et à l'éternité. » Pour bien pénétrer tous ceux qui l'entouraient de cette utile pensée de la bassesse de l'homme, « il se plaisait souvent, dit Gilles de Viterbe, à leur citer ce mot de Pindare : « L'homme est le songe d'une ombre : *Homo umbræ somnium*[2]. »

Avec la douceur et l'humilité, on peut lui accorder cette science de gouverner les hommes qui s'appelle, en langage humain, de la politique; en langage chrétien, de la sagesse. « Ce fut un homme d'un grand conseil, » dit un historien, qui résume en ces deux mots tout ce que nous pourrions dire à ce sujet : *Uomo fu di alto consiglio*[3]. L'histoire n'a pas à lui reprocher une faute. Monté sur le trône dans un in-

[1] Inter collegas suos scientia laudabatur. (Ferreti, loc. cit.) — Il quale fu uomo di grandissima scienza, e di alto consiglio, e di santa vita. (*Libro del polistore*, dans Muratori, XXIV, 708.)

[2] Ægidius Viterbiensis, *Historia vicesimi sæculi*, ms., p. 198.

[3] *Libro del polistore*, loc. cit.

stant de crise terrible, au milieu des plus nombreuses et des plus rudes difficultés qui aient jamais éprouvé l'Église romaine, il ne put briser le fer des événements; il le fit plier. Ferreti de Vicence est plus qu'injuste lorsqu'il avance que « rien dans le ponti- « ficat de Benoît, n'est digne d'être transmis à la « mémoire [1] ». Ce que nous avons raconté jusqu'ici, ce qu'il nous reste encore à raconter est bien fait, croyons-nous, pour prouver le contraire. L'histoire dira du successeur de Boniface, que sa prudence a été à la hauteur d'obstacles presque insurmontables; qu'il a tenté, pour la paix du monde, de vastes efforts souvent efficaces et toujours méritoires; que son pontificat tout entier n'a été qu'une lutte habile et énergique contre les ennemis de la paix; qu'il a laissé l'Église enfin moins opprimée qu'à son avénement et ayant le droit d'espérer davantage.

Les contemporains sont unanimes sur la sainteté de sa vie [2] : ce fut un religieux jusque sur le trône pontifical. Quand on le vit monter sur le siége de saint Pierre, ce fut un grand cri de joie dans tout le monde chrétien : *Il mondo si rallegra di nuova luce,* dit un historien [3]. Il y a de ces cris enthousiastes quand on voit les saints prendre le sceptre en main et s'apprêter à gouverner le monde.

Il nous est resté de beaux traits de ce pape, qui, outre la tiare romaine, portait au front un diadème mystique où brillaient, comme incomparables diamants, l'humilité, la douceur, la sagesse, la sainteté.

Un jour (c'était quelque temps après son arrivée à

1 Ferreti de Vicence, loc. cit., p. 1012.

2 Dino Compagno, dans Muratori, IX, 509. — *Ferreti Vicentini Historia,* loc. cit. — *Libro del polistore,* loc. cit.

3 Dino Compagno, loc. cit.

Pérouse), sa vieille mère, qui était âgée de plus de quatre-vingts ans[1], ayant appris que son fils avait été, par les événements, rapproché du lieu de sa naissance, se mit en route, et entra toute joyeuse dans la ville où elle allait revoir son cher enfant. Elle arriva toute haletante aux portes du palais pontifical. Elle était pauvre et mal vêtue. Les chambellans de service, ayant appris qu'elle était la mère du souverain pontife, jugèrent, avec leur intelligence de chambellans, qu'elle ne pouvait, en cet état, être présentée à son fils. Ils la firent habiller richement; on la couvrit de soie et d'or. Cette pauvre femme savait mal porter tant de richesses; mais le désir de revoir son fils la faisait consentir à tout. Le pape fut alors prévenu de la visite de sa mère, et on la lui présenta dans toute la splendeur de son nouvel accoutrement. Benoît, dont le cœur devait battre si fort à la vue de sa mère qu'il n'avait pas vue depuis longtemps, Benoît se contint en la voyant entrer : « Quels sont ces vêtements? demanda-t-il sèchement. — Ce sont des vêtements de soie, lui répondirent ses officiers. Alors, dit le souverain pontife, ce n'est pas là ma mère, je ne la reconnais pas; ma mère était une pauvre femme qui ne savait même pas ce que c'est que la soie. » Et il la congédia. La pauvre mère fondit en larmes, et, comprenant l'apparente dureté de son fils, reprit ses premiers vêtements et rentra dans la chambre du pape : « Ah! s'écria celui-ci du plus loin qu'il l'aperçut, voilà ma mère! je la reconnais. » Et il tomba dans ses bras; et ils restèrent longtemps dans la joie de ce saint baiser[2].

[1] Elle était, depuis la mort de son mari, blanchisseuse des dominicains de Trévise. Chronique d'Hermann Cornero, dans Échard.

[2] Ce trait charmant est raconté par saint Antonin, *Summa historica*, III, XXI, c. IX; Jean Boniface, *Historia Tarvisina;* Hermann Cornero,

Leander, après avoir raconté ce trait, dit qu'il voudrait le voir classé au nombre des miracles de Benoît. Nous partageons l'avis de Leander.

L'austérité de Benoît était, d'ailleurs, comme chez tous les saints, une austérité joyeuse : Benoît était joyeux. Un jour, pendant qu'il était général de son ordre, il alla visiter l'abbaye de Saint-Tron. L'abbé l'invita à dîner : Nicolas Boccasino se rendit volontiers à cette invitation. Il trouva dans l'antichambre un honnête homme qui lui dit : « Si vous ne voulez pas faire de peine à l'abbé, ne lui parlez pas latin. Il ne saisirait pas fort bien. Mais parlez-lui français, il en sera ravi. » Le général des Prêcheurs ne se fit pas prier, et, pendant plusieurs heures, parla français avec son hôte, qui avait un goût assez prononcé pour la conversation. Le repas fut charmant. Les deux convives eurent même une discussion tout aimable, mais assez animée, sur le mérite respectif de leurs deux ordres. Ils se séparèrent dans les meilleurs termes. Quelques années plus tard, il vint à la cour du pape Benoît des députés de cette même abbaye de Saint-Tron; ils avaient à régler des affaires difficiles. Le pape apprit leur arrivée, et les faisant comparaître devant lui : « Êtes-vous, leur demanda-t-il, les envoyés de ce bon abbé qui ne sait pas le latin, et qui m'a fait faire un repas si agréable? » Ils lui répondirent affirmativement; et Benoît, en riant, ordonna qu'on expédiât promptement leur affaire [1].

Terminons ici ce portrait auquel les événements, d'ailleurs, vont ajouter de nouveaux traits. Mais nous

(dans Échard); Leander, *De Viris illustribus ord. præd.*, lib. III, *In Benedicto XI*. Nous ne voyons pas pourquoi Échard traite le fait de fabuleux (*Scriptores ord. præd.*, I, 440).

[1] Le trait nous a été conservé dans les *Gesta abbatiæ Trudonensium, continuatio tertia, pars secunda*, dans Pertz, *Monumenta*, X, 411.

avons cru devoir recueillir le plus possible de ces détails sur la physionomie de l'homme, quand les événements ne nous font surtout connaître que le pape. Nous avons voulu éclairer de quelque lumière la vie intime de cette grande âme. Nous en avons dit assez pour montrer qu'il y eut sur le visage de Benoît XI un rejaillissement, un reflet de la face de Dieu. C'est ce qu'avait demandé le successeur de Boniface, en prenant pour devise ces paroles de l'Écriture : *Illustra faciem tuam super servum tuum*[1].

XXIII

Quand le XIVe siècle commença[2], il y avait sur le trône de France un prince qui représentait nettement, dans le monde chrétien, ce que nous appellerions aujourd'hui « les idées de la révolution ». Philippe le Bel est avant tout un révolté. Il n'est pas, dans l'ordre chronologique, le premier révolté du moyen âge contre cette « société des hommes avec Dieu », qui est l'Église; mais il est le premier dans l'ordre de l'habileté et du succès. Henri IV, Frédéric Barberousse, et surtout Frédéric II, lui avaient ouvert la voie; mais tandis que ses devanciers n'avaient eu le plus souvent qu'une rage violente et emportée, il eut le singulier talent d'avoir une rage prudente et con-

[1] Psalm. XXX, 20.

[2] Tout en groupant ensemble les faits relatifs aux même pays, nous avons soin, dans cette esquisse du pontificat de Benoît XI, de suivre l'ordre chronologique avec le plus de rigueur possible. Si nous avons raconté les événements de Florence avant le départ du pape pour Pérouse, c'est que la légation du cardinal de Prato a été, presque toute entière, antérieure à ce départ. Si nous ne commençons le récit des affaires de France qu'après l'arrivée du pape à Pérouse, c'est que les actes pontificaux les plus importants, concernant Philippe le Bel et son royaume, sont réellement datés de Pérouse et appartiennent aux derniers mois du pontificat de Benoît.

tenue. Le dernier historien de Philippe IV[1] n'a pas craint de donner ce titre à un des chapitres de son livre : *Comme quoi le règne de Philippe le Bel a été un grand règne.* Jamais nous ne souscrirons à un tel jugement. Le même écrivain, en effet, dit quelques lignes plus bas, avec une impartialité qui l'honore : « L'injustice est le vice capital du règne de « Philippe. Tout en est comme infecté. » Un règne *tout infecté d'injustice* ne peut être un grand règne. Nous refusons toute grandeur à un prince qui a rejeté toute justice.

Quand il monta sur le trône, il en trouva les degrés peuplés de légistes que ses prédécesseurs avaient formés. Il scruta ces intelligences subtiles, ces volontés zélées; et il se sentit fort de l'appui de tant d'habiles gens, qui étaient au besoin de bons écrivains ou de beaux parleurs. Il rassembla ces ennemis de Rome dans le silence de son palais, et construisit avec eux son plan de campagne contre le souverain pontificat. A la formule romaine : « Le pape, « comme représentant de Jésus-Christ, et à raison « du péché, est le juge des peuples et des rois, » Philippe fut bientôt en état d'opposer la formule française que, pour plus de clarté, il nous est nécessaire de répéter ici : « Le roi de France est le seul juge de « tous les cas de conscience élevés entre son peuple « et lui, entre lui et les autres princes. » Par cette nouvelle doctrine que cent légistes, laïques ou clercs, se chargèrent de populariser par leurs actes, ou par leurs écrits qui sont de véritables brochures[2], toute

[1] Edgard Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 427.

[2] Tels sont Jean de Paris, Guillaume d'Occam, et surtout Dubois : « Ce dernier osa même proposer à Philippe de supprimer le pouvoir temporel des papes, afin d'en investir le roi et de faciliter par là ce qui était l'objet de ses rêves : la monarchie universelle au profit de la France. Dubois développa ce projet hardi dans un mémoire qui fut remis à Philippe

l'organisation de la vieille société chrétienne était attaquée, renversée, ruinée. C'est ce que comprit la grande intelligence de Boniface VIII. Il vit que la papauté avait devant elle un ennemi vingt fois plus redoutable que les Césars allemands, un ennemi qui n'aurait pas le courage d'une attaque publique, loyale, militaire, mais qui emploierait toutes les ressources de la ruse, et qui combattrait contre l'Église un combat hypocrite, clandestin, perfide. Boniface vit, d'un de ses grands coups d'œil, tout ce qui devait résulter des efforts trop habiles du roi de France, et, à la vue de la ruine prochaine de ce vieil édifice de la société chrétienne, il éprouva sans doute ce qu'éprouva Charlemagne à la vue des Normands qui allaient ruiner l'empire si nouvellement reconstruit et régénéré. Mais Boniface avait une âme plus jeune, malgré son âge, que celle du fils de Pépin. Il ne pleura pas, il agit.

Ainsi, des deux côtés, les situations étaient nettement dessinées, les doctrines nettement déterminées. Un grand pape allait commencer la lutte contre un roi habile. Mais le pape était entouré d'un collége de cardinaux d'où les traîtres n'étaient pas absents; et le roi avait affaire à un conseil où le dévouement

le Bel. Il espérait arriver à son but par des voies pacifiques. Il invitait le roi à suggérer au pape de céder son pouvoir temporel moyennant une pension égale aux revenus du patrimoine de Saint-Pierre, transaction avantageuse au souverain pontife, qui ne jouissait pas en paix de ses domaines par suite des révoltes perpétuelles de ses sujets. « Vieillard « pacifique (c'est Dubois qui parle), le pape ne peut réprimer par les « armes les rébellions. Veut-il employer la force? Il éprouvera des ré- « sistances, la guerre éclatera : des milliers d'hommes périront dont les « âmes descendront en enfer, âmes qu'il avait charge de défendre et de « sauver. Il ne doit prétendre à d'autre gloire qu'à celle de pardonner, « d'annoncer la parole de Dieu et de rappeler à la concorde les princes « chrétiens. » (*La France sous Philippe le Bel*, p. 118, 119.) V. l'opuscule de Pierre Dubois, *Summaria et brevis Doctrina*, à la Biblioth. nat., 6,622, f° 7.)

était trop bien payé pour que la trahison fût un heureux calcul.

Le pape eut recours aux grands moyens de la politique pontificale : il avertit, il menaça, il excommunia. Philippe se rit de ces vieilles armes, qui cependant ont triomphé, en des temps plus modernes, de résistances plus énergiques. Le roi de France, qui falsifiait ses monnaies, falsifia les lettres de Boniface [1]; il fit insolemment brûler la bulle *Ausculta, fili,* et prépara plusieurs années à l'avance le crime d'Anagni; il saisit le temporel des évêques français qui s'étaient rendus à Rome et avaient eu l'audace d'obéir au pape plutôt qu'au roi de France; il donna, dans son Louvre, la parole à un Guillaume de Plasian, contre le vicaire de Jésus-Christ, et permit qu'en sa présence, et avec l'approbation de son sourire, on traitât publiquement le pape « d'hérétique, de sodomite et d'empoisonneur [2] ». Il mit brutalement la main sur le légat, porteur de l'anathème pontifical; demanda, contre Boniface, qu'il qualifiait d'*intrus,* la convocation d'un concile œcuménique [3]; ordonna l'arrestation de l'abbé de Cîteaux, qui avait été assez courageux pour ne pas déserter la cause du souverain pontife [4]; bannit les religieux étrangers qui refusaient d'adhérer à cette idée anti-chrétienne et anti-rationnelle d'un concile opposé au pape [5]; accueillit avec une joie mal dissimulée les Colonna, ennemis acharnés du vieux pontife, et leur offrit en France une

1 Voir Edg. Boutaric, *La France sous Philippe le Bel,* p. 106, 107. L'auteur a noblement rendu justice à Boniface.

2 V. la bulle *Petri solio excelso.*

3 Dupuy, *Preuves du différend,* p. 100, 101.

4 *Continuatio Girardi de Fracheto, Historiens de France,* XXI, 641.

5 *Annales Colmarienses,* anno 1302, dans Bœhmer, *Fontes rerum germanicarum,* II, 39.

riche hospitalité; et, enfin, pour couronner dignement tant de crimes, *qui sont constatés par le témoignage unanime de tous les historiens*, il laissa un instant éclater la violence cachée de sa rage et fit arrêter dans Anagni, avec une illégalité brutale qu'il ne se fût pas permise à l'égard du dernier de ses vassaux, le représentant, le substitut, le lieutenant de Jésus-Christ, tout revêtu des insignes de la suprême magistrature, et qui, au moment de cet outrage, auquel il ne survécut point, pouvait être considéré comme Jésus-Christ lui-même. Et ce fut en réalité contre Jésus-Christ que fut organisé l'attentat d'Anagni!

Mais, au dedans de ses États, Philippe avait devant lui un second obstacle : c'était le clergé national[1], armé de ses droits et de ses richesses séculaires, possédant encore la liberté de sa parole, la liberté de son enseignement, la liberté de ses élections, la liberté de son obéissance au vicaire de Jésus-Christ. Le petit-fils de saint Louis n'eut rien tant à cœur que de dépouiller le clergé français de toutes ces libertés. Il annula les élections faites sans son consentement; usa et abusa de ce droit de régale dont rien ne justifiait le scandale; réclama toujours et partout l'exercice au nom du roi du droit d'amortissement; s'efforça d'arracher à l'inquisition une puissance qui, d'ailleurs, était devenue odieuse à tout le midi de la France; fit tout pour enlever aux officialités leur très-ancienne et très-légitime influence; régularisa, enfin, la fameuse doctrine de « l'appel comme d'abus », et mit pour toujours ce précieux instrument aux mains de la puissance royale.

C'est ainsi que Philippe le Bel, d'un côté, disait à

[1] Voir, dans *La France sous Philippe le Bel*, les deux remarquables chapitres intitulés : *Du clergé français*, p. 64-87.

Rome : « Je suis indépendant de votre juridiction « temporelle, » tandis que, se tournant vers son clergé national, il lui disait : « Au temporel, et même « au spirituel, vous n'êtes pas indépendant de ma « couronne. » Politique à double visage, mais qui, dans l'histoire, n'a pas été sans faire un beau chemin, et qui n'a cessé, à travers les siècles, d'enlever le plus possible de temporel au pape, dans le même temps qu'elle enlevait le plus possible de spirituel à l'Église et au clergé de France.

Telle est, en résumé, la série des actes par lesquels la révolution a obtenu, au commencement du XIVe siècle, un de ses premiers et de ses plus importants triomphes. Ainsi fut vaincu dans le monde le vieux système politique du moyen âge, d'après lequel *la société profondément chrétienne se proposait, pour première fin, le salut des âmes, et reconnaissait, comme moyen d'arriver à ce très-noble but, la prépondérance temporelle des vicaires de Jésus-Christ.* Il faut que nous en fassions l'aveu, Philippe le Bel a triomphé. « Depuis Anagni, l'Église n'a plus, « en ce qui concerne le temporel, que le droit de « donner des avis et des conseils, auxquels il est « permis de ne pas se soumettre. » Rien de plus juste que cette remarque du dernier historien de Philippe IV. Il y a entre le moyen âge et les temps modernes la même différence qu'entre les droits que l'Église exerçait jadis et les conseils qu'elle donne aujourd'hui. Et c'est depuis 1303 que l'Église est réduite à ce rôle ingrat de conseillère mal écoutée. Quand Benoît monta sur le trône, il lui fallut traverser, pour y parvenir, les débris de ce grand tribunal international de l'univers catholique, que la main de Dieu avait établi au centre de la chrétienté et que

la main du roi de France eut la permission de renverser. Mais il est temps de mettre en présence l'auteur de ces ruines et celui qui le premier eut à les relever; il est temps de résumer l'histoire des relations de Benoît XI avec Philippe le Bel.

XXIV

Boniface était mort le 11 octobre 1303. Dès le 6 octobre, Philippe avait fait rédiger par Pierre de Peredo, son ambassadeur près le Saint-Siége, un mémoire concis, où toutes les anciennes accusations contre Boniface étaient habilement résumées, et sous une forme des plus vives. C'était une comparaison entre la doctrine des anciens papes et celle du pontife régnant : chaque paragraphe contenait l'exposé, d'après un des prédécesseurs de Boniface, d'un point de doctrine qui paraissait favorable au roi de France; et, chaque fois, Pierre de Peredo ajoutait : *Bonifacius non sic, sed prorsus aliter*[1]. Dans le même temps, Philippe, qui ne craignait pas de se servir plus d'une fois des mêmes ruses quand il les jugeait bonnes, Philippe répandit dans le public une prétendue *supplication du peuple de France au roi contre Boniface*[2]. Le *mémoire* de Peredo et la *Supplication,* pièce qui sans doute fut fabriquée, comme tant d'autres, dans le palais du roi, avaient pour objet de préparer les esprits au grand tumulte que devait exciter dans le monde chrétien la nouvelle du dernier attentat commis contre le souverain pontife.

Le cardinal Nicolas Boccasino fut élu le 22 octobre 1303; cette élection ne déplut pas au roi de France.

[1] Voir ce mémoire dans Dupuy, *Preuves du différend,* p. 209 et ss.
[2] *Preuves du différend,* p. 214 et ss.

Il oubliait sans doute un peu trop vite que le nouveau pape avait été dans Anagni l'intrépide défenseur de la personne du souverain pontife, et que, s'il avait pris le nom de Benoît, c'était en l'honneur de Benoît Cajetan.

Néanmoins Philippe espéra que le successeur de Boniface, d'un caractère moins énergiquement trempé, le laverait de cette tache de l'excommunication qui, depuis le crime d'Anagni, déshonorait aux yeux de ses peuples le petit-fils de saint Louis. Puis le roi de France n'ignorait pas que le nouveau pape était un saint; s'imaginant, sans doute, que les saints n'ont pas la vue nette des choses d'ici-bas, et manquent de sens politique, il crut Benoît simple jusqu'à la faiblesse, et résolut de le faire en secret travailler par ses ambassadeurs. Il comprit, d'ailleurs, que c'était là une œuvre capitale, à laquelle il fallait employer tout ce qu'il avait de gens habiles. C'est pourquoi, détournant ses regards de la Flandre, il les porta uniquement et les concentra sur l'Italie.

XXV

Aussitôt que l'élection de Benoît parvint à sa connaissance, le roi de France écrivit au nouveau pape une lettre où éclataient les démonstrations d'un zèle aussi hypocrite que bruyant. Philippe, qui, de son naturel, était peu porté au lyrisme, prenait en cette occasion le ton le plus élevé et s'écriait : « Béni soit « le Seigneur Dieu, qui a visité son peuple et racheté « Israël ! » Puis, mêlant à ses protestations de dévouement les éclats d'une haine implacable, et qui ne savait pas être discrète, sur la tombe même d'un ennemi, l'adversaire de Boniface ajoutait : « Que la sainte Église

« fasse éclater sa joie : voici un nouveau rayon de « lumière qui dissipe les ténèbres : le joug de la ser- « vitude est brisé[1]. » Le nouveau pape fut condamné à lire ce singulier mélange d'insolences et de respects, dans le temps même où il venait de juger publiquement et avec une juste sévérité l'attentat d'Anagni, cet attentat dont toute la responsabilité retombait sur le roi de France et sur ses partisans.

Mais que devait faire le successeur de Boniface? Il ne pouvait hésiter qu'entre deux politiques.

Il pouvait continuer énergiquement la conduite de son prédécesseur, accuser d'une voix formidable les véritables auteurs de la mort du dernier pape, les mettre au ban de la chrétienté, les humilier, les confondre, et renouveler sur le roi Philippe, le châtiment que Grégoire VII avait infligé à l'empereur Henri dans la cour du château de Canosse. Il pouvait le tenter, du moins, et, s'il était vaincu dans cette lutte gigantesque, il était appelé à mourir glorieusement dans quelque autre Anagni, couvert de la majesté visible des vêtements pontificaux et de l'invisible majesté de ce Dieu dont il était le vicaire. Jésus-Christ, d'ailleurs, veillait sur la sainte Église romaine, et ne pouvait permettre que cette faiblesse, qui soutient le monde, fût longtemps victime des brutalités de la force ou des habiletés de la ruse.

Benoît dut clairement se demander s'il fallait suivre cette voie. Il réfléchit longtemps, et finit par se dire : Non, je ne la suivrai point; je ne puis et ne veux pas la suivre.

Il avait promené ses regards autour de lui. Sûr de l'appui de son Dieu, il crut cependant que la pru-

[1] Voir le texte de cette lettre dans Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, IV, 377, et dans Dupuy, *Preuves du différend*, p. 205. Cette pièce n'est point datée. Elle doit être du mois de novembre ou de décembre 1303.

dence n'a pas été mise en vain au nombre de ces vertus cardinales qui sont, pour ainsi dire, l'axe de la morale chrétienne. « La prudence, dit un Père de « l'Église, est la mère, la gardienne et la modéra- « trice de toutes les vertus : *Omnium virtutum ge- « neratrix, custos, moderatrixque prudentia est.* » Et l'Écriture dit qu'elle est la vertu, ou plutôt la science des saints : *Scientia sanctorum prudentia* [1]. La prudence est une vertu politique autant qu'une vertu privée, ou plutôt elle est, à vrai dire, toute la politique chrétienne. La politique chrétienne est la science de conduire, à travers la sécurité, la paix et le bonheur temporels, le plus d'âmes possible à l'éternelle sécurité, à l'éternelle paix, à l'éternel bonheur. Benoît n'eut donc qu'une question à se poser : La justice étant avant tout sauvegardée, cette justice dont je suis le gardien sur la terre, est-ce par la guerre ou par la paix que je puis sauver le plus d'âmes? Et il répondit : C'est par la paix.

En effet, les choses étaient arrivées à ce point que les esprits allaient se précipiter dans l'hérésie ou dans le schisme. Quelques sophistes réclamaient, comme nous l'avons vu, la suppression du pouvoir temporel, et rêvaient un pape exilé et sans asile, errant comme un vagabond sur toute la surface de cette terre qu'ils adjugeaient à César. De formidables hérésies menaçaient les destinées de la vérité. Le roi de France renouvelait ses appels pour la convocation d'un concile général. Guillaume de Nogaret, aussitôt après le crime d'Anagni, était accouru à Rome et y avait attendu l'élection du nouveau vicaire de Jésus-Christ [2]. Il s'agitait pour la convocation prochaine de ce fameux

1 Prov. IX, 10.

2 C'est ce qui résulte d'une pièce intéressante conservée aux Archives nationales, et que nous voudrions pouvoir publier (série K, 37, nº 1).

concile qui serait tout d'abord appelé à flétrir la mémoire du dernier pape; il ne craignait pas d'en conférer avec Benoît XI, et faisait craindre au successeur de Boniface les éclats terribles de la colère du roi de France [1]. Les Colonna, grâce au secours puissant de Nogaret, devenaient, sous les yeux du souverain pontife méprisé, les maîtres de Rome. La cour romaine ne pouvait pas compter sur l'appui de l'Empire, et la prépondérance évidente de la France était un danger auquel on ne pouvait rien opposer. La Toscane était en feu, et les partisans mêmes de l'Église, dans tout le reste de l'Italie, se laissaient aveugler par de petites passions, défendant mille causes méprisables au lieu de défendre celle de la vérité. « Si je t'abandonne, qui te soutiendra? » disait vaniteusement le roi de France à Boniface. Hélas! ces paroles étaient humainement trop vraies. Benoît n'avait pas d'appui terrestre. Et son triomphe même, s'il eût pu triompher, lui eût coûté bien des larmes; car il ne pouvait être emporté qu'au prix de la perte d'un grand nombre d'âmes. Benoît résolut de ne sacrifier ni la justice ni la vérité, d'être inébranlable en ses principes, mais de tout faire pour amener une paix si désirable. Ainsi s'est toujours conduite la sainte Église : inflexible quand la loi est attaquée; douce et tolérante quand il n'y a à pardonner que des actes; disant aux coupables qui s'agenouillent : Voici mes pardons; disant : *Non possumus,* à ceux qui demandent le sacrifice d'une vérité, d'un principe, d'un droit.

Benoît entra résolûment dans cette voie de conciliation que Boniface avait dû ne pas suivre. Voyant Rome travaillée par les agents du roi de France et par

[1] Voir la même pièce.

ceux des Colonna, il résolut de commencer son œuvre par la pacification de cette *ingouvernable* cité. Il envoya secrètement à Nogaret l'évêque de Toulouse. On pria les Français de renoncer, par amour de la paix, à cette condamnation qu'avec une opiniâtreté véritablement satanique le représentant de Philippe voulait faire infliger à Boniface, dont le corps était à peine refroidi. Nogaret daigna consentir à différer l'exécution de ses terribles représailles; ou plutôt il comprit qu'il n'obtiendrait rien, et s'empressa de revenir en France, où il eut de longues conférences avec le roi. Nogaret exposa à Philippe quel était l'état des esprits en Italie et à Rome, quels étaient le caractère et les dispositions du nouveau pape. Il fut décidé qu'on enverrait, sans plus tarder, de nouveaux ambassadeurs à Benoît XI, et qu'on ferait tout pour obtenir de Sa Sainteté la levée de l'interdit qui pesait toujours sur la France et la révocation de tous les anathèmes dont Boniface avait frappé le roi[1]. Philippe et ses créatures sentaient trop bien qu'ils avaient besoin de s'innocenter d'un sacrilége aux yeux de la chrétienté tout entière.

Le 23 décembre 1303, peu de temps sans doute après que Nogaret eut effectué son départ[2], le successeur de Boniface fit rentrer en grâce Pierre et Jacques Colonna. Cette grâce, il faut bien le remarquer, ne fut pas sans réserve. Pierre et Jacques, abusant de leur pouvoir dans Rome, n'avaient pas craint de faire entendre en plein consistoire, et devant le souverain pontife, des plaintes énergiques contre le

[1] Tous ces faits, que nous croyons peu connus, sont tirés de cette pièce des Archives nationales que nous avons précédemment citée (K, 37, n° 1). C'est une protestation de Nogaret contre sa condamnation par Benoît XI. Les Archives en possèdent cinq exemplaires. Dupuy a imprimé des pièces analogues dans ses *Preuves du différend*.

[2] Epist. cur. 35, citée dans Raynaldi, IV, 379.

dernier pape. Leurs amis étaient prêts à les appuyer par les armes. Benoît ne s'émut point du danger, examina, ou fit examiner les demandes de Colonna, et les réintégra dans la possession de leurs bénéfices et de leurs biens. Il ne jugea pas à propos de leur rendre encore le chapeau dont Boniface les avait solennellement dépouillés[1]. Aussi les Colonna ne se montrèrent que médiocrement satisfaits, et firent parvenir au roi de France une nouvelle supplique dans laquelle ils protestaient de nouveau contre les actes de Boniface et se plaignaient de l'insuffisance des concessions de Benoît[2].

Le 14 janvier 1304, Benoît, voulant donner une nouvelle preuve de son amour de la paix, suspendit un certain nombre de décisions de son prédécesseur, qui avaient été prises sans le consentement du sacré-collége[3]. Par malheur, nous n'avons aucune espèce de renseignements historiques, ni sur la nature, ni sur la valeur de ces actes qui furent ainsi annulés par le successeur de Boniface. Il est probable qu'ils concernaient soit les Colonna, soit le roi de France.

Cependant, les ambassadeurs de Philippe près le Saint-Siége, qui depuis longtemps étaient désignés par le roi, et qu'il avait nommés au souverain pontife dans sa lettre de félicitation et d'heureux avénement, ces ambassadeurs reçurent officiellement leurs

[1] Epist. cur. 35. — Bernardus Guidonis, *Flores chronicorum, Historiens de France,* XXI, 715. — Amalricus Augerii, dans Muratori, III, p. II, 441. — Martinus Minorita, *Flores temporum,* dans Échard, *Corpus historicum medii ævi,* II, 1631. — Raynaldi, IV, 379. — Il faut cependant remarquer que la lettre de Benoît annule l'acte par lequel Boniface avait enlevé aux Colonna la dignité cardinalice. Mais il faut distinguer entre cette annulation et la restitution du chapeau. C'est le seul moyen de concilier entre eux les chroniqueurs et l'acte de Benoît.

[2] Dupuy, *Preuves du différend,* p. 225-227.

[3] Epist. cur. 44, citée dans les *Annales ecclesiastici,* IV, 379. Raynaldi ajoute seulement : « Hæc vero Bonifacii gesta convulsit sanctissimus pontifex, vel æquitate, vel divinæ gloriæ zelo ductus. »

pleins pouvoirs. Par un acte du 22 février 1304, Pierre de Belleperche, Béraud de Mercueil et Guillaume du Plessis reçurent la mission de négocier avec Benoît XI la grande affaire de la levée de l'interdit[1]. Le 25 février, le roi confia à ces mêmes députés la mission plus délicate de traiter avec le souverain pontife la question de tous les différends élevés entre la France et Boniface[2]. Seulement, dans ce second acte, Philippe adjoignit Guillaume de Nogaret aux trois ambassadeurs que nous avons nommés plus haut. Il n'avait pas osé, il ne pouvait confier publiquement à un excommunié le soin de faire lever l'excommunication. Mais nul doute que Nogaret ne fût, en réalité, le chef de cette importante légation qu'il avait provoquée et qu'il se réservait de diriger. Tous les députés étaient connus, d'ailleurs, par leur aveugle soumission aux ordres du roi. Ils avaient joué un triste rôle dans toute l'affaire de Boniface, et Guillaume du Plessis était notoirement un des insulteurs du dernier pape.

Les ambassadeurs du roi de France arrivèrent sans doute à Rome vers les fêtes de Pâques. Pâques, cette année, tombait le 29 mars; Rome était alors dans un singulier état d'agitation. Le pape venait d'être obligé de quitter le palais de Latran[3], et préparait en secret son départ définitif de la Ville éternelle. Les Colonna étaient décidément vainqueurs. Benoît sut cependant dissimuler toutes ses douleurs, toutes ses inquiétudes, et accueillit avec bonté les ambassadeurs de l'allié de ses ennemis[4]. Nogaret était là,

1 Dupuy, *Preuves du différend*, p. 224. Pièce mal datée.

2 *Id.*, *ibid.* Pièce également mal datée, mais cette fois par Dupuy.

3 Nous pouvons, d'après l'itinéraire de Benoît, placer ce départ le 20 mars, ou l'un des jours suivants.

4 Epist. cur. 255. Raynaldi, IV, 377.

et l'histoire éclairera peut-être un jour ce fait mal connu : que c'est aux intrigues de cet agent de Philippe, étroitement unies à celles des Colonna, qu'il faut attribuer l'exil de la papauté. Aujourd'hui nous en sommes réduits à des conjectures et avons le devoir de ne rien affirmer.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le dimanche de la Quasimodo, 5 avril 1304, Benoît écrivit au roi de France une lettre mémorable, dans laquelle il lui annonça qu'il l'avait solennellement délié de toutes les censures ecclésiastiques, en présence des ambassadeurs français [1]. Le souverain pontife prétend d'ailleurs avoir l'initiative de ce pardon et déclare que Philippe n'a jamais rien demandé au Saint-Siége. Et il ajoute : « Nous ne nous repentons point de cet « acte : bien plus, nous n'avons fait que notre de- « voir. En effet, nous sommes le vicaire de Celui « qui nous a laissé la parabole de cet homme don- « nant un grand repas et disant à son serviteur : « Va sur tous les chemins, et force les passants à « entrer chez moi afin que ma maison soit pleine. « Et nous avons aussi réglé notre conduite sur cette « parabole du bon Pasteur, qui, ayant perdu une de « ses cent brebis, laisse les quatre-vingt-dix-neuf « autres et va chercher la pauvre brebis perdue jus- « qu'à ce qu'il la retrouve, et, joyeux, la porte sur « ses épaules. Eh bien, est-ce que nous ne vous « ferons pas rentrer dans la maison de Dieu? Est-ce « que nous abandonnerons une brebis telle que vous? « Est-ce que nous aurons quelque repos jusqu'à ce « que nous l'ayons ramenée sur nos épaules au ber- « cail de l'Église? A Dieu ne plaise qu'on puisse

[1] V. Raynaldi, IV, 376. Note de Mansi. — Dupuy, *Preuves du différend*, p. 207.

« jamais nous reprocher pareille négligence [1] ! »

Comme on le voit, ce langage, plein de douceur, ne manque pas de sévérité. Le vieux pontife, placé entre les violences du Colonna et les perfidies de Nogaret, malgré cette double et presque insurmontable pression, parle un langage véritablement apostolique. Avec une habileté courageuse, il montre dans Philippe une brebis *égarée* et que le pasteur doit *ramener* sur ses épaules. Si on veut se rappeler que Philippe se faisait passer dans la chrétienté pour le défenseur du Christ, ce langage paraîtra dur et hardi.

La fin de la lettre pontificale n'est pas moins noble : « Recevez donc dévotement, et avec la soumis-
« sion d'un fils, cette grâce que nous vous faisons,
« ou plutôt que Dieu vous fait, Dieu dont nous
« tenons ici la place. Revenez à cette sujétion de la
« mère Église, sujétion aussi honorable que salu-
« taire, et sachez que nous n'avons pas de plus vif
« désir ici-bas que celui de votre salut et de la gloire
« de votre royaume. Enfin considérez, mon fils, que
« Joas, roi de Juda, n'a vécu honnêtement et glo-
« rieusement que tant qu'il a suivi les conseils du
« grand prêtre Joad. » On conviendra que c'est là de l'éloquence, et surtout du courage. De pareils documents abondent parmi les actes émanés de la chancellerie apostolique : tel a toujours été le langage des papes.

La lettre du successeur de Boniface ne devait pas satisfaire le roi de France, et ne le satisfit point. Il voulait, tout d'abord, une absolution plus explicite, plus nette, plus solennelle encore. D'un autre côté, cet implacable ennemi du dernier pape se laissait

[1] Le texte de cette lettre est dans Martène, *Amplissima Collectio*, I, 1411.

entraîner, contre la mémoire de sa victime, à de nouveaux emportements de haine. Il lui fallait absolument jeter de la boue sur cette tombe si récemment fermée; et c'est pourquoi la postérité lui refusera légitimement le titre de Grand.

Nous possédons un acte du 2 mai 1304 par lequel six cardinaux, secrètement consultés par les agents de Philippe, Guillaume de Chatenay et Hugues de Celles, répondent, dans une sorte de consultation semi-officielle, à cette question du roi : « N'est-il « pas urgent de convoquer un concile général pour « flétrir la mémoire de Boniface ? » Sur les six cardinaux, deux seulement furent de l'avis de Philippe : c'étaient Luc de Flisco, cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie *in Via Lata,* et Fr. Robert de Cîteaux, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Pudentienne. Les quatre autres eurent le courage de répondre qu'avant tout il fallait prendre l'avis du souverain pontife. C'étaient : Fr. Gentile de Montefiori, de l'ordre des Mineurs, cardinal-prêtre du titre de Saint-Martin des Monts; Jean de Murro, de l'ordre des Mineurs, cardinal-évêque de Porto; Jacques Cajétan, de Gênes, cardinal-diacre du titre de Saint-Georges *ad Velum Aureum;* et Richard Pétrone, de Sienne, cardinal-diacre du titre de Saint-Eustache [1].

Ce document d'ailleurs est intéressant à plus d'un titre. Il nous atteste irréfragablement que les agents du roi avaient suivi le pape de Rome à Pérouse, et que le souverain pontife, entouré d'espions étrangers, avait en outre, dans le sacré collége, de puissants ennemis et d'incertains amis. Le 18 et le 19 avril, Benoît accorda de nouvelles faveurs au roi de France, probablement sur l'instance des ambassa-

[1] Dupuy, *Preuves du différend,* p. 330.

deurs. Le 18, il annula la suspension qu'avait décrétée Boniface VIII, contre tous ceux qui avaient la faculté de faire des licenciés en droit canonique ou civil[1]. Le 19, il révoqua la réserve que son prédécesseur avait faite des provisions de toutes les églises cathédrales et régulières en France[2]. Mais ces grâces partielles ne satisfaisaient pas encore le roi de France. Benoît, enlacé dans les filets de la politique française, savait cependant ne rien accorder que librement, faisait attendre dignement ses pardons, et faisait sentir que c'étaient des pardons.

Enfin, le 13 mai 1304, le roi de France fut officiellement délivré des liens de l'excommunication[3]. C'est ce qu'il demandait depuis longtemps; c'est ce que le bienheureux Benoît avait eu la courageuse sagesse de lui faire attendre longtemps. Mais il faut connaître le langage de ce pape, qui, à Pérouse même, pouvait passer pour le prisonnier des Colonna, et surtout du roi de France. Après avoir prononcé nettement le mot *coupables*, en l'appliquant à tous les fauteurs des ennemis de Boniface[4], il ajoute fièrement : « Espérant que le roi de France et les Fran-
« çais redoubleront désormais de dévotion et de zèle
« envers Dieu et la sainte Église romaine, nous dé-
« lions des sentences ecclésiastiques tous ceux qui
« en ont été frappés par Boniface et nos autres pré-
« décesseurs, à l'exception toutefois de Guillaume
« de Nogaret, dont nous réservons tout particuliè-
« rement l'absolution au Saint-Siége; et nous les

1 Dupuy, *Preuves du différend*, p. 209.
2 *Id., ibid.*
3 *Continuatio Girardi de Fracheto, Historiens de France*, XXI, 23. — *Continuatio Guillelmi de Nangiaco, ibid.*, XX, 590. — *Chroniques de Saint-Denys, ibid.*, XX, 678; c'est le même texte trois fois répété.
4 *Se culpabiles reddiderunt in captione Bonifacii.*

« rendons aujourd'hui à la communion des fidèles et « aux sacrements de l'Église [1]. » Par une autre lettre du même jour [2], Philippe était spécialement absous.

Il ne faut pas confondre cette absolution solennelle avec un certain nombre d'autres actes qui furent délivrés, ce jour même, dans les bureaux de la chancellerie pontificale.

Boniface avait porté contre Philippe d'autres décrets que celui par lequel il le frappait de l'anathème. C'est ainsi qu'il avait libéré tous les vassaux du roi de leur serment de fidélité; que, d'un doigt inexorable, il avait tracé lui-même les frontières de la France, et qu'il avait octroyé certains priviléges aux ennemis de Philippe. Benoît voulut effacer tous ces éléments de discorde, et abrogea ceux des décrets de son prédécesseur qui pouvaient sembler contraires aux intérêts du roi de France [3]. Il ne voulait rien faire à demi. Il désirait que la réconciliation fût complète et que son royal pénitent, en se relevant sous la bénédiction du souverain pontife, ne trouvât plus rien autour de lui qui lui rappelât les anciennes luttes. Il s'efforça enfin d'entourer de joie la conversion de ce grand coupable.

Il fit plus encore : non-seulement il arracha des épaules du roi de France le poids pesant de tous les décrets de Boniface, mais il lui rendit solennellement tous les priviléges que les anciens papes avaient si libéralement octroyés à la couronne de France [4]. Vingt lettres du pape furent consacrées à ces restitutions [5].

[1] Le texte de cette lettre est dans Raynaldi, IV, 377.

[2] Epist. cur. 145.

[3] Epist. cur. 146. (13 mai 1304.)

[4] V. la collection de ces priviléges dans le volume intitulé : *Bulles et documents concernant la grande aumônerie de France et le chapitre de Saint-Denis, publiés par ordre du ministre de l'instruction publique et des cultes;* première partie, *Bulles,* Paris, imprimerie impériale, 1855.

[3] Epist. cur. 143-162. — Cf. Ptolémée de Lucques, XXIV, c. XXXVIII, etc.

Il exempta les clercs de la chapelle du roi de la juridiction de l'évêque de Paris et de l'archevêque de Sens [1]. Il révoqua la loi de Boniface sur les sépultures ecclésiastiques en ce qui concernait Philippe, la reine Jeanne et leurs successeurs [2]. Boniface, dans sa fameuse bulle *Clericis laicos*, avait ordonné, contre la cupidité trop connue des princes de son temps, que l'anathème serait jeté *ipso facto* sur tous ceux qui exigeraient des clercs des *tailles extraordinaires, vingtièmes, centièmes ou décimes*, et sur ceux mêmes qui lèveraient ces contributions ou qui les payeraient [3]. Benoît adoucit cette législation et restreignit l'anathème à ceux seulement qui exigeraient l'impôt, ou qui prêteraient directement leur concours à cette exaction [4].

1 Epist. 143.

2 Epist. 144. Ces deux lettres ont été publiées dans les *Bulles et documents*, sous la date du 18 avril 1304.

3 On a commis, nous le répétons ici, bien des erreurs au sujet de cette bulle. On s'imagine que Boniface y défendit aux clercs de payer toute espèce d'impositions. Il n'en est rien. « Les clercs étaient affranchis « des tailles personnelles, dit M. Edgard Boutaric, mais ils participaient « aux impôts en raison de leur fortune personnelle, tout comme les « laïques, pour les besoins de l'Etat et pour ceux des communes aux- « quelles ils appartenaient. » Or il n'y a pas, dans la bulle *Clericis laicos*, une seule clause, un seul mot qui s'applique *aux biens formant le patrimoine des ecclésiastiques;* il n'y a pas, dans le même acte, une seule clause, un seul mot qui s'applique aux *redevances ordinaires des églises qui tenaient directement leur temporel du roi et des seigneurs laïques*. Cette bulle n'est relative qu'aux *tailles ou contributions extraordinaires*, *vingtièmes*, *centièmes ou décimes* dont les rois de France avaient tant abusé depuis le commencement du XIIIe siècle. Au reste, dans sa bulle *Romana mater Ecclesia* qui est du 26 janvier 1297, Boniface a donné lui-même l'interprétation que nous venons de donner. « Il « est bien entendu, dit le souverain pontife, que notre bulle ne s'ap- « plique pas aux fiefs que les évêques et personnes ecclésiastiques tien- « nent du roi. » Ainsi, *le roi ne pourra lever sur son clergé aucun impôt extraordinaire qu'avec l'autorisation du pape*, tel est le résumé le plus exact, le plus impartial de la bulle. Il est trop juste que le pape, administrateur suprême des biens de l'Église, soit informé de tout ce qui a rapport à la diminution de ces biens, et que l'on ait son aveu.

4 Constitution *Quod olim*. V. Raynaldi, IV, 378, 379.

On agitait partout à cette époque un problème difficile; on se demandait dans quelles circonstances et dans quelles proportions le clergé devait contribuer, et Benoît établit à ce sujet une doctrine décisive : il renvoie au concile de Latran qui n'admet les impositions des clercs qu'en cas de nécessité publique et quand les ressources des laïques sont reconnues insuffisantes [1]. Le clergé de France, d'ailleurs, n'avait pas attendu la décision pontificale pour prendre part aux dépenses publiques. « L'histoire du règne de Philippe le Bel, dit un écrivain moderne, en fournit la preuve la plus irrécusable : car elle montre l'Église de France ruinée par la part qu'elle dut prendre aux contributions nationales. Philippe leva vingt et un décimes ecclésiastiques, qui produisirent plus de quatre cents millions de francs [2]. »

Par une autre lettre du 13 mai, le pape pardonna à tous évêques, chapitres et clercs, toutes les insubordinations dont ils avaient pu se rendre coupables envers la personne de son prédécesseur [3]. Il ouvrit à tous les clercs l'accès des dignités ecclésiastiques [4], et rendit aux universités le droit, qui leur avait été enlevé, de conférer le doctorat [5].

Enfin, le même jour, Benoît couronna tant d'ordonnances agréables à Philippe le Bel, par un décret que le roi de France avait dû solliciter avec encore plus d'instances et qui dut lui causer une joie encore plus vive. On connaît les embarras financiers du règne de Philippe. En ce moment même, le roi de France se préparait à une nouvelle campagne contre la

1 Epist. 161.
2 E. Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, p. 277, 278, 297.
3 Dupuy, *Preuves du différend*, p. 229.
4 Epist. cur. 148.
5 Epist. cur. 147.

Flandre, et allait bientôt venger Courtrai par Mons-en-Puelle. Il lui fallait de l'argent. Benoît suivit ici l'exemple de son prédécesseur, d'heureuse mémoire, qui, suivant l'expression de M. Michelet, avait été « le plus partial de tous les papes en faveur de nos rois [1].» Il accorda à Philippe la permission de prélever pendant deux ans la dîme sur le clergé de France [1]. Un chroniqueur contemporain a même fixé à cinq ans la durée du prélèvement de cette dîme, et a avancé que le pape avait en même temps octroyé à Philippe *les mortes prébendes et les bénéfices vagues à trois ans* [3]. Ce qui est hors de doute, c'est que nous possédons les comptes royaux de la *dîme de deux ans* accordée par le souverain pontife, et qui ne fut levée qu'en 1307 et 1308, aux deux termes de la Pentecôte et de la Nativité de Notre-Dame [4]. Nous possédons également les comptes relatifs aux *annates* que le successeur de Boniface accorda *pour trois ans* au roi de France [5]. D'où l'on peut conclure, en deux mots, que Benoît octroya à Philippe : la dîme pour deux ans et les annates pour trois.

Mais il est intéressant de connaître pour quels motifs le souverain pontife accorda au roi de France tant de faveurs financières. Ce fut d'abord pour le mettre à même de soutenir la guerre contre la Flandre [6]. Benoît n'alla pas cependant (comme le dit

1 *Histoire de France*, III, 53.

2 Epist. cur. 153, 154.

3 Extraits d'une chronique anonyme françoise finissant en 1308; *Historiens de France*, XXI, 136.

4 *Tabula Roberti Mignon*, anno circiter 1325 confecta, *Historiens de France*, XXI, 523.

5 *Ibid.* — *De Annualibus et decimis*, document rédigé de 1307 à 1314, par un conseiller de la chambre des comptes, *Historiens de France*, XXI, 529.

6 *Continuatio chronici Girardi de Fracheto*, *Historiens de France*, XXI, 23, 24. — *Chroniques de Saint-Denys*, *Historiens de France*, XX, 678.

un auteur du temps, mal renseigné) jusqu'à excommunier les Flamands et tous les ennemis de Philippe[1]. Un tel anathème était trop indigne du caractère tout apostolique du successeur de Boniface.

La principale raison qui porta Benoît à accorder les dîmes et annates à l'avidité et aux besoins réels du roi de France, a été constatée par quelques chroniqueurs contemporains, et plus officiellement encore par les *Comptes* du temps. L'argent du clergé devait être employé par le roi de France à ramener ses monnaies à leur poids primitif : c'était l'expresse volonté du pape, et Philippe fit à ce sujet les plus brillantes promesses[2]. Bref, il n'obtint les annates et les dîmes qu'à la condition de ne plus mériter, à l'avenir, le surnom infamant de « faux monnayeur » que la justice populaire avait infligé au petit-fils de saint Louis.

Il n'est pas nécessaire d'établir que Philippe le Bel ne tint pas complétement ses promesses. Cependant, en 1306, il ordonna le rétablissement de la monnaie de saint Louis. Mais cette ordonnance apporta un trouble extrême dans toutes les transactions commerciales. Les créanciers, les propriétaires, les vendeurs voulurent être payés en *bonne* monnaie de ce qui leur était dû en monnaie falsifiée. Le peuple se souleva[3]. Il n'en reste pas moins acquis à l'histoire que le Saint-Siége était seul en état de faire à cette époque la leçon aux rois et de les faire rentrer,

— *Continuatio Guillelmi de Nangiaco*, même texte que les précédents, *Historiens de France*, XX, 590.

[1] Extraits d'une chronique anonyme françoise finissant en 1308, *Historiens de France*, XXI, 136.

[2] Annualia... pro reductione monetarum ad pondus antiquum. (*Tabula Roberti Mignon*, *Historiens de France*, XXI, 523.) Et Jean de Saint-Victor dit plus explicitement : Rex Francorum papæ promiserat monetam suam per regnum suum emendare. (*Memoriale historiarum*, *Historiens de France*, XXI, 641 et 646).

[3] Jean de Saint-Victor, *Memoriale*, loc. cit.

pour le bien public, dans les limites de la loyauté et de la justice.

La rédaction de tous les actes qui précèdent fut achevée le 13 mai 1304, et la chancellerie les expédia ce jour-là, tous en même temps. C'était peu de jours avant la Pentecôte. Le pape présida un consistoire à Pérouse : les députés du roi de France étaient présents. Le souverain pontife ordonna que l'on fît une lecture solennelle de ces lettres par lesquelles il avait délivré la France et son roi du fardeau de l'excommunication. Puis le vieux pape se leva, et, les yeux tournés vers le ciel, espérant peut-être que la paix allait pour longtemps être rétablie sur toute la surface du sol chrétien, il entonna fortement le *Te Deum*, qui fut achevé triomphalement par les voix frémissantes et joyeuses de tous les membres du consistoire [1].

La nouvelle de l'absolution du roi de France se répandit bientôt dans toute l'Europe chrétienne et parvint à Paris le 28 juin, vigile de la fête des saints Pierre et Paul. Le roi convoqua immédiatement à Notre-Dame les évêques et les clercs présents à Paris, et fit lire à haute voix les bulles pontificales. La joie fut vive au sein de ce peuple qui était encore profondément chrétien, et pour qui l'interdit était un châtiment véritable [2].

L'enthousiasme, toutefois, ne fut pas universel dans la chrétienté. Si nous nous en rapportons à un chroniqueur allemand, le cri public en Allemagne

1 Bernardus Guidonis, *Flores chronicorum*, anno 1304. — Amalricus Augerii, *Chronicon pontificale*, dans Muratori, III, pars II, 440, 441.

2 *Continuatio Girardi de Fracheto*, *Historiens de France*, XXI, 23, 24. — *Continuatio Guillelmi de Nangiaco*, *Historiens de France*, XX, 590. — *Chroniques de Saint-Denys*, *Historiens de France*, XIX, 678 ; même texte que les précédents.

fut que, par l'absolution du roi de France, le grand crime d'Anagni restait réellement impuni. *Et sic tantum Philippi piaculum remansit inultum*[1] ! C'était, en vérité, un cri chrétien, qui témoignait assez de l'indignation contre le roi de France, qui attestait enfin que le pape Boniface n'avait pas été abandonné par tous les gens de cœur. Mais la miséricorde de Benoît n'était pas moins chrétienne que l'indignation du chroniqueur allemand.

En résumé, Boniface avait dû résister au roi de France parce qu'il espérait la victoire sur la terre, et qu'il se disait : « Je sauverai plus d'âmes par la vi-« gueur du combat que par la douceur de la paix. » Mais quand Benoît monta sur le trône de saint Pierre, la cause de Boniface était terrestrement perdue, et Benoît dut se dire : « Je sauverai plus d'âmes par la « charité du pardon que par l'énergie de la lutte. »

On a souvent prétendu opposer entre elles les deux conduites, les deux politiques, les deux âmes de ces deux papes. Ne pourrait-on pas les regarder comme chrétiennes l'une et l'autre? Elles n'ont varié entre elles que parce que les événements ont varié. Sous Boniface, en effet, plus d'âmes ont dû être sauvées par la résistance, et sous Benoît par le pardon du Saint-Siége. Les deux pontifes ont été fidèles l'un et l'autre à tous les devoirs de la politique chrétienne, telle que nous l'avons définie tout à l'heure, c'est-à-dire la science de conduire, à travers la sécurité, la paix et le bonheur temporels, le plus possible d'âmes à l'éternelle sécurité, à l'éternelle paix, à l'éternel bonheur.

[1] *Continuatio Sancrucensis tertia*, dans Pertz, *Monumenta*, IX, 733.

XXVI

Le chroniqueur allemand qui ne pouvait contenir son indignation en apprenant l'absolution du roi de France, et qui s'écriait : « Ainsi le crime d'Anagni est resté impuni ! » ce rigoureux chrétien se trompait. Benoît, sous la pression des implacables ennemis du Saint-Siége, n'avait pas renoncé, dans l'exercice de sa miséricorde, à l'exercice prochain de sa justice. Nous avons admiré comment, même au milieu de l'effusion de ses grâces, il avait fait sentir que l'étendue de ses pardons était proportionnée à la grandeur du forfait. Il avait prononcé énergiquement le mot *crime* et le mot *coupable*. Dans toutes ses lettres à Philippe, on voit un souverain qui exerce le droit de grâce, un juge qui casse un juste arrêt, un père qui daigne pardonner.

Ce n'était pas encore assez pour la grande âme de Benoît. Il semble que ces mots de l'historien : *Et tantum piaculum remanet inultum,* que ces mots retentissaient terriblement à l'oreille de sa conscience alarmée ; et il se disait sans cesse : « Bien que je « n'aie point fléchi sur les principes, je n'ai pas assez « fait. » Il fit davantage.

Le 7 juin 1304, trois semaines environ après l'absolution solennelle du roi de France, le souverain pontife fulmina une bulle d'excommunication contre Sciarra Colonna, Guillaume de Nogaret, et en général contre tous les impies qui avaient coopéré à l'attentat d'Anagni[1]. Mais ce document n'est pas de ceux qu'on

[1] Bernardus Guidonis, *Flores Chronicorum, Historiens de France*, XXI, 715. — Ptolémée de Lucques, XXIV, 38. — Martin le Polonais, l. V. —

analyse. C'est un monument littéraire autant et plus qu'une pièce d'archives. On y retrouve cette grande éloquence pontificale qui éclate dans tout le Bullaire. Il faut espérer que le temps viendra où les auteurs d'Histoires littéraires daigneront parler de cette littérature des souverains pontifes et la placer au rang de ce que les siècles chrétiens et tous les siècles ont produit de plus admirable.

Le successeur de Boniface commence par rappeler l'attentat d'Anagni. Il sera bon de peser tous les mots de cet exorde, afin de les opposer à ceux qui prétendent que Benoît a uniquement employé tout son pontificat à défaire celui de son prédécesseur.

« Nous avons différé jusqu'à ce jour de punir ce « crime infâme, cette infamie criminelle, que les plus « coupables de tous les hommes, par un coup de « suprême audace et d'incroyable perfidie, n'ont pas « craint de commettre contre la personne de notre « prédécesseur de bonne mémoire, le pape Boni- « face VIII. Mais nous ne pouvons attendre plus « longtemps; il faut que nous nous levions enfin, ou « plutôt que Dieu lui-même se lève avec nous, pour « que les ennemis de Dieu, de Dieu lui-même, soient « mis en fuite et repoussés loin de sa face [1] !

« Il est arrivé, en effet, ajoute Benoît, que, pen- « dant le séjour de Boniface à Anagni, sa ville na- « tale, quelques fils de perdition, vrais suppôts de « l'enfer, laissant de côté toute pudeur et tout res- « pect, ont osé se soulever, fils contre leur père, « chrétiens contre leur évêque, vassaux contre leur « seigneur. » Le pape nomme alors tous les coupables dont le nom restera, dans cet acte mémorable,

Chronique de Corneille Zantfliet, dans l'*Amplissima Collectio* de Martène et Durand, V, 149. — Cf. Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, IV, 379 et ss.

[1] Bulle *Flagitiosum scelus*, epist. cur. 168.

exposé comme sur un pilori au mépris des chrétiens de tous les âges. Les deux premiers sont Nogaret et Sciarra; il y a encore dix habitants d'Anagni, cinq chevaliers étrangers à cette ville, et plusieurs autres dont les noms sont des plus inconnus. « Tous ces « pervers se sont précipités sur le souverain pontife, « l'ont couvert d'injures et ont jeté sur lui leurs « mains sacriléges. Voilà ce qui s'est passé en plein « jour, publiquement, notoirement, *sous nos yeux.* » Chacun de ces mots a une grande force. Plusieurs historiens ont nié qu'on eût touché, dans Anagni, à la personne du pape. Benoît, témoin oculaire, affirme nettement avoir vu les mains des bourreaux sur les épaules de la victime : *Manus in eum injecerunt impias !*

« En ce seul crime, poursuit le successeur de Bo- « niface, sont contenus une foule de crimes : crime « d'État et de lèse-majesté, de sacrilége, de vio- « lence publique (cas prévu par la loi Julia); de « meurtre (cas spécifié par la loi Cornelia); d'em- « prisonnement par des particuliers; de rapine, de « vol, et bien d'autres crimes encore. En vérité, un « tel forfait nous a frappés de stupeur. Quel homme « serait assez dur pour ne pas verser des larmes? « quel cœur assez haineux pour ne pas s'émouvoir « de compassion? quel juge assez calme pour ne pas « se lever et juger les coupables?

« Ainsi tout ce qui peut offrir quelque sécurité a « été violé; toute immunité a été audacieusement « envahie. Rien n'a préservé la victime : sa patrie ne « lui a pas servi de défense, ni sa propre maison de « refuge. Le souverain pontificat a été déshonoré; « l'époux de l'Église a été chargé de chaînes, et « l'Église, son épouse, jetée avec lui dans les fers. « Désormais, quel lieu ici-bas sera sûr? Et le pontife

« romain n'ayant pas été épargné, quelle chose sainte,
« grand Dieu ! épargnera-t-on en ce monde ? O
« crime, crime véritablement inouï ! ô malheureuse,
« malheureuse ville d'Anagni qui as laissé commettre
« tant de forfaits dans tes murs ! Sois maudite ! que
« jamais la rosée et la pluie fécondantes ne tombent
« plus sur tes terres : qu'elles descendent pour ferti-
« liser d'autres monts, puisque sous tes yeux, et
« quand tu le pouvais défendre, le fort est tombé et
« que le puissant a été vaincu ! »

C'est après ce flot d'éloquence que le pape en vient à l'objet même de son acte. Il déclare solennellement que Sciarra Colonna et Nogaret, avec tous leurs complices, ont encouru l'excommunication. Il les cite à son tribunal, où ils devront comparaître en personne avant la fête des saints apôtres Pierre et Paul, pour y entendre prononcer leur sentence et y obéir avec humilité à tous les ordres du pape. Sinon, le souverain pontife les condamnera par contumace.

Cette lettre pontificale fut lue en présence des cardinaux dont Benoît avait pris le conseil, et de tous les habitants de Pérouse. Son retentissement fut terrible, ses résultats furent considérables.

Nogaret ne se rendit pas à l'appel du pape; mais, en écrivassier qu'il était, se mit à rédiger une réponse aux diverses allégations du successeur de Boniface. Cette réponse nous est restée : elle est curieuse. Nogaret s'y représente comme le chevalier de Dieu et de l'Église, comme l'idéal même du chevalier chrétien : *agonizans pro justitia et pro republica*. Il explique de la façon la plus honorable pour son caractère tous les événements d'Anagni. Il n'est entré dans cette ville que pour conférer tranquillement avec Boniface. Le neveu du pape a fait des barricades qu'il a été *obligé* d'enlever; on lui a fermé la porte du

palais pontifical qu'il a été *obligé* d'enfoncer. Il a du reste fait mille efforts aussi inutiles que généreux pour empêcher qu'on usât de violence envers le souverain pontife et qu'on dévalisât son trésor. Bref, Nogaret, en écoutant sa conscience, n'y entend aucun reproche. C'est une victime de l'injustice, c'est un chrétien, c'est presque un saint [1].

Les Colonna se sentirent tous frappés par cet anathème jeté sur un des leurs. Sciarra, d'ailleurs, ne se convertit pas mieux que Nogaret. Les ennemis personnels de Boniface devinrent dès ce jour les ennemis personnels de Benoît. Il est probable que, le jour même où parut la bulle *Flagitiosum scelus*, la mort du souverain pontife fut décidée : odieuse sentence qui fut mise à exécution peu de jours après. Le pape Benoît devait mourir le 7 juillet, précisément un mois après la promulgation de sa bulle contre les adversaires de Boniface.

Quant à la malédiction du pape sur la ville d'Anagni, il faudrait bien se garder de la considérer seulement comme un beau morceau d'éloquence. La juste malédiction d'un pape a toujours ses effets. Un voyageur du XVIe siècle, cité par l'abbé Rohrbacher, Alexandre de Bologne, consacre à Anagni ces quelques lignes, constatation du terrible châtiment qui

[1] V. cette réponse aux Archives nationales, K. 37, n° 1; elle est sans doute du 7 septembre 1304. Nogaret répondit d'ailleurs sous plusieurs formes. V. dans les *Preuves du différend*, de Dupuy, les documents suivants : *Litteræ super excusationibus et ostensione innocentiæ domini Guillelmi de Nogareto de prosecutione per eum facta contra papam Bonifacium VIII*, du 7 septembre 1304 (p. 239). — *Allegationes excusatoriæ domini Guillelmi de Nogareto super facto Bonifaciano et protestationes* (p. 251). — Deux actes du 10 et du 17 septembre 1304, dans lesquels Nogaret renouvelle ses protestations devant l'official de Paris, et déclare « qu'il n'a jamais eu de haine contre Boniface ». — Enfin, une procuration donnée par ledit Nogaret à Bertrand d'Aguassa pour le représenter près le Saint-Siége (17 septembre 1304).

suivit bientôt l'anathème du vicaire de Jésus-Christ. « Anagni, ville très-ancienne, à demi ruinée et dé- « solée. Y passant l'an 1526, nous y vîmes avec « étonnement d'immenses ruines, en particulier celles « du palais bâti par Boniface. En ayant demandé la « cause, un des principaux habitants nous dit : « La « cause en est la capture du pape Boniface... » Les « habitants supplièrent le pape Clément VII de leur « envoyer un évêque afin de les absoudre[1]. »

La France, que Benoît n'avait pas maudite, mais dont le souverain avait pris une part si déplorable à l'attentat de Nogaret et de Sciarra, la France aussi reçut son châtiment historique. Les trois fils de Philippe le Bel moururent sans descendance directe. La postérité de ce Charles de Valois, l'ami et le capitaine général de Boniface VIII, monta sur le trône de saint Louis. Mais la France fut, pendant plus d'un siècle, condamnée à une décadence que rien ne put arrêter, et dont l'apparition de Jeanne d'Arc a seulement marqué la fin. Jeanne fut en quelque sorte l'envoyée de Dieu qui vint dire à la France : « Tu as été assez « punie : je t'apporte la réconciliation et la paix. » Et la France fut replacée à sa place naturelle, à la tête des nations. La délivrance d'Orléans fut le signe, visible pour tous, que Dieu avait oublié le crime d'Anagni.

XXVII

Depuis qu'à côté de la paroisse a paru le couvent, le clergé régulier à côté du séculier, l'histoire ecclé-

[1] L'abbé Rohrbacher, *Histoire générale de l'Église catholique*, 3e édit., XIX, 491.

siastique est pleine de récits qui se rapportent aux conflits de ces deux ordres. Il y a toujours eu rivalité évidente entre le couvent et la paroisse. Et cependant, la paroisse et le couvent sont tous deux dans le plan divin ; ils conduisent tous deux des troupes d'âmes au ciel ; ils sont tous deux dans l'harmonie et dans la loi, bons, utiles, nécessaires.

La paroisse (on peut le dire sans offenser en rien l'ordre monastique) est la plus antique, la plus indispensable, la plus universelle des institutions chrétiennes. La paroisse fait face à tous les besoins ordinaires des âmes; elle suffit à cette lourde tâche. La paroisse est le monde chrétien, c'est l'Église en petit. La paroisse, c'est un *microcosme*. Cette véritable famille a son chef, ce petit État a son roi : c'est le curé, qui reçoit ses pouvoirs de l'évêque, comme l'évêque du pape, et le pape de Dieu. Autour de ce roi, il y a un conseil : la fabrique; une armée spirituelle : les confréries et les congrégations; un peuple enfin, et c'est ce peuple tout entier qu'il faut conduire au ciel. Une merveilleuse organisation s'épanouit sur toute la surface du sol chrétien. Entrez, aux frontières de la Hongrie ou à celles de l'Irlande, en Amérique ou en Asie, entrez dans une paroisse catholique : vous serez frappé d'un spectacle tout semblable : la paroisse est la même partout. C'est un des chefs-d'œuvre du plan divin d'avoir organisé, jusque dans le dernier des villages, cette étonnante institution. Sans doute le couvent, comme la paroisse, possède ces trois grandes choses : la chaire, le tribunal, l'autel. Mais c'est dans la paroisse seulement qu'est la cuve baptismale où nous sommes faits chrétiens. Comprenez par là la haute importance, la dignité de la paroisse.

Le couvent a une autre place et d'autres fonctions

dans le plan divin. Surnaturellement nécessaire comme lieu de prière et d'expiation universelles, c'est lui qui, plus encore peut-être que la paroisse, maintient la vie dans ce monde; sans le couvent, Dieu eût depuis longtemps frappé la terre coupable et fait tomber sur elle la pluie mortelle des étoiles. Dans la paroisse est continué surtout Jésus-Christ baptisant, Jésus-Christ enseignant, Jésus-Christ sauvant. Dans le couvent est surtout continué Jésus-Christ souffrant et expiant. Dans la paroisse est entretenue la vie chrétienne en général; dans le couvent, la vie et les vertus de l'ordre supérieur. Le couvent, aux siècles de décadence, a été l'indispensable auxiliaire de la paroisse, et sans le couvent peut-être, la paroisse n'existerait plus. Celle-ci, qui suffit toujours à sauver les âmes dans les conditions ordinaires, ne suffit pas toujours à en sauver un si grand nombre dans les époques sataniques, toutes les fois que la vérité est plus dangereusement menacée. C'est alors que Dieu suscite un nouvel ordre dans son Église. Contre les ignominies de la décadence romaine et les brutalités de la barbarie germaine, il a formé de sa propre main le grand ordre bénédictin, père et modèle de tous les autres. Aux terribles hérésies du XIIIe siècle il a opposé les ordres de Saint-Dominique et de Saint-François. Contre le protestantisme il a fait sortir du sol chrétien la société de Jésus. Il a combattu le jansénisme par les congrégations de Saint-Vincent-de-Paul. A notre siècle enfin, qui n'a pas toujours la puissance de produire le bien, mais qui a toujours celle de soupirer vers lui, ce Dieu donne, sans les compter, mille ordres et institutions charitables. Et, jusqu'à la fin des siècles, Jésus-Christ se suscitera ainsi, dans les ordres religieux, des armées extraordinaires contre les attaques extraordinaires de l'enfer.

Telle est la dignité singulière de la vie monastique.

Mais, encore une fois, entre ces deux institutions, le couvent et la paroisse, les conflits étaient inévitables. Jamais peut-être ils n'ont été aussi nombreux, aussi regrettables que dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Les deux ordres franciscain et dominicain avaient, dès leur origine, conquis, parmi les classes inférieures et dans toute la société chrétienne, une véritable popularité : il arriva qu'on déserta la paroisse. On choisit ses confesseurs parmi les nouveaux religieux; on se passionna pour leurs prédications, on voulut être enseveli dans leurs églises; il y eut abus. L'antique organisation de la paroisse fut menacée : les papes durent la préserver.

Boniface VIII s'était particulièrement montré sévère à l'égard des nouveaux ordres. Benoît, au contraire, les exempta de toute juridiction de l'ordinaire[1] et les combla de ses faveurs. Dans sa bulle *Super cathedram,* Boniface avait singulièrement restreint, pour ne pas dire annulé, le droit des religieux à entendre les confessions des fidèles, à leur adresser des prédications, et surtout à leur rendre les devoirs funèbres. Benoît changea ces dispositions dans la fameuse lettre *Inter cunctas,* du 19 février 1304[2]. Cette nouvelle bulle abroge celle de Boniface, et est toute en faveur des religieux; cependant Benoît décréta que tout chrétien devrait, une fois par an, se confesser à sa paroisse[3]. Dans un autre acte, du 20 fé-

[1] Bulle *Inter cæteros ordines*, du 12 mars 1304; *Bullarium ordinis fratrum prædicatorum*, II, 95. — Par la bulle *Cum incumbat*, du 13 avril 1304, il délia, en droit, de toutes censures ecclésiastiques, les Frères composant le Chapitre général (dans le *Bullarium prædicatorum*, II, 97).

[2] Voir le texte de la bulle *Inter cunctas*, dans le *Bullarium prædicatorum*, II, 88.

[3] Voir, sur la bulle *Inter cunctas*, la *Continuatio Weichardi de Polhaim*,

vrier 1304 (*Vas electionis*), il permit aux moines des ordres mendiants de parler en place publique, mais non pas aux heures des sermons de la paroisse. Il prescrivit en outre aux généraux d'ordre de ne faire ainsi parler en public que les religieux qui auraient à la fois une saine doctrine et une vie irréprochable. On voit quelles étaient en toutes choses la prudence et la modération de notre bienheureux [1].

Toutefois, plein de reconnaissance pour cet ordre de Saint-Dominique où il avait abrité sa première jeunesse et sa vie tout entière, il voulut lui donner un témoignage public de son estime et de son affection. Il écrivit la bulle *Ex horto delicioso,* qui est, en quelque manière, le panégyrique de l'ordre des Prêcheurs, panégyrique éloquent et poétique [2].

Mais il n'accorda point sa faveur qu'à cet ordre d'où il était sorti et à celui de Saint-François. Il aimait tout particulièrement l'institut des Servites et celui des Célestins, fondation du prédécesseur de Boniface [3]. Il confirma les Servites dans tous leurs privi-

dans les *Monumenta* de Pertz, IX, 817; la *Brevis Historia ordinis prædicatorum,* dans l'*Amplissima Collectio* de Martène et Durand, VI, 373; les fragments de Bernard Guion, imprimés dans les *Historiens de France,* XXI, 737, 738; etc. Fleury, dans son *Histoire ecclésiastique*, a donné un excellent résumé de cet acte important (XIX, 43).

[1] On trouvera, au t. II du *Bullarium prædicatorum,* p. 88 et ss., la collection de toutes les bulles de Benoît en faveur des deux ordres de Saint-Dominique et de Saint-François.

[2] V. le texte de la bulle *Ex horto delicioso* dans le *Bullarium prædicatorum,* II, 93. L'acte est du 10 mars 1304. En voici l'exorde : « Ex horto delicioso Ecclesiæ sacrosanctæ, ineffabilis providentia Creatoris, pro sui nominis attollenda gloria et salute fidelium procuranda, præclarum ordinem prædicatorum diebus novissimis, inter speciosa et fecunda plantaria, quasi lignum produxit, quod superni roris benedictione perfusum, sic, a suis primordiis, laudabilibus incrementis successive processit, ut sublimitate sua cœlos pertigerit, et ad fines ultimos orbis terrarum suos extenderit palmites generosos, etc. »

[3] V., dans le *Magnum Bullarium romanum*, le texte des deux bulles en faveur de ces deux ordres. En ce qui touche les Servites, on peut consulter la *Brevis Historia prædicatorum,* dans l'*Amplissima Collectio* de Martène et Durand, VI, 373.

léges par un acte du 13 février 1304. Cet acte est précieux pour nous, en ce qu'il nous atteste la dévotion de Benoît pour la Vierge Marie[1].

D'un autre côté, il augmenta le nombre des prêtres qui desservaient la sainte basilique de Latran, mère et maîtresse de toutes les églises. Il y établit dix-huit canonicats et vingt-deux bénéfices[2].

Il sévit contre certains curés de Bretagne, qui, sous prétexte de droit de funérailles, pillaient les biens des morts[3]. Enfin, dévoré du zèle de la justice, il ordonna aux Bolonais de n'avoir plus à porter atteinte aux droits et aux franchises ecclésiastiques[4]; tandis que, par un acte du 3 mai 1304, il levait l'interdit qui pesait sur la ville de Lyon.

Benoît XI créa plusieurs cardinaux. Le 18 décembre 1303, il éleva aux honneurs de la pourpre Nicolas Albertini de Prato, de l'ordre des Frères Prêcheurs[5]. Celui-ci est plus connu dans l'histoire sous le nom de cardinal de Prato. Il avait été, sous le dernier pontificat, procureur général de son ordre; le 1er juin 1299, Boniface l'avait nommé évêque de Spolète. Il remplit les fonctions difficiles de vicaire de Rome, et fut chargé d'ambassades à la cour des rois de France et d'Angleterre. Il parvint à rétablir la paix entre les deux rivaux, et Benoît XI sembla payer une dette de son prédécesseur en le nommant cardinal-évêque d'Ostie. On a vu plus haut quelle fut sa conduite dans toute l'affaire de Florence. C'est au cardi-

1 « Nos autem qui ad ipsam Virginem, dominam nostram, libenter devotionem, quam possumus, exhibemus. » Voy. Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, IV, 385.

2 Acte du 5 mars 1304. V. Raynaldi, loc. cit., IV, 382.

3 Epist. 772.

4 Epist. 589.

5 *Flores chronicorum, auctore Bernardo Guidonis, Historiens de France*, XXI, loc. cit. — Cf. Ciaconius, II, 343 et ss.

nal de Prato que Clément V dut principalement son élection. Quand Philippe le Bel réclama avec une singulière insistance la flétrissure publique de la mémoire de Boniface, Clément trouva dans l'évêque d'Ostie un conseiller prudent. Le cardinal Albertini l'exhorta à gagner du temps. « Le temps, lui disait-il, « lavera Boniface de tant d'odieuses calomnies, et, « en dernier lieu, vous déclinerez votre compétence. » Nicolas de Prato était digne de fixer le choix de Benoît XI : c'était un saint évêque, qui donnait aux pauvres tout son bien. Il mourut en 1321.

Le même jour (18 décembre 1303), le successeur de Boniface éleva au cardinalat Guillaume Marlesfeld, de Cantorbéry, qui appartenait aussi à l'ordre des Frères Prêcheurs. Il le nomma cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine. Mais Guillaume était mort au moment même où le pape le couronnait de cet honneur suprême, et Bernard Guion fait observer que c'était la première fois sans doute qu'on assistait dans le monde à ce phénomène singulier : « un mort élevé à la dignité de cardinal[1]. » Le 11 février 1304, le pape élut en sa place Walter Winkterburn, de Salisbury, de l'ordre de Saint-Dominique, confesseur du roi d'Angleterre. C'était un théologien, un orateur et un poëte distingué : il est l'auteur d'une *Somme* théologique. Clément V devait un jour lui confier l'examen difficile de la doctrine de Pierre-Jean Olive, de l'ordre des Mineurs. Il mourut à Gênes, à la fin de l'année 1305[2].

On peut remarquer combien étaient sages tous ces choix des souverains pontifes, et sur quels fronts illustres ils plaçaient les insignes des princes de l'É-

[1] Bernardus Guidonis, *Flores chronicorum*, loc. cit.
[2] Pour tout ce qui concerne la création des cardinaux, voy. Amalricus Augerii, dans Muratori, III, pars II, 440.

glise. Il serait facile de montrer que presque toujours il en a été de même. Quel beau livre il reste encore à faire sous ce titre : *Histoire des cardinaux de la sainte Église romaine !*

XXVIII

Depuis Mahomet et depuis Photius, on peut dire que le regard de la papauté fut sans cesse tourné vers l'Orient. *Renverser l'islamisme par l'empire de Constantinople, redevenu fortement catholique;* telle était, du moins aux XIIIe et XIVe siècles, la pensée que caressait le plus volontiers la légitime ambition des souverains pontifes; tel paraît avoir été le plan du Ciel.

Mais le plan de l'enfer était habile : « *Favoriser les* « *progrès de l'islamisme en Orient par les progrès* « *du schisme à Constantinople,* et cela jusqu'à ce « que le schisme eût assez affaibli le vieil empire pour « que l'islamisme en prît possession. » Telles sont, en résumé, les deux formules de l'enfer et du Ciel dans la question d'Orient au moyen âge. Le bien et le mal se combattaient à Constantinople, comme partout : le récit de cette lutte, c'est l'histoire.

Nous avons vu que, dès les premiers jours de son pontificat, Benoît avait fait de l'Orient une de ses préoccupations les plus chères. Mais l'Orient ne lui avait pas donné les consolations que l'Occident lui refusait. La cause de l'islamisme faisait autant de progrès en Asie que la cause du césarisme en Occident. Le vieux pontife tenait bon contre ces deux révoltes ; mais il n'espérait qu'en Dieu.

Cependant une lueur d'espoir vint réjouir un mo-

ment le cœur du successeur de Boniface. Il reçut une lettre, en langue chaldéenne, d'un certain Hyabalaha, qui s'intitulait « patriarche de tout l'Orient ». Cette lettre, dont le texte se trouve au « Livre des priviléges de l'Église romaine », semble faite pour inspirer tout au moins quelques soupçons aux diplomatistes; rien cependant ne prouve qu'elle soit fausse. Elle porte pour date : « Écrit la seconde férie, au lendemain de la Pentecôte, *le quatorzième jour de mai* 1615 *depuis le roi Alexandre,* dans la ville de Maraga, au royaume des Perses. » On fait usage ici de l'ère d'Alexandre, mieux appelée ère des Séleucides, qui remonte à l'an 311 avant N.-S. J.-C. Cette ère, en effet, s'est perpétuée en Orient presque jusqu'à nos jours, principalement en Syrie, chez les Juifs et chez les Arabes. L'an 1304 de notre ère correspond exactement à l'an 1615 des Séleucides : rien à critiquer de ce côté. Quant à la ville de Maraga, au royaume de Perse, c'est peut-être la ville de Marace ou Marage, dans l'Arabie Heureuse. Mais quel était cet Hyabalaha? Malgré son titre pompeux et justifié par les habitudes vantardes des Orientaux, c'était sans doute le pasteur nomade de toutes les colonies de chrétiens qui s'étaient maintenues, ou qui venaient de se former dans le royaume de Perse [1]. En résumé, le fait de la lettre d'Hyabalaha nous paraît rigoureusement vrai; mais il n'a, en réalité, que des proportions fort peu considérables, et le titre de « patriarche de tout l'Orient » ne doit pas nous éblouir.

La pièce, d'ailleurs, est curieuse à d'autres titres. Elle consiste en une profession de foi d'une importance réelle. Cet Oriental appelle le souverain pontife : « Père des pères » et « roi des rois ». Il affirme du

[1] Il s'appelle lui-même : *Advena et peregrinus.*

pape qu'il est *super totam fidem christianam sedens*. Il atteste qu'il y avait, à cette époque, des missions catholiques dans ces extrémités de l'Orient : « Frère Jacques, de l'ordre des Prêcheurs, est venu « jusqu'à nous et nous a annoncé la mort de Boni- « face ; » puis il commence son *Credo*, sa profession de foi :

« Nous croyons, dit-il, en un seul Dieu, éternel, souverainement sage, vivant, donneur de tous biens, tout puissant : une seule substance et trois personnes : un Père engendrant, un Fils engendré, un Esprit-Saint procédant : un Père parlant, un Fils qui est le Verbe, un Esprit-Saint qui est l'esprit ou la vie de celui qui parle et de celui qui est le Verbe. Et de même que nous voyons dans le soleil le corps solaire, puis le rayon ou la lumière qui en sort, puis enfin la chaleur qui découle de l'un et de l'autre, et cependant ces trois choses, le corps, le rayon et la chaleur ne font pas trois soleils, mais un seul, ainsi les trois personnes divines ne font qu'un seul Dieu.

« Nous croyons que, dans la suite des siècles, une de ces personnes divines, celle que nous avons assimilée au rayon solaire, à la parole de Dieu, s'est revêtue de notre humanité au sein de la Vierge Marie, pour le salut des hommes et pour nous montrer la lumière de la vérité; et la divinité fut inséparablement unie à l'humanité, et l'humanité à la divinité, pour toujours. Et notre foi sur Notre-Seigneur Jésus-Christ est telle : il est complétement Dieu et complétement homme, une seule personne, tout entier près le Père céleste, tout entier dans sa mère.

« Enfin, nous professons que le pontife romain est le pontife suprême et le père universel de tous les fidèles du Christ. Il est le successeur de saint Pierre, qui est le Vicaire universel de Jésus-Christ. Et voici

que, nous aussi, nous demandons humblement sa bénédiction et que nous sommes tout disposés à obéir à ses ordres[1]. »

Benoît ne s'abusa point sur la valeur de cette lettre, et la regarda seulement comme une preuve que la Providence divine conservait, çà et là, dans l'Orient, par quelques colonies chrétiennes, les germes d'une régénération future. Le roi de Perse, Kasan, mourut vers ce même temps et laissa le trône à son frère Carbaganda. La mère de ces deux princes était une sincère et ardente chrétienne : c'était sans doute par sa protection que le patriarche Hyabalaha pouvait parcourir, en les évangélisant, les populations de la Perse et celles même de l'Arabie. Mais le nouveau roi ne se montra chrétien que durant la vie de sa mère ; dès qu'elle fut morte, il embrassa l'islamisme[2]. Les quelques fleurs que le christianisme avait fait éclore en Perse furent étouffées. Mais l'Église est un arbre qui refleurit toujours.

Benoît pensait sans cesse à une croisade. Il n'avait pas le même plan de campagne que saint Louis. Au lieu de prendre l'islamisme par l'Égypte, il le voulait attaquer par Constantinople et fonder, comme nous l'avons dit, un grand empire catholique sur les rives du Bosphore. Hélas ! cette tentative avait échoué une première fois au XIIIe siècle. A l'heure où nous écrivons ces lignes, elle est encore à réussir. Mais tant que les Latins ne seront pas à Constantinople, tant que la messe ne sera point chantée à Sainte-Sophie, c'en est fait, le catholicisme ne fera pas de progrès sérieux en Orient.

Ce ne sont jamais les candidats au trône de l'em-

[1] V. le texte dans Raynaldi, IV, 383.
[2] Agathon, *Historia Orientalis*, c. XLV, cité par Raynaldi, IV, 385.

pire d'Orient qui ont fait défaut. Benoît avait à sa disposition l'épée de Charles de Valois, comte d'Anjou, connu par son dévouement au Saint-Siége et qui se proposa nettement pour aller renverser Andronic. Charles de Valois était digne de changer son épée contre le sceptre d'Orient. Quant à Andronic, sur qui l'histoire fera retomber la responsabilité la plus lourde de la perpétuité du schisme, il méritait vingt fois une défaite qui pouvait être si profitable au salut de l'humanité tout entière.

A son mépris pour les Grecs et à sa haine pour les musulmans, Charles unissait une ambition facile à comprendre, et qu'on ne peut taxer d'illégitime[1]. Il envoya des ambassadeurs au successeur de Boniface qui lui paraissait trop incertain et trop lent dans cette grande affaire de la croisade. Le comte d'Anjou était, lui, trop impatient; il se voyait déjà empereur de Constantinople. Ses députés, maître de Perche, chanoine de Paris (qui était son chancelier), et Pierre d'Erboville, chevalier du diocèse de Chartres, eurent à Pérouse des conférences avec le souverain pontife. De ces pourparlers résulta une lettre de Benoît au fils puîné de Philippe le Hardi. Cette lettre est datée du 28 mai 1304.

« Si nous en croyons vos ambassadeurs, dit le pape, vous êtes prêt à vous occuper énergiquement de cette affaire de l'empire de Constantinople. Le Siége apostolique vous accordera d'autant plus volontiers sa faveur et son concours, qu'à raison de la foi cette affaire le concerne tout particulièrement. Nous accordons la commutation de leur vœu à tous les croisés qui consentiront à vous suivre à Constan-

[1] Par sa femme, Catherine de Courtenay, il avait des droits à la couronne de Constantinople.

tinople pour y arracher cet empire aux mains des schismatiques; nous permettons également que les legs et contributions dont la destination primitive était le subside de la Terre-Sainte soient consacrés aux frais de cette expédition contre les Grecs.

« Mais en ce qui regarde la prédication générale de la croisade que vos ambassadeurs nous ont demandée de votre part, nous la différons encore, à cause de la difficulté des temps et de l'état actuel du royaume de France. Nous nous réservons néanmoins, quand les événements reprendront, par la grâce de Dieu, un cours plus pacifique et plus heureux dans ce royaume, d'obtempérer à vos désirs, à moins cependant que dans l'intervalle il ne se fasse une expédition générale en Terre-Sainte. Mais que votre cœur magnanime n'abandonne pas l'œuvre commencée; poursuivez-la, au contraire, comme un vaillant; poursuivez-la d'un cœur viril. Et soyez certain que la faveur du Siége apostolique ne vous fera jamais défaut [1]. »

Cependant Benoît chargea l'évêque de Senlis de centraliser tous les legs et toutes les offrandes *pro subsidio Terræ sanctæ* qui devaient être consacrés à l'expédition de Constantinople [2]. Enfin il manifesta publiquement son désir que tous les fidèles fussent chaudement exhortés à cette véritable croisade. La lettre est du 20 juin 1304. C'est un des derniers actes du successeur de Boniface, le plus beau peut-être qui soit sorti, durant ce pontificat, des bureaux de la chancellerie romaine. Cet appel de Benoît à la guerre sainte fut pour lui le chant du cygne.

« Nous avons vu, s'écrie-t-il, l'illustre empire de Constantinople se séparer de cette religion qui jus-

[1] Epist. 802.
[2] Epist. 803.

que-là avait été si florissante au sein de l'Orient; nous avons vu ce trône occupé tour à tour par Michel Paléologue et Andronic son fils, qui, avec tous les complices et les fauteurs de leur schisme, ont été les auteurs de cette séparation d'avec l'unité. Ce spectacle nous a navré de douleur, et nous cherchons par quelle voie il sera possible de ramener cet empire à la vraie foi; nous nous consumons en efforts de toute sorte. Et quelle âme chrétienne pourrait n'être pas troublée à la vue de cette injure que la race schismatique, le front haut, s'est permise à l'égard du Siége apostolique; à la vue de ce trône si noble où désormais l'erreur sera assise? En vérité, le cœur de tous les vrais chrétiens devrait être dévoré de l'ardent désir d'arracher cet empire aux mains des étrangers. En effet, si (ce qu'à Dieu ne plaise!) Constantinople tombait au pouvoir des infidèles qui ne cessent d'attaquer Andronic, nous ne pourrions plus facilement la retirer de leurs mains. Quel immense danger, quelle confusion ce serait pour la mère Église et pour toute la religion chrétienne!

« C'est pourquoi, comme notre cher fils Charles, comte d'Anjou (qui a des droits à ce trône d'Orient à raison de notre chère fille, sa femme, Catherine, impératrice de Constantinople), s'offre résolûment pour aller recouvrer cet empire; et comme un grand nombre de barons nobles et puissants, animés d'un zèle pieux, sont, au rapport du comte Charles, tout disposés à partir avec lui pour conquérir l'empire d'Orient et le ramener à la vraie foi, nous devons inviter, presser, provoquer tous les princes chrétiens à une expédition aussi nécessaire, aussi sainte, et qui sera, s'il plaît à Dieu, couronnée de succès.

« En conséquence, nous ne saurions trop vous exhorter à coopérer virilement et puissamment à une

œuvre si pieuse et si salutaire. Puissiez-vous mériter de partager avec votre noble chef la gloire de cette entreprise et obtenir par là les effusions de la grâce divine, de celle du Saint-Siége et de la nôtre! Mais d'ailleurs, fils bien-aimés, si vous considériez seulement les injures que l'Église romaine a reçues de l'église grecque; si vous vous mettiez devant les yeux tous les mépris des Grecs, toutes leurs erreurs, toute leur haine, ah! vous n'auriez pas besoin de nos exhortations pour prendre les armes, et, d'une âme ardente, vous commenceriez aussitôt la guerre sainte [1]! »

Cette magnifique péroraison, digne de Pierre l'Ermite, de Godefroi de Bouillon ou de saint Bernard, dut retentir dans toute l'Europe. Que de cœurs durent battre en France! Mais Philippe le Bel, fils des croisés par le sang, n'était pas le fils des croisés par l'âme : il ne faisait de *croisade* que contre les papes.

Benoît n'eut pas le temps de voir la stérilité de ses discours. Il mourut trois semaines après cette lettre éloquente; mais il mourut couvert de la gloire de cette exhortation sublime, et justifiant une fois de plus cette proposition véritablement historique : « Si l'idée d'une croisade contre les musulmans devait disparaître de la terre, c'est dans le cœur d'un pape qu'elle aurait son dernier asile. »

XXIX

Le pape Benoît, durant son séjour à Pérouse, aimait à parler au peuple. Il vivait d'ailleurs en son nouveau palais comme un religieux dans son cloître, et se

[1] Epist. 803, à l'évêque de Senlis.

plaisait à y remplir tous les devoirs imposés par la règle de Saint-Dominique. Un certain jour du mois de juin 1304, il fit aux Pérugins un sermon mémorable sur la Passion de Jésus-Christ. Mais il ne tarda pas à s'écarter de son sujet, et se mit à parler avec une singulière éloquence de la captivité et de la mort de son prédécesseur Boniface. Le vieux pontife alors se laissa librement entraîner par son indignation. Il ne voulut pas comparer entre elles les deux personnes : celle de Jésus-Christ et celle du dernier pape ; mais il se crut du moins autorisé à comparer entre elles les deux agonies : celle du Calvaire et celle d'Anagni. Il peignit en termes vifs l'emprisonnement, la délivrance, les derniers instants de son prédécesseur, accusant avec une franchise énergique tous les Caïphes et les Hérodes de son temps. On remarqua avec quelle insistance le bienheureux Benoît prononça ces mots de l'Évangile : *Si quidem in viridi ligno hæc fecerunt, in arido quid facturi sint?* Ces mots durent faire passer un frémissement dans tout l'auditoire ; c'était une prophétie de la mort prochaine du successeur de Boniface [1].

Le 29 juin suivant, comme le souverain pontife était à table, une jeune femme, qui se disait servante des religieuses de Sainte-Pétronille, lui offrit, dans un bassin d'argent, un certain nombre de figues-fleurs de la plus belle apparence. « C'était, disait-elle, un présent que l'abbesse de Sainte-Pétronille faisait au pape. » Benoît, qui aimait ce fruit, reçut le présent avec joie, et ne voulut point faire faire l'essai de ce qui lui était offert par une femme. Il en mangea avec appétit et sans défiance. Mais il se sentit tout aussitôt pris des plus violentes douleurs. On sut depuis que la

[1] Monachus Westmonasteriensis, *Flores histor.*, anno 1304.

prétendue servante des religieuses était un jeune homme vêtu d'habits de femme. Les figues étaient empoisonnées[1].

Toutefois le poison n'était pas de ceux qui tuent sur-le-champ. Le pape vécut encore dix à onze jours. Dieu permit que son serviteur souffrît beaucoup : c'est souvent la dernière grâce qu'il fait à ses saints. Benoît refusa de se coucher : il se fit asseoir sur une chaise de bois[2]. C'est là que se passèrent ses derniers jours; mais cette chaise grossière était véritablement un trône où le premier des rois siégeait magnifiquement dans la majesté de la mort. Ce n'était même plus un trône terrestre; c'était déjà ce trône du ciel où le bienheureux était prédestiné à s'asseoir.

Cependant le bruit de l'empoisonnement du pape s'était rapidement répandu dans Pérouse. Ce fut un cri d'indignation général, qui se perdit bientôt dans les sanglots et dans les larmes de tout un peuple consterné. On envahit, avec un tumulte pieux, le palais où le saint allait mourir; tous les Pérugins tinrent à honneur de se presser une dernière fois autour du Vicaire de Jésus-Christ, agonisant pour la justice et pour la vérité. De toutes parts accoururent les cardinaux et les évêques; ils ne quittèrent plus la douce victime. Les églises retentissaient de prières. Enfin, le 7 juillet 1304, le successeur de Boniface, toujours assis sur son siége de bois, rendit l'âme doucement[3]. Il y avait un mois qu'il avait frappé de l'anathème Guillaume de Nogaret et Sciarra Colonna[4].

[1] V. Villani, saint Antonin, Dino Compagno, Ricobaldi de Ferrare, Francesco Pippino, le *Diario della cita di Roma* et la *Chronica di Bologna*.

[2] *Ferreti Vicentini Historia,* dans Muratori, IX, 1013.

[3] *Ibid.*

[4] Le 7 juillet est la date donnée par Bernard Guion et admise par le *Martyrologe romain*. Nous la préférons à celle du 6 juillet qui est fournie par l'épitaphe du Bienheureux. Quant à celle du 27 juin, que Villani

Tel est le récit de la mort de Benoît d'après le plus grand nombre des historiens contemporains.

Le fait de l'empoisonnement par les figues est raconté par Villani[1], Dino Compagno[2], Ricobaldi de Ferrare[3], Ferreti de Vicence[4], Francesco Pippino[5]. Saint Antonin, qui vivait dans le siècle suivant, mais qui puisait à de bonnes sources, suit la même version que Villani[6]. Enfin nous trouvons le même récit dans la *Chronique de Bologne*[7] et dans le *Diario della città di Roma,* compilation du XVe siècle, mais dont quelques parties sont peut-être empruntées à des écrivains du XIVe[8].

Un commentateur de Dante au XIVe siècle, Benvenuto d'Imola, se contente de dire : « On prétend que le pape Benoît a été empoisonné[9]. » La Chronique de Vitodurani s'exprime à peu près dans les mêmes termes[10]. Enfin, pour épuiser la série de nos chroniqueurs, Amaury d'Augier[11], Ptolémée de Lucques[12] et Bernard Guion[13], qui tous les trois ont vécu au XIVe siècle, rapportent le fait de la mort de Benoît sans

nous a transmise, c'est celle du jour où le pape a été empoisonné, et non pas du jour où il est mort. La confusion était facile; mais c'est une confusion.

1 Villani, ch. LXXX du huitième livre : *Come morì papa Benedetto;* dans les *Scriptores* de Muratori, XIII, 416.

3 *Id., Ibid.,* 254.

2 Dans Muratori, IX, 515.

4 *Ferreti Vicentini Historia,* dans Muratori, IX, 1013.

5 *Chronicon Francisci Pippini*, dans Muratori, IX, 747. Ce chroniqueur dit seulement : « Fuit *aliquorum* opinio quod ficus fuerint veneno infectæ. » Les autres affirment le fait.

6 *Summa historica,* IX, titre **XX** de la troisième partie.

7 Dans Muratori, XVIII, 307.

8 *Id.,* III, pars II, 1113.

9 *Commentarium in Dantis Comœdiam,* dans les *Antiquitates Italicæ* de Muratori, I, 1077 : « Exstinctus fuit veneno, ut quidam dixerunt. »

10 Dans Eckhard, *Corpus historicum medii ævi,* I, 1774.

11 Dans les *Scriptores* de Muratori, III, pars II, 441.

12 Dans Muratori, XI, 1224 et ss.

13 *Fragmenta* Bernardi Guidonis, *de Ordine prædicatorum, Historiens de France,* XXI, 737, 738.

alléguer celui de l'empoisonnement. Francesco Pippino est d'accord, dans son sentiment personnel, avec le cardinal Jacques du titre de Saint-Georges *ad Velum Aureum*, dans la préface de son *Opus metricum*, pour attribuer la mort du pape à une dyssenterie [1].

Pas un historien, jusqu'ici, ne s'est nettement inscrit en faux contre le fait de l'empoisonnement, qui nous paraît suffisamment démontré, si nous considérons le nombre et la valeur des témoignages invoqués.

Mais ce qui n'est pas suffisamment éclairci, c'est la question de savoir *à qui il faut attribuer l'empoisonnement du successeur de Boniface*. Nous pensons même que, dans l'état actuel de la discussion, il est encore impossible de se prononcer sans courir le danger de passer pour un historien léger, ou, qui pis est, pour un calomniateur.

Villani rend responsables de la mort de Benoît un certain nombre de cardinaux qu'il ne nomme pas et dont il ne désigne même pas le parti [2] : accusation trop vague et dont on ne peut tenir compte. Il en est de même de celle du *Diario della città di Roma*. Suivant le rédacteur de cette compilation, l'auteur de l'empoisonnement de Benoît aurait été un chambrier que le pape avait promis de faire cardinal, et envers lequel il n'avait pas tenu sa promesse. Cette allégation se complique de ridicule : elle n'est point soutenable [3]. Que dire de cette opinion d'Albertini Mussati, dans son *Historia Augusta*, qui attribue la mort de notre bienheureux à la famille et aux partisans de Boniface VIII? Quel grief, en vérité, pouvaient avoir les

[1] Franc. Pippino, loc. cit. — Cardinal de Saint-Georges *ad Velum Aureum*, dans Muratori, III, 617.

[2] Livre VIII, ch. LXXX, dans Muratori, XIII, 416.

[3] Dans Muratori, III, pars II, 1113.

amis du dernier pape contre son admirable successeur? Benoît ne venait-il pas de fulminer, avec un merveilleux retentissement, une bulle terrible contre tous les ennemis de Boniface? Ne venait-il pas de mettre Sciarra Colonna et Nogaret au ban de toute la chrétienté? N'avait-il pas, en cent occasions, témoigné de son respect pour la mémoire de celui qu'il avait jadis si énergiquement défendu dans Anagni? Enfin, ne mourait-il pas un mois précisément après cette bulle du 7 juin qui était l'expression exacte de sa pensée sur Boniface? Nous cherchons en vain, et nous ne voyons pas quelles représailles avaient à exercer les amis de Boniface contre un pape qui, en absolvant le roi de France, l'avait très-explicitement déclaré *coupable*. Nous ne voyons pas davantage quel intérêt avaient les partisans de Boniface à faire mourir un pape qu'ils avaient élu avec une unanimité si touchante, et qu'ils n'étaient pas assurés de remplacer à leur avantage, ni à l'avantage de leur parti et de la chrétienté tout entière.

Mais voici qu'un chroniqueur contemporain, Ferreti de Vicence, nous rapporte une opinion toute différente, et qu'il nous faut examiner. D'après Ferreti, le roi de France est responsable, il est même directement coupable de l'empoisonnement de Benoît. Citons le texte de l'historien italien. « Benoît, dit-il, « préparait en ce moment de terribles décrets contre « Philippe; le roi l'apprit par sa correspondance « secrète, et promit de l'or pour faire empoisonner « le pape. Il trouva, dit-on, pour complices, Napo- « léon et Jean de France [1]. Ceux-ci, désirant vivement « les sommes qu'on leur avait promises pour l'exé- « cution de leur crime, gagnèrent à prix d'or deux

[1] C'était sans doute Napoléon Orsini, cardinal diacre du titre de Saint-Adrien, et Jean, cardinal diacre du titre des SS. Marcellin et Pierre.

« échansons de service, qui mirent le poison dans les « figues[1]. »

Observons d'abord que Ferreti de Vicence est le *seul* à nous rapporter ce fait, et qu'il est moralement impossible, sur la foi d'un *seul* chroniqueur, de charger d'un crime aussi odieux la mémoire d'un prince qui est déjà assez coupable. Philippe est responsable de la mort de Boniface; mais il n'est pas historiquement prouvé qu'il soit coupable de celle de Benoît.

Il est vrai que la bulle du 7 juin, qui excommuniait Nogaret, retombait véritablement sur Philippe. Mais enfin le roi de France était-il *certain* de trouver, dans le sacré collége, un pontife qui lui fût plus dévoué que Benoît? Était-il, en tout cas, bien prudent de tenter cette chance[2]?

Mais enfin, où donc est le coupable? Le moine de Westminster, qui écrivait au milieu du quatorzième siècle, nous paraît celui de tous les chroniqueurs qui nous offre, à défaut d'une certitude impossible, la probabilité la plus voisine de la vérité. Il attribue la mort de Benoît aux partisans de Nogaret et de Sciarra Colonna, à tous ceux enfin qui avaient été frappés par l'anathème du 7 juin[3]. Voilà, pour le moins, une opinion fondée. Il est évident qu'à la fin de juin 1304 les ennemis les plus déclarés de Benoît XI devaient être ceux de son prédécesseur. La bulle d'excommunication ne les ménageait point; le sermon de Benoît sur la Passion avait dû les irriter davantage. Le pape, en réalité, préparait contre eux un anathème définitif et

1 *Ferreti Vicentini Historia,* dans Muratori, IX, 1013.

2 MM. Henri Martin, Michelet et de Sismondi sont assez portés à croire que la mort de Benoît fut l'œuvre du roi de France. L'un d'eux ne craint pas de l'affirmer.

3 Monachus Westmonasteriensis, *Flores histor.,* anno 1304.

allait les condamner par contumace. « Il vaut mieux, « ont-ils pu dire, qu'un seul homme périsse, que « toute la famille des Colonna[1]. »

Mais (il importe de ne pas l'oublier) nous ne trouvons cette allégation que dans un seul chroniqueur; et encore était-il étranger à l'Italie, et naturellement éloigné du théâtre de cette histoire.

En résumé, nous pensons que Benoît a été empoisonné, mais qu'on ne peut, en bonne critique, accuser qui que ce soit de sa mort. Il n'y a contre les Colonna et Nogaret que des probabilités. Elles ne suffisent point pour accuser personne d'un tel crime, même un Sciarra, même un Nogaret[2].

XXX

Le mal terrible dont Benoît venait de mourir lui avait pourtant laisser le temps de dicter ses dernières volontés. Il exigea qu'on n'apportât aucune pompe à ses funérailles. Il manifesta le désir qu'on l'ensevelît à Pérouse, dans l'église des Prêcheurs, sous une dalle devant l'autel : humble jusque après sa mort[3].

Mais Dieu voulut entourer ces pauvres obsèques de la plus belle, de la plus désirable de toutes les pompes :

[1] Westmonasteriensis, loc. cit.

[2] Plus tard, sous Jean XXII, on accusa de l'empoisonnement de Benoît, ou tout au moins de complicité dans ce crime, un certain Bernard Delitiosus, de Montpellier, accusé d'ailleurs de beaucoup d'autres crimes. Nous avons dans Baluze, *Vitæ paparum Avenionensium*, II, n° LIII, la procédure contre ce Bernard. Elle ne jette aucune lumière sur le fait qui nous occupe.

[3] Bernardus Guidonis, *Historiens de France*, XXI, 737, 738. Le tombeau de Benoît XI existe encore, et nous avons eu la joie de nous agenouiller au pied de ce monument, qui n'est pas assez connu des pèlerins.

celle qui consiste dans la douleur de tout un peuple. Le corps du bienheureux fut porté, au milieu d'une foule d'évêques, de prêtres, de religieux en pleurs, jusque dans l'église San-Ercolano. On grava plus tard, sur le marbre du tombeau, une longue inscription en dix-huit vers léonins. Hélas! les vers sont d'une médiocrité, d'une platitude déplorable, et nous en épargnerons l'ennui à nos lecteurs[1]. Nous avons hâte, d'ailleurs, d'en venir aux faits éclatants par lesquels Dieu proclama, en présence de plusieurs milliers de témoins, la sainteté du successeur de Boniface.

A peine Benoît eut-il rendu le dernier soupir, dit Jean Boniface en son *Historia Tarvisina*[2], que les habitants de Pérouse et des campagnes voisines se jetèrent sur son corps, afin qu'une vertu en sortît, qui guérît tous leurs maux. Un merveilleux spectacle s'offrit aux regards. Tous les malades étaient transportés, hors de leurs maisons, dans les bras de leurs proches; on fendait avec peine la foule du peuple pour les faire arriver jusqu'au lit de parade où reposait le bienheureux. Tous les possédés, tous les infirmes, tous les affligés étaient en marche vers le palais pontifical. Benoît passait pour un saint dès son vivant; il fut en quelque sorte canonisé par l'acclamation populaire.

Tant de foi devait être récompensée. C'est alors qu'eurent lieu d'éclatants miracles[3] dont il nous reste

[1] On en trouvera le texte dans Ciaconius, *Vitæ et res gestæ pontificum romanorum*, II, 341.

[2] Liber VII. — Cf. Leander, *De Viris illustribus ord. præd.*, *in Benedicto XI*, cité par Raynaldi, IV, 387, 388.

[3] Bernardus Guidonis, *Historiens de France*, XXI, 715 : « Ibi divina virtus et bonitas, ejusdem gratia Benedicti et nomine, cœpit evidentibus miraculis declarari, maxime in dæmonibus expellendis de corporibus obsessorum et multis infirmitatibus et languoribus propulsandis, quorum quidem multa *evidentia et probata*, alibi scripturæ memoriæ sunt man-

à parler. Nous admettrons ici comme unique autorité, non pas Leander, qui vivait seulement au seizième siècle, mais l'auteur de cette *Brevis Historia ordinis prædicatorum* dont Mabillon a trouvé un manuscrit daté de 1367. Cet historien affirme qu'il doit la connaissance de tous les faits cités par lui à des personnes dignes de foi, vivant encore, *qui avaient été témoins oculaires des miracles,* ou qui en tenaient de témoins oculaires le récit exact et détaillé. « De « plus, ajoute-t-il, la plupart de ces faits, je les ai « entendu confirmer par de nombreuses et graves « relations [1]. »

Il y avait alors à Pérouse un père bien désolé. Depuis trois jours, son fils n'avait point pris de nourriture; il désespérait de le sauver. Il apprend la mort de Benoît, saisit rapidement son enfant presque inanimé, l'emporte dans ses bras et le dépose au pied de ce lit où le serviteur de Dieu semblait endormi. Là il fit une de ces prières qui percent le ciel. Son fils s'éveille, s'agite, se lève, fait quelques pas, et, entièrement guéri, revient à pied dans la maison de son père. Il excita partout sur son passage des cris d'enthousiasme et d'action de grâces.

Une mère et son fils étaient aveugles : ils se font conduire au sépulcre de Benoît. Aussitôt ils voient.

Un serviteur de vice-chancelier était paralysé d'un bras. Plein de foi, il court au tombeau miraculeux. Sa confiance ne fut pas trompée : quand il se releva,

data. » — Jean Boniface, *Historia Tarvisina*, lib. VII. — Saint Antonin, *Summa historica*, III, t. XX, 9, et III, t. XXIII, 2. — Leander, *De Viris illustribus ordinis prædicatorum* liber III, *in Bened. XI*, cité dans Raynaldi, IV, 387,388; — et surtout *Brevis Historia ordinis prædicatorum*, ex manuscripto Sanctæ Sabinæ anni 1367, dans l'*Amplissima Collectio* de Martène et Durand, VI, 373.

[1] *Brevis Historia*, dans l'*Amplissima Collectio* de Martène et Durand, VI, 374.

son bras était libre. Une femme paralytique fut guérie de la même manière. Tous ces heureux délivrés se répandaient dans la foule, et y racontaient la puissance de Benoît.

On porta sur la tombe du saint un pauvre petit enfant tout déformé et impotent. L'enfant se redressa, et chanta la gloire et la miséricorde de Dieu [1].

Quelques heures après la mort du bienheureux, on déposa au pied de son lit funèbre une malheureuse possédée. Elle poussait d'horribles cris et inspirait la compassion aux plus indifférents. Le mauvais esprit parlait un latin d'une rare élégance dans la bouche de cette femme qui n'avait jamais appris cette langue. Un dominicain la conduisit près du corps saint, et se mit à prier pour elle avec une singulière ardeur. Il l'exorcisa, et, d'une voix haute, en présence de plusieurs frères mineurs et d'une foule immense : « Au « nom de Dieu et de son serviteur Benoît, s'écria-t-il, « je t'adjure de sortir du corps de cette femme qui « est une créature de Dieu. » Le démon résista énergiquement à cet ordre du religieux : « Saint François « d'Assise n'a rien pu contre moi, disait cet esprit « menteur; votre Benoît ne pourra pas davantage. » Mais le religieux prononça plusieurs fois le nom de Benoît, et récita sur la possédée le commencement de l'Évangile selon saint Jean. Au moment même où il lut ces mots : *Et Verbum caro factum est*, le démon s'enfuit [2].

Leander a recueilli le récit de dix autres miracles [3]

[1] Voir la *Brevis Historia ordinis prædicatorum*, loc. cit. — Leander s'est sans doute servi de cette chronique.

[2] *Historia brevis*, loc. cit.

[3] Voir le texte de Leander, dans Raynaldi, IV, 387, 388. Saint Antonin dit, de son côté : « De hoc Benedicto legi in chronicis quindecim

qui furent opérés par l'invocation du bienheureux Benoît. Ce sont d'autres malades qui sont guéris, d'autres possédés qui sont délivrés. Leander ne craint pas de citer les noms de toutes les personnes qui ont été l'objet des faveurs célestes. Il est permis, sans aucun doute, d'examiner et de critiquer l'authenticité de ces faits; mais il est plus difficile de contester la vérité de tous les miracles cités par l'auteur de la *Brevis Historia*.

Dieu n'a pas cessé, à travers les âges, de montrer, par d'éclatants prodiges, quelle était au ciel la puissance de son serviteur Benoît. Mais pendant plusieurs siècles le saint pape ne reçut, semble-t-il, que les honneurs d'un culte populaire. Enfin, le 13 février 1734, la cause de sa canonisation fut admise par la sacrée Congrégation des Rites; le pape Clément XII donna son approbation à ce décret, qui fut reçu par l'ordre de Saint-Dominique avec des acclamations de joie.

On sait, toutefois, avec quelle prudente lenteur le Saint-Siége a toujours voulu procéder en de semblables conjonctures. Plus de deux ans furent consacrés à préparer seulement les pièces relatives à la béatification. Le 21 avril 1736, la Congrégation des Rites, après avoir consulté le cardinal Ansidei, évêque de Pérouse, et entendu le promoteur de la foi, répondit affirmativement à cette question posée autrefois par le pape Urbain VIII sur une requête de l'évêque de Pérouse : « Est-il vrai qu'un culte ait « été de temps immémorial rendu au bienheureux « Benoît[1]? »

miracula, *fidei testimonio comprobata*, meritis ejus facta de diversis infirmitatibus; quorum infirmorum nomina et locorum describuntur et infirmitatum; quæ ad brevitatem dimitto. » (*Summa historica*, loc. cit.)

[1] *Bullarium ordinis fratrum prædicatorum*, VII, 396.

Par des décrets en date du 9 novembre et du 15 décembre 1738, une messe et un office furent accordés au saint successeur de Boniface; mais, sans parler ici de son ordre, dans les seuls diocèses de Trévise où il était né et de Pérouse où il était mort. On devait en son honneur célébrer la messe *Statuit* du Commun d'un Confesseur Pontife, avec une oraison propre. C'est celle que nous aurons lieu de citer tout à l'heure. La fête devait être du rite double [1].

Ce fut sans doute le 7 juillet 1739 que la fête du bienheureux Benoît fut célébrée pour la première fois. Du moins c'est ce que nous pouvons conclure d'un décret du 23 décembre 1738, octroyant des indulgences pour la première célébration de cette nouvelle solennité [2]. On lit aujourd'hui dans le *Martyrologe Romain*, le 7 juillet : « A Pérouse, la naissance au « ciel de Benoît XI, de l'ordre des Frères Prêcheurs, « qui, pendant son court pontificat, contribua mer- « veilleusement à l'affermissement de la paix dans « l'Église, au rétablissement de la discipline et à la « propagation de la foi. »

Toutefois, le culte de Benoît n'est pas encore assez répandu, surtout en dehors de l'Italie. Il est à désirer que nous entourions de plus d'honneur un des plus grands pontifes qui se soient jamais assis sur la chaire de Saint-Pierre; un pape qui, dans un moment de crise terrible, a su laisser à tous ses successeurs l'exemple d'une charité infatigable et d'une inébranlable fermeté. Nous serions heureux d'avoir contribué, pour notre part, à l'extension du culte de Benoît XI. Il semble que ce bienheureux doive être un des pa-

[1] *Bullarium ordinis prædicatorum*, VIII, 506.
[2] *Ibid.*, VIII, 507.

trons de l'Église aux jours du danger et qu'il soit un de ces défenseurs qui se tiennent, invisibles et puissants, derrière le trône de notre Pie IX. Aux jours d'épreuve et de persécution, crions vers lui, et répétons cette prière qui est celle de la sainte Église : « *Deus, qui beatum Benedictum, pontificem tuum, benedictionis tuæ gratia ad cœlum sublevasti; populum tuum, quæsumus, nova benedictione sanctifica, et a cunctis malis imminentibus, ejus meritis et precibus, tua virtute defende* [1].

XXXI

Nous avons parlé de ce premier regard que jeta le successeur de Boniface sur la chrétienté, dont il fut trop peu de temps le docteur, le pontife et le roi. Durant les dix jours qu'il passa, avant sa mort, sur ce siége de bois que son humilité avait choisi, il eut le loisir, malgré la vivacité de ses douleurs, de jeter un dernier regard sur le royaume immense dont il allait rendre compte à Dieu. Ce dernier regard fut le résumé de tout son règne : il fut paisible, et la conscience du pontife ne lui reprocha rien. Il avait quitté Rome, où ses successeurs ne devaient rentrer que près de soixante-dix ans après lui ; mais ce départ avait été forcé, et le successeur de Boniface avait eu raison de soustraire l'indépendance du royaume de Dieu aux brutalités d'une faction. Benoît, du reste, savait que Rome appartenait de droit providentiel à sa dynastie,

[1] Missel Romain, *Missæ sanctorum summorum pontificum S. R. E. aliquibus in locis celebrandæ.* — V. l'office du Bienheureux au Bréviaire dominicain, et surtout la belle légende du Bréviaire Romain, où l'on trouve, sur toute la vie de notre Benoît, un résumé dont on ne saurait trop admirer la merveilleuse exactitude.

et que Dieu la rendrait à quelqu'un de ses successeurs. Venise et Padoue étaient pacifiées. Florence, qui ne méritait pas la paix et qui avait repoussé les oliviers que lui présentait le représentant de l'Église, Florence respirait, assise sur des ruines. L'Espagne était en paix. Frédéric de Sicile semblait ne pas donner suite à ses habiletés de mauvaise foi. L'empereur d'Allemagne avait été réconcilié par le pape avec l'archevêque de Mayence, et le roi de Danemark avec l'archevêque de Lunden. Benoît, avant de se sentir frappé, avait eu le temps de pousser un cri, un appel à la croisade, qui avait été entendu de tous les princes et de tous les chevaliers chrétiens. Une de ses consolations, dans les instants lucides de son épouvantable agonie, fut l'espoir même de cette croisade qui, d'après le plan sublime de ce pontife de génie, devait attaquer l'islamisme par le nord, et le conquérir par Constantinople reconquise. La figure militaire de Charles de Valois, qui s'était proposé comme chef de cette grande expédition, dut souvent apparaître aux yeux demi-éteints du pape mourant. Hélas! la croisade n'eut pas lieu, et le schisme a toujours quelque puissance dans ce malheureux Orient que l'islamisme a conquis presque tout entier; mais, grâce à Dieu, nos missionnaires et l'épée de la France sauront bien réaliser un jour le plan de Benoît XI. Le successeur de Boniface mourut dans cet espoir. Mais il mourut avec un regard triste, quand il contempla la France de Philippe le Bel. Il devait connaître à fond l'âme de Philippe. Il savait tout ce que contenait de tempêtes contre l'Église l'âme de cet implacable ennemi du Saint-Siége, qui a lutté contre le plan divin avec une rage et une perfidie véritablement sataniques. Benoît voyait le plan divin menacé dans le monde; il voyait à terre les débris de l'ancienne politique chrétienne,

et c'est parmi ces ruines qu'il mourut. Avec lui commençait, pour les souverains pontifes, l'ère douloureuse du *séparatisme* politique dont voici la formule : « L'État et l'Église profondément séparés, au lieu de s'embrasser, au lieu de s'étreindre, au lieu de se fondre librement dans un mutuel respect et dans un réciproque amour. » Benoît avait donné à tous ses successeurs l'exemple de la conduite qu'ils devaient désormais tenir au milieu de ce nouvel ordre de choses qui subsiste encore aujourd'hui. Il nous sera permis de dire ici que les papes les plus dignes de leur mission et de leur siége ont été ceux dont la conduite a le plus ressemblé à celle de Benoît ; ceux qui, d'une suavité mellifique à l'égard des personnes, ont été, à l'égard des doctrines, d'une inflexible rigidité ; ceux qui, d'une main, ont pardonné, tout souriants, aux Philippes de leur temps, et qui, de l'autre, terribles, ont foudroyé les Nogarets. En réalité, Benoît XI est un type : c'est le type des papes modernes ayant devant eux une société qui se veut indépendante et qui est assez forte pour secouer toute dépendance. Boniface VIII, au contraire, avait été le type des papes anciens, voulant que Jésus-Christ possédât même temporellement la direction non point particulière, mais générale, des empires, et habitués à faire plier sous eux l'esprit d'indépendance, pendant si longtemps timide, embarrassé, vaincu. On peut comparer ces deux papes ; mais (il est nécessaire de le répéter encore une fois) on ne saurait les opposer comme ayant travaillé à deux œuvres contraires. Il nous semble que chacun a compris son temps ; et, à si peu de distance l'un de l'autre, ils ont réellement eu affaire à deux époques d'un caractère tout différent. Un catholique peut se sentir, croyons-nous, le cœur assez large pour vénérer à la fois, et sans se contredire, les

deux mémoires de ces grands hommes. Il nous semble qu'après avoir salué avec respect le tombeau de Boniface à Saint-Pierre, on peut aller s'agenouiller avec piété sur la tombe de Benoît XI à Pérouse, en voyant dans l'œuvre du second la continuation, et non pas le renversement de l'œuvre du premier.

On dit que les mères bretonnes adressent à un saint de leur pays cette belle prière en faveur de leurs petits enfants :

Saint Galonnek, donnez deux cœurs à mon enfant:
Donnez-lui un cœur de lion, qui exécute énergiquement le bien;
Et donnez-lui un cœur de tourterelle, pour aimer son prochain.

Ne pouvons nous pas dire à ce grand Dieu qui est l'éternel défenseur de l'Église : « O mon Dieu, donnez deux cœurs à chacun de nos pontifes : un cœur de lion, celui de saint Grégoire VII ou de Boniface VIII, pour foudroyer les ennemis de l'Église; et, pour leur pardonner, un cœur de tourterelle, celui du bienheureux Benoît! »

FIN

TABLE

INTRODUCTION 5

CHAPITRE Ier. — Intérêt tout particulier que nous offre le pontificat de Benoît XI. — Des deux principes qui étaient en présence, dans le monde chrétien, au commencement du XIVe siècle 91

CHAP. II. — ORIGINE ET PREMIÈRES ANNÉES DE BENOÎT XI. — (Nicolas Boccasino). — Sa naissance en 1240 ; sa famille ; sa première éducation. — Il appartient à un pays lettré; de grands saints vivent près de son berceau 93

CHAP. III. — JEUNESSE DE NICOLAS BOCCASINO. — A douze ans, il se fait précepteur de jeunes patriciens à Venise (1252). — A quatorze ans, il entre dans l'ordre de Saint-Dominique (1254). — Il y étudie pendant quatorze ans, y enseigne pendant quatorze autres années et remplit d'autres fonctions plus élevées dans l'ordre pendant une troisième période de quatorze années (1254-1296). — Ouvrages de Nicolas Boccasino. 96

CHAP. IV. — DIGNITÉS. — Chapitre de l'ordre de Saint-Dominique en 1296. — Nicolas Boccasino est élu maître ou général de l'ordre. — Son austérité; son zèle; son courage pour la défense du pape Boniface VIII (1297). 99

CHAP. V. — LÉGATION DE FRANCE. — Cette légation dont Nicolas Boccasino est chargé conjointement avec Jean de Murro, général des Mineurs, a pour but le rétablissement de la paix entre les rois de France et d'Angleterre (1298). — Du grand amour de Boniface VIII pour la paix. 102

CHAP. VI. — NICOLAS BOCCASINO EST FAIT CARDINAL (décembre 1298). — Il se rend à Rome, comme cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine. — Deux ans après, en 1300, il est promu à l'évêché d'Ostie et de Velletri. — Boniface lui confie des missions diplomatiques. — Définition et grandeur de la diplomatie chrétienne . . 105

CHAP. VII. — LÉGATION DE HONGRIE. — Mission de la Hongrie au moyen âge. — État de ce pays au commencement du XIVe siècle. — Le cardinal Boccasino y est envoyé comme légat du pape : histoire détaillée de cette légation (1301-1302). — Doctrine de Boniface VIII 109

CHAP. VIII. — A ANAGNI. — Nicolas Boccasino, seul avec Pierre d'Espagne, défend dans Anagni la personne outragée de Jésus-Christ (octobre 1303). 122

Chap. IX. — Mort de Boniface (11 octobre 1303); élection de Nicolas Boccasino au souverain pontificat (22 octobre). 124

Chap. X. — État de la chrétienté a l'avénement de Benoit XI. . 125

Chap. XI. — A Rome. — Mission de Rome dans le plan divin. — Agitation de cette ville à la fin de 1303; le nouveau pape y rétablit la paix 128

Chap. XII. — Premiers actes de Benoît. — Sa première lettre aux évêques et aux princes chrétiens. 130

Chap. XIII. — Affaires de Sicile. — Rapports du successeur de Boniface avec le roi Frédéric d'Aragon. — Hommages solennels rendus à l'Église romaine par Frédéric (décembre 1303) et Jacques d'Aragon (juin 1304). — Missionnaires et *censeurs* dominicains envoyés en Sicile 132

Chap. XIV. — Charles, roi de Sicile. — Sa victoire sur les Sarrasins, à Lucera. — Priviléges qui lui sont octroyés par Benoît (novembre 1303) 137

Chap. XV. — Les libertés de l'Église en Danemark. — Éric VIII avait épousé Ingeburge, sa parente au quatrième degré, et emprisonné Isarn, archevêque de Lunden. Benoît met fin au conflit soulevé par ces deux actes (derniers mois de 1303). 138

Chap. XVI. — Est-il vrai que Benoît ait défait tout ce qu'avait fait Boniface? — Acte du 7 décembre 1303, contre les spoliateurs du trésor pontifical à Anagni 141

Chap. XVII. — L'Orient. Règne d'Andronic II Paléologue, à Constantinople. — Politique des papes dans la question d'Orient. — État de la Servie; légation de l'archevêque d'Antibari. — Lettre de Benoît à Orose, despote de Servie (28 décembre 1303) . . . 143

Chap. XVIII. — Suite du précédent. — Victoire de Roger Florio contre les Turcs, à Philadelphie. — Persécution de Naser-Mohammed, sultan d'Égypte, contre les chrétiens de Syrie. — Première pensée d'une croisade 147

Chap. XIX. — Un drame a Florence. — Etat de cette ville à l'avènement de Benoît. — Les Guelfes et les Gibelins, les Noirs et les Blancs. — Légation du cardinal de Prato (31 janvier 1304 et mois suiv.) — Bulle de Benoît contre les Florentins (22 mai 1304). 149

Chap. XX. — Affaires d'Allemagne. — Mission chrétienne de l'Empire. — Albert d'Autriche et ses empiétements sur les droits et les revenus de l'église de Mayence. — Lettre sévère de Benoît (11 mars 1304) 164

Chap. XXI. — Benoit quitte le séjour de Rome. — Commencement de la captivité des papes. — Ce départ de Benoît peut être fixé au 13 avril 1304 168

Chap. XXII. — Portrait de Benoit XI 172

Chap. XXIII. — Portrait de Philippe le Bel. — Caractères généraux de sa politique 177

Chap. XXIV. — Suite du précédent. — Quelques actes de Philippe

le Bel antérieurs à l'avénement de Benoît. — *Mémoire* de Peredo; *Supplication du peuple de France au roi contre Boniface*. . . 183

Chap. XXV. — Affaires de France. — Politique de Benoît à l'égard de Philippe. — Série des actes pontificaux en faveur du roi de France. — Acte solennel du 13 mars 1304, par lequel le petit-fils de saint Louis est solennellement délivré des liens de l'excommunication; autres lettres émanées le 13 mai de la chancellerie pontificale. — Comment Benoît mit Philippe en état de ne plus mériter le surnom de faux monnayeur. — Définition de la politique chrétienne 184

Chap. XXVI. — Excommunication solennelle de Sciarra Colonna et de Nogaret (7 juin 1304). — Châtiment historique de Philippe le Bel et de la France. 202

Chap. XXVII. — Quelques actes pour le gouvernement de l'Église. — Conflits entre le couvent et la paroisse. — Bulle *Inter cunctas* en faveur des religieux mendiants. — Autres actes de Benoît XI concernant les deux ordres de Saint-Dominique et de Saint-François. — Création de cardinaux par le successeur de Boniface. . . 207

Chap. XXVIII. — Projet de croisade. — Lettre de Benoît, du 20 juin 1304, qui contient une exhortation à la guerre sainte. — C'est par Constantinople que Benoît veut conquérir l'Orient. . . 214

Chap. XXIX. — Mort de Benoit (7 juillet 1304). Il meurt empoisonné. — Qui doit-on accuser de ce crime? 221

Chap. XXX. — Miracles et béatification de Benoit. 228

Chap. XXXI. — Résumé et conclusion. 234

3616. — TOURS, IMPR. MAME.

a39003 000166693b

BX 1254 .G3 1874
GAUTIER, LEON.
BENOIT XI.

CE BX 1254
.G3 1874
COO GAUTIER, LEO BENOIT XI.
ACC# 1343779

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 03 09 23 10 7